



Stratégie Provinciale de Stabilisation et Plan d'Action pour la Province du Sud Kivu

Dans le cadre de l'opérationnalisation de la deuxième phase du le Programme de Stabilisation et de Reconstruction des Zones sortant des Conflits Armés (STAREC) du Gouvernement de la République Démocratique du Congo et de Stratégie Internationale de Soutien à la Sécurité et la Stabilisation (ISSSS)

février 2015

#

Table des matières#

Acronymes et abréviations	iii
Terminologie et concepts autour de la Stabilisation	v
I. Introduction	1
II. Méthodologie.....	2
III. Synthèses du Diagnostique consolidé.....	6
1. Synthèse de l’environnement de la province	6
1.1. L’Environnement Sécuritaire, Politique et Socio-Economique	6
1.2. L’Environnement Règlementaire	10
1.3. Les Cadres Institutionnels de Planification et le Budget Provincial	14
2. Synthèse des analyses des conflits et besoins.....	17
2.1. La zone de la Plaine de la Ruzizi – Moyens et Hauts Plateaux de Mwenga et Uvira	17
2.2. La zone Sud-Sud (Fizi territoire).....	21
2.3. La zone du Kalehe	25
2.4. La zone du Shabunda ouest	29
2.5. La zone du Chulwe-Walungu-Kabare (Ninja)	33
3. Analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces	36
3.1. Les Forces.....	37
3.2. Les Faiblesses	38
3.3. Les Opportunités.....	39
3.4. Les Menaces.....	40
IV. Stratégie Provinciale de Stabilisation.....	42
1. Notion de stabilisation	42
2. But de la stabilisation.....	43
3. Approche.....	43
3.1. Engagement	44
3.2. Transformation du conflit	44
4. Logiques d’intervention	46
4.1. Logiques piliers.....	46
4.2. Logiques transversales.....	48
5. Les Priorités Stratégiques Provinciales	49

V.	Plan d'action	51
1.1.	La zone prioritaire No 1 : Plaine de la Ruzizi – des Plateaux de Mwenga et Uvira	51
1.3.	La zone prioritaire No 2 : Sud-Sud (Territoire de Fizi).....	58
1.4.	La zone prioritaire No 3 : Kalehe (Hauts Plateaux de Numbi-Ziralo)	63
1.6.	La zone prioritaire No 4 : Shabunda ouest.....	69
1.8.	La zone prioritaire No 5 : Chulwe - Walungu – Kabare (Nindja)	75
VI.	ArrengementS pour la mise en œuvre.....	81
1.	Risques et contraintes et stratégies de contournement / mitigation	81
2.	Principes de mise en œuvre.....	85
2.1.	Sensibilité au conflit	85
2.2.	Pérennisation des interventions	85
2.3.	Programmation holistique, intégrée et ciblée	85
2.4.	Programmation flexible	85
3.	Mécanismes de coordination.....	86
4.	Système de Suivi et Evaluation	86
VII.	Annexes.....	88
1.	Diagnostic Consolidé de la Province du Sud-Kivu	88

ACRONYMES ET ABBREVIATIONS

ADF/NALU	Allied Democratic Forces/National Army for the Liberation of Uganda
AFEDDEM	Appui aux Femmes Démunies et Enfants Marginalises
ALPC	Armes Légères et de Petit Calibre
ANR	Agence Nationale de Renseignement
CdS Op	Comité de Suivi de l'Opérationnalisation de la deuxième phase du STAREC/ISSSS en Province
CEEC	Centre d'Evaluation, d'Expertise et de Certification
CNDP	Congrès National pour la Défense du Peuple
CPS	Comité Provincial de Suivi des actions minières
CPTF	Corps Provincial des Inspecteurs des Finance
CSAC	Comité local de Surveillance des Sites miniers et d'Acte de Corruption
CTC	Comité Technique Conjoint
DDR III	Programme National de Désarmement, Démobilisation et Réintégration
DDR/RR	Désarmement, Démobilisation, Réintégration / Rapatriation, Réintégration et Réinsertion
DGM	Direction Générale de Migration
DSCRPII	Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté 2011 - 2015
FAAL	Force Armée Alléluia
FARDC	Forces Armées de la République Démocratique du Congo
FDLR	Forces Démocratiques de Libération du Rwanda
FFOM	Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces
FNL	Forces Nationales de Libération
GdRDC	Gouvernement de la République Démocratique du Congo
ICCN	Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
ICGL	Initiative Communautaire pour la région des Grands Lacs
ISSSS	Stratégie Internationale de Soutien à la Sécurité et la Stabilisation
LPI	Life & Peace Institute
M23	Mouvement du Mars 23
MONUSCO	Mission des Nations Unies pour le Stabilisation de la République Démocratique du Congo
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
ONIP	Office National d'Identification de la Population
ONU	Organisation des Nations Unies

PAP	Plan d'Action Prioritaire
PBI	Produit Intérieur Brut
PDI	Personnes Déplacées Internes
PNC	Police Nationale Congolaise
PQCE	Plan Quinquennal de Croissance de l'Emploi 2011 – 2013
PSCF	Accord-cadre pour la paix, la sécurité, et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région
RAP	Recherche Action Participative
RDC	République Démocratique du Congo
RSS	Réforme du Secteur de la Sécurité
S&E	Suivi et Evaluation
SAESCAM	Service d'Assistance et d'Encadrement du Small Scale Mining
SFCG	Search for Common Ground
SPS	Stratégie Provinciale de Stabilisation
STAREC	Programme de Stabilisation et de Reconstruction des Zones sortant des Conflits Armés
UAS	Unité d'Appui à la Stabilisation de la MONUSCO
VSBG	Violences Sexuelles et Basées sur le Genre

TERMINOLOGIE ET CONCEPTS AUTOUR DE LA STABILISATION

Stabilisation

La stabilisation désigne un processus visant à renforcer la confiance et la légitimité mutuelles entre l'État et la société pour qu'ils puissent résoudre ou atténuer ensemble différents types de conflits. Le processus de stabilisation a pour objectif de modifier les relations entre l'État et la société en soutenant une négociation permanente des responsabilités respectives des acteurs publics et des communautés, sur la base desquelles la redevabilité et la confiance peuvent commencer à être instaurées. Ce processus doit donc procéder dans les deux sens : du haut vers le bas – permettant à l'État de remplir ses obligations, et du bas vers le haut – donnant aux populations les moyens nécessaires afin que l'État lui soit redevable. Ce faisant, la stabilisation ouvre la voie à des interventions plus durables de développement et de gouvernance. Étant donné la complexité de la République Démocratique du Congo (RDC) et en particulier de l'est du pays, les interventions de stabilisation devront être : (1) holistiques, en réponse aux défis multisectoriels et pluridimensionnels ; (2) intégrées — tous les intervenants agissant collectivement pour atteindre un but commun ; et (3) ciblées — des interventions ayant un impact rapide et visible dans des régions précises.

Dynamique « Dilemmes sécuritaires »

Les dilemmes sécuritaires sont le produit de la nature patrimoniale de la société, qui fragilise les institutions, notamment celles de la sécurité et de la défense. L'État n'étant pas en mesure de protéger la population et ses moyens de subsistance, les communautés ont tendance à recourir aux groupes armés pour les défendre. Le vide sécuritaire est exploité par les groupes armés qui trouvent l'occasion de développer leur ascendant et de propager leur influence et leurs agendas. Le système patrimonial ayant tendance à favoriser le statu quo, les réponses aux groupes armés mises en place par l'État visent souvent le court terme, sont inadéquates et ne permettent pas de traiter les racines du conflit. Ceci pousse à la mobilisation et contribue à l'importante présence militaire dans l'Est de la RDC, amenant la population à penser que la seule solution possible au conflit doit passer par la violence ; ce qui alimente ainsi un cycle perpétuel de violence. Les institutions judiciaires étant maintenues dans un état de faiblesse, il existe un niveau élevé d'impunité pour les crimes commis, ce qui encourage encore plus les acteurs armés. L'accès facile aux armes légères rend cette dynamique plus violente.

Dynamique « Mobilisation autour de la terre et de l'identité »

Un ensemble complexe de causes profondes (patrimonialisme, cadres de référence, identités fragmentées et questions sociodémographiques) génère des revendications communautaires. Les moyens de subsistance étant difficiles à trouver, les communautés ont tendance à se replier sur des groupes restreints, autour d'identités exprimées avant tout en termes tribaux ou ethniques et en opposition aux autres groupes. L'individu fait appel aux autres membres de son groupe, au titre de la solidarité, pour l'obtention de ressources. Le lien qui est fait entre la terre et l'identité tribale ajoute une dimension économique à ce processus et solidifie encore plus les identités. Ces revendications sont facilement manipulées par les entrepreneurs de conflit. Les autorités coutumières jouent un rôle essentiel dans ces dynamiques, car elles sont la manifestation physique de l'appartenance à une terre

par une communauté. Les autorités locales se sont parfois servies de revendications, surtout foncières, pour gagner de l'influence sur les autres communautés et l'État.

Dynamique « Exploitation illégale des ressources naturelles »

La présence de ressources naturelles d'une grande valeur, commercialisables et dont l'exploitation nécessite peu d'investissement et une main-d'œuvre peu qualifiée, attire les groupes armés, les acteurs politiques et le milieu des affaires. Les jeunes hommes sont attirés par les opportunités de ce secteur et se retrouvent cependant souvent exploités, ce qui les rend susceptibles d'être recrutés par les groupes armés. Comme il est difficile de vivre ou de s'enrichir autrement, le contrôle des zones riches en ressources naturelles constitue un moteur important des conflits entre les acteurs armés et l'État.

Dynamiques régionales

La combinaison de la longueur et de la porosité des frontières avec les pays riverains, les décennies de mouvements démographiques non contrôlés, et les cycles de migration saisonnière, ainsi que l'attrait des vastes ressources naturelles congolaises, ont créé une situation où la RDC et d'autres États voisins ont des enjeux dans l'avenir de l'Est du territoire. Des personnes, des réseaux criminels et des acteurs publics nourrissent un ensemble complexe de velléités qui attisent le conflit, soit directement, soit par des intermédiaires, soit parfois les deux. En réponse aux tensions dans les régions frontalières, des effectifs militaires importants y ont été déployés, puis s'y sont souvent comportés de façon prédatrice et usurière.

I. INTRODUCTION

Au cours des dernières décennies, la société dans l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC) a connu des conflits violents répétitifs dus à la politisation de l'identité et de la citoyenneté, à l'accès à la terre, ressources, opportunités économiques et au pouvoir politique, entre autres. La pauvreté chronique, l'exclusion sociale, les violences sexuelles et basées sur le genre et l'absence de gouvernance transparente, responsable et inclusive entre l'État et ses citoyens (le « contrat social »), ont créé un sol fertile pour la manipulation et la mobilisation négative. Beaucoup de Congolais dans l'Est du pays vivent dans une incertitude permanente, ne sachant ni d'où viendra leur prochain repas, ni le moment où ils seront spoliés de leurs terres par les groupes armés. Les femmes et les enfants ont été tout particulièrement touchés par le conflit et ses conséquences.

Le Programme de Stabilisation et de Reconstruction des Zones sortant des Conflits Armés (STAREC), appuyé par la Stratégie Internationale de Soutien à la Sécurité et la Stabilisation (ISSSS), adopté en 2009, devait renforcer les évolutions politiques et sécuritaires se produisant dans la région. Cependant, l'insécurité, qui a persisté dans beaucoup des zones ciblées par le programme, a mis en évidence l'impact limité des interventions de stabilisation. Les analyses internes et externes, cherchant à expliquer cet impact limité, ont mis en lumière une démarche trop technique et inadaptée pour traiter des causes structurelles du conflit, la participation restreinte du Gouvernement et le désengagement progressif de la communauté internationale sur la stabilisation, ainsi que la lenteur de réformes nationales, particulièrement celle du secteur de la sécurité (RSS) et de la décentralisation. En conséquence, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a demandé à la MONUSCO de réviser l'ISSSS, ce qui a été chose faite à la fin 2013, et le Gouvernement de la RDC a de son côté renouvelé le mandat du Programme STAREC en mai 2014. Depuis, le Gouvernement et ses partenaires ont depuis travaillé ensemble à l'élaboration d'une Stratégie Provinciale de Stabilisation (SPS) et d'un Plan d'Action associé pour la Province du Sud-Kivu, ainsi que pour les autres Provinces concernées par le STAREC/ISSSS, conjoints au Gouvernement et à ses partenaires internationaux pour l'opérationnalisation de la deuxième phase du STAREC/ISSSS.

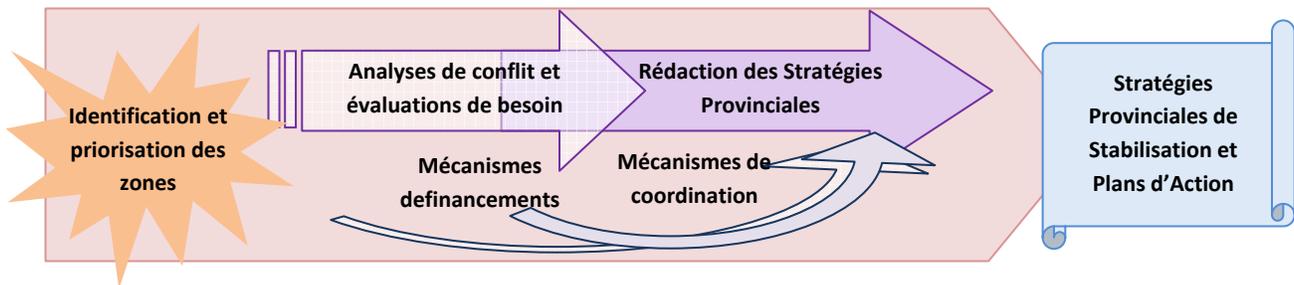
La SPS et le PAPS ont pour objectifs de :

- Articuler la vision conjointe du Gouvernement et de la Communauté Internationale sur les questions de stabilisation (priorités stratégiques de stabilisation, engagements et plans d'actions nécessaires) ;
- Permettre au Gouvernement congolais de disposer d'un outil à travers lequel il peut s'assurer de la convergence de tous les efforts de stabilisation.

La nouvelle approche de stabilisation prône la remise au centre de la recherche de solutions au conflit les population directement touchées par les conflit à travers l'instauration d'un dialogue « démocratique » ; l'élaboration de solutions pratiques et innovatrices ciblant les moteurs de conflit violents dans un nombre limité de zones géographiques ; et un réengagement de l'ensemble des décideurs du Gouvernement et de la communauté internationale sur les conditions politiques préalables à la durabilité de l'impact des interventions de stabilisation.

II. METHODOLOGIE

Le processus d'opérationnalisation de la deuxième phase du STAREC/ISSSS en Province du Sud-Kivu abouti avec l'élaboration de la SPS et du PAPS pour la Province et leurs validation par le Gouvernement central et les autorités provinciales. Ce processus aura permis d'assurer une appropriation par toutes les parties prenantes, à savoir le Gouvernement national et provincial, la communauté internationale, les partenaires de mise en œuvre et les communautés d'une nouvelle vision conjointe de la stabilisation. Pour rappel, ce processus est représenté par le graphique ci-dessous.



Les différentes étapes du processus d'opérationnalisation sont décrites ci-dessous.

a. Cadrage

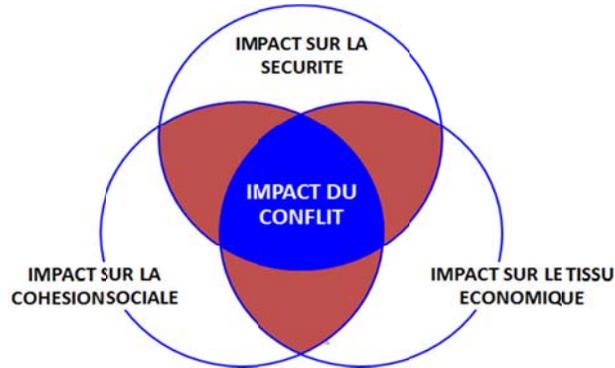
La première étape, le cadrage, a eu pour objectif la définition de la méthodologie, y compris les objectifs du processus dans son ensemble et de ceux de ces étapes constitutives, la définition des responsabilités respectives, et la sensibilisation des parties prenantes. En Province du Sud-Kivu, le cadrage a été présenté au niveau de la province à travers la tenue d'un Comité Technique Conjointe (CTC) extraordinaire, suivi de réunions techniques avec le STAREC Sud Kivu. Le processus ayant été amélioré afin d'intégrer les leçons apprises, d'autres réunions de cadrage ont par la suite été tenues afin d'entériner les modifications l'approche initiale.

b. Identification des zones prioritaires

La Stratégie Provinciale de Stabilisation et le Plan d'action expriment la vision commune du gouvernement et de ces partenaires en matière de stabilisation et les priorités provinciale, aussi bien du point de vue géographique que thématique.

Afin de faciliter l'identification participative de ces priorités géographiques, le Secrétariat Technique du STAREC et l'Unité d'Appui à la Stabilisation de la MONUSCO (UAS) ont organisé un atelier du 15 au 17 juillet à Goma qui a regroupé, autour des représentants provinciaux et des équipes de coordination, une soixantaine de spécialistes de l'Est de la RDC, experts des organisations internationales et locales, et de la société civile congolaise. L'atelier avait pour objectifs (1) d'établir une compréhension commune et aboutir à un consensus sur la définition d'une zone géographique prioritaire dans le cadre de l'exercice et les critères permettant d'identifier une telle zone ; (2) identifier les zones de stabilisation sur la base des critères définis ; (3) déterminer de manière consensuelle les zones prioritaires dans chacune des 3 provinces sur la base des critères définis.

L'identification des zones était faite selon le critère « présence des dynamiques de conflits ». Pour la priorisation, les critères retenus portaient sur l'impact du conflit à ce jour sur la sécurité, la cohésion sociale et sur le tissu économique (voir schéma ci-après), et la capacité des acteurs à insuffler un changement positif



Les zones identifiées dans la Province du Sud-Kivu sont au nombre de 6. Les zones 1 à 5 ont été priorisées pour la deuxième phase du STAREC/ISSSS:

1. Zone Plaine de la Ruzizi – Moyens et Hauts Plateaux d’Uvira
2. Zone Sud-Sud (Territoire de Fizi)
3. Zone Shabunda ouest
4. Zone Kalehe (Hauts Plateaux de Numbi-Ziralolo)
5. Zone Chulwe-Walungu-Kabare (Ninja)
6. Zone Miti-Kalonge-Bunyakiri-Hombo



Les cinq zones prioritaires dans la Province du Sud-Kivu

c. Elaboration du diagnostic

La phase d'élaboration du diagnostic a été initiée en août 2014 par le démarrage des Analyses de Conflits et Evaluations de Besoin dans les zones prioritaires par divers partenaires, sous contractés à cet effet. Les analyses des 5 zones identifiées ont été réalisées par les organisations suivantes : Search for Common Ground (SFCG) dans la zone « Plaine de la Ruzizi – des Plateaux de Mwenga et Uvira » et dans la zone « Chulwe-Walungu-Kabare (Ninja) » ; Life & Peace Institute pour la zone de « Sud-Sud (Territoire de Fizi) » et la zone « Zone Kalehe (Hauts Plateaux de Numbi-Ziralo) » ; et par AFEDM, conjoint avec STAREC/ISSSS, pour la zone « Zone Shabunda ouest »

Les méthodologies utilisées par les différentes organisations ont mis l'accent sur le caractère participatif de l'analyse. Ainsi, une phase de recherche documentaire cherchant à consolider les nombreuses analyses réalisées par des sources diverses (publications académiques, rapports de recherche de think tanks, ONG internationales et congolaises, etc.) a été suivie d'une phase de recherche terrain. Selon les organisations, une combinaison de méthodologies ont été utilisées dans cette phase, avec comme point commun une mobilisation communautaire, la réalisation de groupes de discussions et d'entretiens individuels, ainsi qu'une phase de restitution des résultats. Deux des organisations ont également réalisé des enquêtes ménage. Au total, pour les cinq analyses réalisées au Sud-Kivu plus de 1500 personnes ont été consultées. Ces personnes ont été identifiées selon différents critères. Elles incluent des représentants des autorités locales (étatiques et traditionnelles, des représentants des institutions de défense et de sécurité, des représentants d'organisations de la société civile au sens large (ONG locales, associations socioprofessionnelles, églises, etc.), membres de structures locales de résolution de conflit, et, selon les analyses, des groupes socioprofessionnels (agriculteurs, éleveurs, employés de services de santé, entrepreneurs et fournisseurs/distributeurs), vulnérables (personnes déplacées, retournées/rapatriées, familles d'accueil). Toutes les organisations ont également assuré une participation significative des femmes et des jeunes, et certaines des ménages les plus défavorisés économiquement.

En parallèle, un travail technique de l'élaboration de diagnostic a été lancé le 12 novembre 2014 à Bukavu. Le STAREC et l'UAS ont entamé à travers un Comité de Suivi Opérationnalisation provincial (CdS Op), un diagnostic détaillé sur la province du Sud Kivu. Cinq sous-commissions de travail ont été mises en place pour réaliser ce travail technique servant dans l'élaboration du diagnostic à travers cinq analyses:

1. L'analyse politique et socio-économique de la province du Sud-Kivu ;
2. L'analyse du cadre réglementaire et de compétences centrales et provinciales ;
3. L'analyse des cadres de planification de développement, analyse budgétaire et du portefeuille ;
4. L'analyse des interventions sous la première phase de STAREC/ISSSS ;
5. L'analyse des mécanismes de coordination STAREC/ISSSS.

Membres des sous-commissions étaient des représentants des ministères provinciaux, de STAREC, des agences de l'ONU, de la MONUSCO et des ONG internationales. A l'issue des travaux d'analyse documentaire, de recherches couplés des interviews, les cinq commissions de travail ont produit des rapports d'analyse servant dans l'élaboration du diagnostic de la province. Ces rapports, ainsi que les

synthèses des Analyses de Conflits et Evaluations de Besoin ont été consolidé dans un document intitulé le Diagnostic Consolidé du Province de Sud Kivu.

d. Développement de la Stratégie provinciale de stabilisation et plan d'action

Le Diagnostic Consolidé a été présenté et enrichi au cours de l'Atelier d'Analyse et Réflexion Stratégique du 13 au 15 janvier 2015 et ensuite validé par le Comité de Suivi de l'Opérationnalisation provincial. Pendant cet atelier la présence des différentes dynamiques des conflits (Dilemmes sécuritaires, Mobilisation autour de la Terre et Identité, Exploitation des Ressources Naturelles et Dynamiques Régionales) dans les zones prioritaires de stabilisation au Sud Kivu a été analysée sur base des analyses de conflits et besoins. Ensuite, des priorités stratégiques de stabilisation ont été formulées autour de ces quatre dynamiques de conflit.

Les travaux d'élaboration de SPS et PAPS au niveau provincial ont été conclus dans l'Atelier d'Enrichissement de SPS et PAPS du 2 – 5 février 2015 à Bukavu. Pendant cet atelier, qui a connu une large participation des représentants des Ministères provinciaux, des partenaires de mise en œuvre nationaux et internationaux, des agences de l'ONU, de la MONUSCO ainsi que des bailleurs de fonds, les participants ont procédé à l'enrichissement de l'ébauche de la SPS et PAPS. Par des groupes de travail sur chaque zone priorisée, les participants ont affiné l'analyse, proposé les priorités stratégiques et identifié les interventions possibles ainsi que les engagements nécessaires par acteur. Suite à l'atelier, le STAREC/ISSSS ont procédé à l'élaboration de l'ébauche finale de la Stratégie Provinciale de Stabilisation et Plan d'Action provincial.

e. Validation des SPS et PAPS

La validation des SPS et PAPS représente la dernière phase du processus d'opérationnalisation. Cette phase est l'aboutissement du travail technique et doit permettre un endossement formel par toutes les parties prenantes. Cette dernière étape de l'opérationnalisation nous mènera à la mise en œuvre du plan qui devra être astreinte d'un plan de suivi et évaluation qui permettra le réajustement périodique de la SPS et du PAPS en fonction de l'évolution du contexte et des leçons apprises dans la programmation.

La SPS et PAPS ont été validés au niveau provincial par le CTC. Le produit a ensuite été présenté lors d'un atelier à Kinshasa organisé par le STAREC/ISSSS, sous l'égide du Ministre national du Plan et regroupant les représentant de divers Ministères impliqués dans la stabilisation, des représentants de la société civile, des partenaires de mise en œuvre, les représentants de la communauté internationale intéressé à appuyer la stabilisation et le STAREC/ISSSS.

Une fois le document finalisé avec l'ensemble des enrichissements techniques du niveau national, le document sera soumis au niveau du Comité de Suivi et de Pilotage du STAREC pour la validation politique.

III. SYNTHÈSES DU DIAGNOSTIQUE CONSOLIDÉ

1. Synthèse de l'environnement de la province

Une bonne compréhension du contexte dans lequel les interventions de stabilisation sous STAREC/ISSSS auront lieu est essentielle pour bien cadrer ces interventions. Ce chapitre donne une analyse synthétique de l'environnement politico-sécuritaire et socio-économique de la province du Sud Kivu, ainsi que une analyse de l'environnement règlementaire et des cadres de planification, du budget et du portefeuille du gouvernement.

1.1. L'Environnement Sécuritaire, Politique et Socio-Economique

L'Environnement Sécuritaire

De 2006 à 2009, l'Est de la RDC a enregistré un progrès dans le domaine de la paix et de la sécurité. Début 2008, en réponse de la remobilisation de dizaines de groupes armés suite aux affrontements entre les forces armées et le Congrès National pour la Défense du Peuple (CNDP) en 2007, le gouvernement, soutenu par les partenaires internationaux a tenté d'impliquer les communautés locales dans la gestion des causes profondes de la violence dans le cadre de la Conférence de Goma, nommée officiellement « Conférence sur la Paix, la Sécurité et le Développement du Nord- et du Sud-Kivu. La conférence a abouti à la signature d'Actes d'engagements (pour les deux provinces) rivaux qui se sont engagé à intégrer leurs troupes au sein de l'armée nationale. Malgré le fait que au total vingt-deux groupes armés venus de toute la région ont signé les accords, la violence a continué, surtout au Nord-Kivu et ont culminé en octobre 2008 dans une offensive du CNDP sur Goma.

Fin 2008 un accord secret a été conclu entre Kigali et Kinshasa selon lequel le Rwanda détiendrait Laurent Nkunda et aiderait à intégrer le CNDP dans l'armée congolaise, en échange de quoi Kinshasa autoriserait les troupes rwandaises à entrer au Congo pour une offensive des deux armées contre les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR). Cette opération conjointe a été lancée en janvier 2009 sous le nom Umoja Wetu. Dans les premières heures de l'opération, Laurent Nkunda a été arrêté sur le territoire rwandais. Immédiatement après, un processus d'intégration a été entamé pour intégrer le CNDP (sous le leadership de Bosco Ntaganda maintenant) dans les Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC). Le 23 mars 2009, un accord a été signé entre le gouvernement congolais et le CNDP, prévoyant entre autres la libération des prisonniers, la transformation du CNDP en parti politique, le retour des réfugiés et donc l'intégration des forces du CNDP dans l'armée congolaise. L'opération Umoja Wetu a été suivie par d'autres opérations militaires conjointes, sous le nom Kimia II et Amani Leo.

Suite aux opérations militaires conjointes et à l'intégration du CNDP dans l'armée congolaise et le vacuum de sécurité créé dans certains endroits, la province a connu une intensification dans les activités et dans le recrutement de certains groupes armés (tels que les Raia Mutomboki, les MaiMai Kifuafua, les MaiMai Yakutumba, ...) et l'émergence de nouveaux groupes armés (comme les MaiMai NDC-Cheka et Nyatura).

L'intégration du CNDP dans les FARDC a été d'une stabilité relative de 2009 à début 2012, quand un nombre important d'officiers ex-CNDP se sont regroupés dans un nouveau mouvement politico-militaire, suite à la défection de leur leader Bosco Ntaganda. Ils ont baptisé le nouveau mouvement M23, en faisant référence aux accords du 23 mars 2009. Accord qui, selon eux, n'a pas été respecté par le gouvernement congolais.

Le M23 a connu un rayon d'action assez limité entre avril et début novembre 2012, mais ils ont pris Goma le 20 novembre 2012. Ils ont gardé la ville pendant une douzaine de jours. Grâce au refus presque unanime de la communauté munyamulenge du Sud-Kivu de participer à la nouvelle rébellion, le M23 n'a jamais pu s'implanter dans la province.

La crise du M23 a pu se résoudre après une mobilisation importante de la communauté internationale, dont les efforts se sont cristallisés dans le Peace, Security and Cooperation Framework Agreement (PSCF) d'Addis Abeba le 24 février 2013. Cet accord a donné lieu au déploiement d'une nouvelle brigade d'intervention internationale (FIB), au sein de la MONUSCO mais consistant d'unités de l'Afrique du Sud, de la Tanzanie et du Malawi. Ensemble avec les FARDC, la FIB a réalisé une victoire militaire contre le M23, affaibli par des combats internes et par l'abandon du Rwanda, en novembre 2013. Depuis lors, les combattants M23 vivent dans des camps en Ouganda et au Rwanda.

Aujourd'hui, plusieurs zones de la province du Sud-Kivu sont toujours déstabilisées par des groupes armés et par des tensions intercommunautaires. Le fait que nous allons en ligne droite vers une période électorale laisse à craindre que ces groupes armés et ces tensions pourraient être manipulés par des acteurs politiques aux niveaux provincial et national en fonction de leurs propres ambitions politiques.

Aussi le climat pré-électoral au Burundi a des conséquences pour la province, et notamment dans le sud-sud, qui a connu une présence des rébellions burundaises (et notamment les Forces nationales de libération (FNL) sur son territoire. Cette présence est un risque de sécurité en soi et peut avoir des conséquences négatives sur la relation entre les communautés congolaises.

A l'heure où nous rédigeons ce document, l'armée congolaise prépare une opération militaire contre les FDLR. Nous ne connaissons pas encore quel impact une telle opération aura sur le Sud-Kivu, mais il est à prévoir qu'elle ne restera pas sans conséquences.

Les Déplacés Internes

Le Sud-Kivu a compté 618 326 personnes déplacées internes (PDI) au 30 septembre 2014. La cause principale de déplacement demeure l'activisme des groupes armés, particulièrement les activités du harcèlement et la crainte des attaques par ces groupes armés ou des affrontements avec les FARDC. Le fait que 12 % de la population de la Province sont des déplacés constitue un problème majeur pour le gouvernement provincial. Il mettrait plus de pression sur la terre et augmenterait les tensions entre les différentes ethnies. Ou pire des cas, cela crée des conflits ouverts entre les différents groupes de la population et, au meilleur des cas cela ne contribue qu'à la raréfaction des moyens des subsistances. Une grande partie des déplacés vit dans des familles d'accueil, ce qui augmente la pression sur les moyens de subsistance déjà restreint de ces familles. En plus, les jeunes femmes, filles et garçons déplacés vivant dans les familles d'accueil sont exposés à un risque plus élevé de tomber victime des VSBG, en particulier le trafic, prostitution forcée et exploitation sexuelle.

L'Influence Régionale

La Province du Sud-Kivu est composée de la ville de Bukavu et de huit territoires: Fizi (15.786Km²), Idjwi (281Km²), Kabare (1.960Km²), Kalehe (5.707Km²), Mwenga (11.172Km²), Shabunda (25.216Km²), Uvira (3.146Km²), Walungu (1.800Km²). Sa superficie est de 65.130Km². Elle est limitée à l'Est par les Républiques du Rwanda, du Burundi et de la Tanzanie ; au Sud-Est par la Province du Katanga ; au Sud, à l'Ouest et au Nord-Ouest par la Province du Maniema et au Nord par la Province du Nord-Kivu.

Le partage des frontières avec les pays voisins n'a pas toujours eu un impact positif sur la Province. Lors de différentes périodes périlleuses au Rwanda et au Burundi, les territoires riverains, surtout la plaine de la Ruzizi et le territoire du Fizi, ont subi la déstabilisation à cause des mouvements des populations et l'occupation des groupes armés étrangers sur leurs sols. Même si la situation dans les pays voisins est considérée comme plus ou moins stable en ce moment, la combinaison de la longueur et de la porosité de ses frontières, les décennies — voire les siècles — de mouvements démographiques non contrôlés, et, les cycles de migration saisonnière, a créé une situation où la RDC n'est pas le seul pays ayant des enjeux dans l'avenir de la Province du Sud Kivu. Cette situation conduit à la prolongation des différents conflits dans la Province.

Caractéristiques Politiques du Sud Kivu

De janvier 2007 à ce jour, l'histoire politique du Sud-Kivu présente des particularités par rapport aux autres Provinces de la République.¹ En effet, jusqu'au 2014, la Province du Sud-Kivu en est à son troisième gouverneur. En fait, la moyenne d'exercice du pouvoir par les premiers trois gouverneurs a été de 12 mois, alors que la durée du mandat prévue par la Constitution est de 5 ans. Cela montre d'emblée l'état d'instabilité de la gouvernance politique du Sud-Kivu durant cette période (2007-2010). Le fait que le présent gouverneur voit sa cinquième année est un facteur de stabilité politique important.

Dans la Province, les questions identitaires et ethniques ont une grande influence sur la vie politique à tous les niveaux. Elles sont présentes à chaque niveau de l'arène politique, à partir des partis politiques à la base, à travers l'assemblée provinciale jusqu'au gouvernement provincial et le gouvernorat. La réalité politique est telle que chaque personne qui occupe un mandat politique est supposée de servir les intérêts de sa propre base d'abord.

Un autre défi est que la Province a vu une importante rotation aux postes politiques au sein de l'exécutif, ce qui a entraîné des retards dans l'exécution du programme du gouvernement provincial et a causé des difficultés pour les partenaires qui se sont butés au changement d'interlocuteurs². L'arène politique provinciale a par conséquent été dominée par l'instabilité et caractérisée par l'incapacité des gouvernements provinciaux successifs à construire une coalition locale autonome capable de s'attaquer au sérieux des problèmes locaux et provinciaux : l'insécurité et le développement. Cela a résulté en une crise de confiance de la population envers les gouvernants de la Province.

¹ Gouvernance post-conflit du développement local au Nord-Kivu et Sud-Kivu en RD Congo ; Entre enjeux locaux et nationaux, 2011, page 121 -122.

² Ibid.

A l'Assemblée Provinciale du Sud-Kivu, les honorables députés ont été élus selon leurs circonscriptions électorales. Elle est dominée par les Bashi, suivi des Balega. Ce paysage politique à l'Assemblée Provinciale fait qu'il est difficile pour les autres ethnies d'occuper des postes importants dans la Province, sans accord politique préalable. Cette situation risque non seulement d'augmenter les frustrations politiques mais aussi d'augmenter des frustrations inter ethniques à long terme.

La participation des femmes à la vie politique est marginale. Le parlement provincial ne compte que 3 femmes députées sur 36 membres soit une proportion féminine de 8,3%. Le gouvernement provincial connaît un taux de participation féminine de 40% à l'exécutif provincial.

L'Environnement Socio-Economique

La structure économique de la Province du Sud-Kivu n'a pas beaucoup changé durant la période 2006-2014. Elle est essentiellement tournée vers l'agriculture, l'élevage et le petit commerce. Le secteur primaire, dominé par l'agriculture (67% du PIB annuel), représente plus de 70% du PIB provincial³.

Le chômage est élevé suite au manque d'emplois et de secteurs capables d'absorber la grande quantité de travailleurs disponibles et compétents. En effet, le marché de l'emploi au Sud Kivu accuse un taux d'activité de 52%, ce qui est nettement inférieur à la moyenne nationale (60% en RDC). Le taux élevé de jeunes combiné avec l'incapacité à résorber le chômage constitue l'un des plus grands problèmes auxquels fait face la Province. Ce chômage juvénile a des implications politiques. Les jeunes sont plus exposés aux manipulations politiques, et ils sont prédisposés à s'engager dans des mouvements criminels, les gangs et les mouvements militaires telles les rébellions⁴.

Dans la Province du Sud-Kivu, le climat des affaires est peu favorable. Malgré l'existence dans la Province des facteurs naturels favorables aux investissements (partage des frontières avec trois autres pays et trois autres Provinces de la RDC ; sol et sous-sol très riches ; flore et faune diversifiées, ressources humaines disponibles à plus de 50% jeunes, etc.), l'environnement des affaires reste peu propice⁵. En effet, les entreprises demeurent confrontées constamment à la lourdeur de l'administration publique et fiscale, la faible qualité des infrastructures de base notamment les routes et la persistance de l'insécurité et le dysfonctionnement de l'appareil judiciaire.

L'agriculture est surtout pratiquée par des ménages agricoles, plus particulièrement par les femmes, qui assurent la plupart de la production vivrière en milieu rural. Les ménages agricoles ne sont souvent pas suffisamment encadrés. Ils travaillent sur de petites étendues, avec des outils rudimentaires, des semences non améliorées et des techniques culturelles obsolètes. Les exploitations de type moderne sont rares. Elles sont tournées essentiellement vers la culture d'exploitation industrielle notamment le café, le thé, la canne à sucre et le quinquina. Actuellement, les usines de canne à sucre, de thé et de café ne sont plus opérationnelles.

³ Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté 2011-2015 de la Province du Sud-Kivu, septembre 2011, page 12.

⁴ Mobilité interne et entrepreneuriat des jeunes en République Démocratique du Congo : Partnership for Economic Policy, avril 2014, page 7.

⁵ Plan quinquennal de croissance et de l'emploi 2011 – 2013, Sud Kivu 2eme édition, mars 2011, page 35.

La Province dispose d'une diversité de minerais, y compris : de l'étain, du wolframite, de la monazite, du diamant, de l'or, du colombo tantalite (coltan), du calcaire, du marbre, de l'argile, et de la cassitérite. Pour la plus part, ces minerais sont exploitées de façon artisanale mais on y trouve aussi quelques entreprises modernes comme Banro et Casa Mining. Selon des estimations, la Province du Sud Kivu compte plus de 100,000 creuseurs miniers. Cela fait que le secteur minier artisanal est considéré comme le plus grand employeur informel dans la Province⁶. Les creuseurs travaillent dans des conditions de travail mauvaises et le code minier n'est pas respecté. En plus, comme ces sites miniers sont souvent sous contrôle des groupes armés, les jeunes qui travaillent dans les sites miniers sont à haute risque d'être mobilisé par ces groupes armés.

La présence de ressources naturelles précieuses et commercialisables, dont l'exploitation requiert relativement peu d'investissement et beaucoup de main-d'œuvre, attire aussi les groupes armés, les acteurs politiques et le milieu des affaires. Plus particulièrement, les jeunes hommes sont attirés par les opportunités offertes dans ce secteur et s'y retrouvent exploités, ce qui les rend susceptibles d'être recrutés par les groupes armés. Les femmes et filles, attirés par les opportunités de mener des activités de petit commerce dans les zones minières, souffrent souvent d'abus et exploitation sexuelle. Suite à l'accès difficile aux moyens de subsistance alternatifs, le contrôle des zones riches en ressources naturelles constitue un moteur important des conflits entre les acteurs armés et l'État⁷.

Tensions Inter-Ethniques

L'instabilité de la vie économique, sociale et sécuritaire pousse les gens à faire appel à des réseaux plus restreints de solidarité, comme la communauté ethnique. Plus la pression extérieure est grande (par la violence accrue ou la réduction des moyens de subsistance) plus les gens sont susceptibles de définir leur groupe social selon des paramètres étroits et exclusifs. En plus, l'association de l'identité avec les terres ancestrales et les conditions de l'accès à la terre par le biais des instances traditionnelles alimente les tensions entre les différents groupes ethniques dans certaines zones de la Province. Les modifications récemment apportées aux systèmes traditionnels gouvernant les droits à l'usufruit et la confiscation par l'État ou la vente par les chefs traditionnels de grandes parcelles de terre, sont souvent considérées comme des affronts identitaires. Les entrepreneurs politiques se servent de ces dynamiques pour alimenter les tensions entre les groupes et les manipuler en leur faveur.⁸

1.2. L'Environnement Règlementaire

La Décentralisation

Dans le cadre des réformes visant à améliorer la gouvernance à travers tout le pays, rapprocher les instances de décision et de gestion au plus près des populations et adresser les causes profondes des

⁶ Institute of Development Studies: Insecurity and Local Governance in Congo's South Kivu, mars 2012, page 17 – 18.

⁷ *Stratégie internationale de soutien à la sécurité et la stabilisation 2013 – 2017*, page 12

⁸ *Stratégie internationale de soutien à la sécurité et la stabilisation 2013 – 2017*, page 7.

conflits au niveau local pour mieux promouvoir le développement, la RDC s'est engagé depuis 2001 dans un processus de décentralisation. D'importants progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de la réforme de la décentralisation, aussi bien concernant les cadres institutionnels que législatif. La province du Sud-Kivu a mis en place un certain nombre de structures en vue de faire avancer le processus de la décentralisation en cours. Il s'agit notamment de (1) la direction provinciale de mobilisation et d'encadrement des recettes, DPMER, créée par un édit provincial (2) du Corps Provincial des Inspecteurs des Finances, CPTF, créé par un arrêté du Gouverneur de Province et (3) la direction provinciale de passation des marchés publics créés par un arrêté du Gouverneur de Province.

Malgré ce progrès, des faiblesses importantes persistent par rapport à la décentralisation. Les élections provinciales, urbaines, municipales et locales n'ont pas été organisées, ni en 2006, ni en 2011, à cause des décisions prises au niveau national. Pour l'instant, le processus de la décentralisation est principalement politique et centré sur les finances. Les provinces ont passé quelques Edits qui concernent principalement les impôts et taxes. Par exemple en rapport avec l'aménagement du Territoire au Sud-Kivu, il n'y a pas de textes novateurs à jour. La situation est encore gérée par le Décret sur l'Urbanisme (texte datant de 1957) et quelques textes réglementaires sur les Biens (textes contenus dans le Code lancier Tome 6, volume 2, pages 597-600). La province prend toutefois des initiatives, par exemple avec la mise en place d'administrations (surtout liées aux finances, Direction du Budget).

Malgré que les responsabilités des différents niveaux de gouvernement (local, provincial, national) soient définies dans la loi, le faible avancement du processus de décentralisation amène dans certains cas à une confusion dans la mise en œuvre des responsabilités dans la pratique. Relativement peu de moyens financiers du niveau national sont effectivement alloués aux provinces et beaucoup des décisions politiques y sont toujours prises. En conséquence la population, qui se trouve loin de ce niveau du gouvernement, se sent exclue du processus politique. Cela augmente la rupture du contrat sociale entre la population et l'Etat.

La Législation dans le Domaine Foncier et Ressources naturelles

- **Foncier**

Les conflits fonciers constituent une grande partie des conflits interethniques dans la province du Sud Kivu⁹. Cette récurrence des conflits fonciers s'explique en grande partie par l'inadéquation des dispositions légales et réglementaires à répondre aux défis de l'accès et de l'exploitation individuelle et collective de la terre. En fait, la législation foncière en vigueur ne peut pas être dissociée la transformation profonde de la société congolaise et du mode de propriété, et de la diminution progressive des prérogatives du pouvoir coutumier notamment en matière foncière.

La loi N° 73-021 du 20 juillet 1973, en conférant de manière exclusive, inaliénable et imprescriptible, la propriété du sol et du sous-sol à l'Etat, ne reconnaît aux communautés locales qu'un droit de jouissance. Toutefois, les dispositions réglementaires devant organiser l'exercice de ce droit de jouissance n'ont jamais été édictées. De ce fait, des pratiques coutumières, disparates et non écrites, sont appliquées à

⁹ En décembre 2013, le Comité d'analyse des Risques de la province a dénombré 64 conflits soit 38% de l'ensemble des conflits sur l'étendue de la province.

titre subsidiaire dans la gestion du foncier. Cette dualité de sources entraîne une concurrence des autorités traditionnelles, gardiens et détenteurs des droits coutumiers, et des Conservateurs des Titres immobiliers, administrateurs des Circonscriptions foncières, investis dans le cadre de la loi foncière.

Afin de mieux adresser la problématique du foncier, les autorités nationales ont mis en place un Comité national de réforme du foncier. Il est aussi envisagé que ce comité sera décentralisé au niveau provincial. Dans l'attente, il existe d'ores et déjà un cadre sectoriel du foncier. Il faut aussi noter que le développement des modèles pilote de gestion foncières coutumières prenant en compte les droits acquis traditionnellement, soit prévu. Ces comités locaux du foncier seront mis en place au niveau des territoires, des chefferies et des secteurs à cette fin.

- **Conservation de la nature**

Les textes régissant les secteurs de l'environnement, pêche, eaux, forêts et les aires protégées sont nombreux, mais ils sont parfois anachroniques, difficiles à comprendre et à appliquer. En plus, lorsqu'ils sont violés, les auteurs ne sont jamais inquiétés.

D'après l'article 203, point 18 de la Constitution le niveau central est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes de météorologie, géodésie, cartographie, hydrologie, de la prévention et de la gestion des catastrophes et calamités naturelles, l'administration du régime des eaux et forêts, la protection de l'environnement, des sites naturels, des paysages et la conservation des sites. En même temps, l'article 204, point 20 de la Constitution confie des matières aussi importantes à la compétence exclusive des provinces : « l'élaboration des programmes agricoles et forestiers et leur exécution conformément aux normes du planning national, l'affectation du personnel agricole, des cadres conformément aux dispositions du statut des agents de carrière des services publics de l'Etat, l'application de la législation nationale concernant l'agriculture, la forêt, la chasse et la pêche ainsi que l'environnement, la conservation de la nature et la capture des animaux sauvages, l'organisation et le contrôle des campagnes agricoles, la fixation des prix des produits agricoles ».

Les conflits de compétence entre le niveau national et provincial qui résultent de cette situation paralysent l'action de l'administration, et constituent un sérieux obstacle à l'amélioration de la gouvernance. Le niveau de coordination entre les différentes institutions en charge des forêts est très faible sinon inexistant. Pour certaines décisions, dans certaines circonstances, le pouvoir central ne demande pas l'avis de la Province et aucun texte ne réglemente les relations entre le Ministère provincial de l'environnement et la Division.

- **Le secteur minier**

Le secteur minier est régi par des lois nationales et internationales. Au plan national, les principales dispositions sont la loi N°007/2002 du 11 juillet 2002 portant code minier, le décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 relative aux mesures d'application du code minier, et les manuels de procédures de traçabilité des minerais de l'extraction à l'exportation. Au niveau international, le guide de diligence de l'organisation de coopération de développements économiques (OCDE). demeure la référence majeure. L'ensemble de ces dispositions confèrent une propriété exclusive à l'Etat sur l'ensemble des ressources minières. Cette propriété est cependant concurremment administrée par le pouvoir central et les autorités provinciales.

Au niveau de la province, l'exercice de cette compétence concurrente est le fait de la division provinciale des mines, le Centre d'Evaluation, d'Expertise et de Certification (CEEC), le Service d'Assistance et d'Encadrement du Small Scale Mining (SAESCAM), le cadastre minier, le centre de traitement des minerais, tous démembrements du pouvoir central et le Ministère Provincial des Mines.

Les textes, notamment le code minier, distinguent nettement entre la propriété du dessus et la propriété du dessous créant ainsi souvent des conflits entre les concessionnaires des parcelles et les détenteurs de titres d'exploitants miniers sur le sous-sol. Malgré le pouvoir dont dispose les autorités provinciales en matière de gestion des exploitations artisanales, aucune disposition n'a encore été prise pour adresser cette question. La révision en cours du code minier pourrait être un commencement de résolution de ces problèmes.

La Législation dans le Domaine de Sécurité

La législation en matière de Police est extrêmement développée et progressiste. La Loi de programmation et les nombreux décrets d'application de la loi organique ont parachevé l'arsenal légal en matière de police. Le service public de la Police Nationale Congolaise (PNC) est organisé au niveau central à travers le Conseil supérieur de la police, le Commissariat général, et l'Inspection générale. Au niveau local la PNC est organisé à travers par le Commissariat provincial ainsi que les Unités territoriales et locales. Dans le cas des villes, il y a des commissariats urbains. Ainsi à Bukavu, il y a des commissariats dans chaque commune.

En matière de défense, la constitution de la RDC à son article 187 al.2 définit la mission des FARDC en ces termes : « elles (FARDC) ont pour mission de défendre l'intégrité du territoire national et les frontières. Dans les conditions fixées par la loi, elles participent, en temps de paix, au développement économique, social et culturel ainsi qu'à la protection des personnes et leurs biens. » La loi fait de la défense Nationale une matière de la compétence exclusive du pouvoir central (cfr art.202, art.6 de la constitution). En vue de mieux assurer la défense nationale, le pays a été divisé en trois zones de défense. Le Sud Kivu fait partie de la troisième zone de défense en même temps que la Province Orientale, le Maniema et le Nord-Kivu. Le commandement de la zone est assuré par un officier général assisté de deux commandants Adjoints. Le commandant de zone de défense assume le commandement opérationnel de toutes les unités engagées dans sa zone de responsabilité en vue d'une meilleure polyvalence, autonomie et mobilité. De la sorte, il exerce l'autorité et contrôle l'action des différentes régions militaires sous son commandement.

Dans la pratique, le Gouverneur travaille effectivement avec le commandement de la Région Militaire par recoupement et aux frais de la Province. Mais également, la Province et la Région Militaire communiquent avec le pouvoir central en transmettant la situation journalière qui reprend les aspects sécuritaires. Quant aux décisions sur les affectations des troupes des FARDC, les autorités provinciales peuvent seulement faire des propositions au niveau national, mais c'est la situation de terrain qui reste déterminante. Ces propositions sont appelées « Honorable correspondants ».

La Législation dans le Domaine de la Justice

La Constitution présente une avancée notable dans la construction de l'Etat de droit et particulièrement dans le domaine de la justice. Elle constitue l'armature principale d'un dispositif qui nécessite cependant

l'adoption de nombreuses réformes législatives. Le gouvernement a entamé un processus de réforme de la justice à côté de celle de la défense et de la police avec l'appui de la Communauté internationale.

Au regard de l'article 202 de la constitution, il ressort que les compétences en matière de justice sont principalement exclusives au profit du pouvoir central. Toutefois l'article 203 prévoit une concurrence dans l'administration du service publique de la justice. Au demeurant, il n'existe pas jusqu'à ce jour un seul édit provincial qui règlemente le fonctionnement des juridictions étant entendu que l'Administration judiciaire demeure encore déconcentrée. Néanmoins, s'agissant principalement de l'administration pénitentiaire, bien qu'étant déconcentrée, le pouvoir provincial influe amplement sur le fonctionnement des prisons, des maisons d'arrêts par un suivi quotidien sur les conditions carcérales des détenus, sur le traitement de leurs dossiers judiciaires, ceci au regard des dispositions de l'ordonnance sus-indiquée.

S'agissant de la justice coutumière, l'édiction de la loi N° 13/011 – du 11/04/2013 a entraîné son abolition. Essentiellement fondée sur le droit coutumier, épars et non écrit, cette forme de justice a été remplacée par les Tribunaux de paix, constitués par des magistrats modernes accompagnés par un juge assesseur, transfuge de la justice coutumière. Cette avancée théorique du point de vue des principes régissant les droits de l'homme n'est pas encore effective en pratique. Les tribunaux de paix, prévues dans chaque territoire, connaissent des difficultés. Il y a des défis liés à la prise en charge de magistrats, leurs logements et les infrastructures de travail. Dans la pratique, les magistrats ne sont pas toujours affectés dans les endroits où s'est situé le tribunal. De même, la localisation des juridictions, au chef-lieu du territoire n'est pas de nature à rapprocher la justice des justiciables. Les chefs coutumiers demeurent ainsi la seule référence des populations ; ils continuent à traiter des dossiers sous le couvert de la médiation. Dans le traitement des cas de VSBG, cela est particulièrement problématique, comme les décisions prises, actions de médiation ou arrangements à l'amiable ne servent pas toujours l'intérêt des victimes. Un autre défi est que dans les territoires, ils n'y existent pas des auditorats militaires.

1.3. Les Cadres Institutionnels de Planification et le Budget Provincial

Dans la République Démocratique du Congo, on retrouve une multitude des stratégies et plans élaborés en vue de faciliter le développement du pays et des provinces. Tous ces documents trouvent leurs originalités dans les articles 202, 203 et 204 de la Constitution de la République Démocratique du Congo et la loi 008/2008 portant sur la décentralisation. Au niveau national cela s'est traduit en deux documents clés : Le Programme du Gouvernement central et le Document Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSCR II). Au niveau provincial quatre cadres de planification constituent la base pour tous les activités de développement :

- Le Programme du Gouvernement Provincial du Sud-Kivu : Ce document fixe les orientations stratégiques en ce qui concerne le développement, la lutte contre l'insécurité et la pauvreté qui persistent dans la province. Traduisant l'engagement du Gouvernement Provincial, ce document constitue un guide pour les interventions prévues dans la province;
- Le Document de la Stratégie de Croissance et de la Réduction de la Pauvreté (DSCR II) Provincial du Sud-Kivu : L'élaboration du présent DSCR II provincial 2011-2015 est le résultat

d'un exercice participatif de planification stratégique auquel toutes les composantes de la société Sud Kivucienne ont été associées. Le DSCR II est considéré comme le cadre fédérateur des interventions des partenaires au développement de la province.

- Programme d'Action Prioritaire (PAP) 2011-2015 de la Province : Le PAP constitue le cadre de référence des interventions de tous les acteurs du développement sur la période 2011-2015 au Sud-Kivu¹⁰. Ce programme développe en détail les mesures prioritaires ainsi que les actions à mettre en œuvre dans la province afin d'atteindre les résultats prévus dans le DSCR II.
- Plan Quinquennal de Croissance et de l'Emploi (PQCE) 2011-2015 de la Province : Visant la consolidation des acquis du DSCR II à travers le PAP, il est également basé sur les axes stratégiques du DSCR II (les piliers de développement) et les secteurs prioritaires. En tant qu'instrument privilégié de plaidoyer, il vient ainsi renforcer les actions entreprises dans la Province ;

Parmi ces cadres, le PAP exprime la volonté du Gouvernement Provincial d'aller au-delà de l'expression des choix et d'orientations politiques. Il est le seul document qui révèle une programmation chiffrée des besoins de développement de la province et qui raconte comment le gouvernement priorise les axes stratégiques retenues du DSCR II national.

L'analyse du Programme d'Action Prioritaire

Le PAP a été élaboré de manière participative pour une période de cinq ans allant de 2011 à 2015. Le PAP constitue le cadre de référence des interventions de tous les acteurs du développement au Sud Kivu. Cela s'est fait autour de quatre piliers¹¹ :

- Pilier 1 : Renforcer la bonne gouvernance, la paix et l'autorité de l'Etat ;
- Pilier 2 : Consolider la stabilité macroéconomique et accélérer la croissance ;
- Pilier 3 : Améliorer l'accès aux services sociaux et renforcer le capital humain ;
- Pilier 4 : Protéger l'environnement et lutter contre les changements climatiques.

Une analyse profonde du PAP révèle qu'il y a un grand nombre de programmes et sous-programmes qui peuvent être considérés comme alignés avec STAREC/ISSSS. Ceux-ci se trouvent majoritairement dans le premier et troisième pilier. Pour le premier pilier « Renforcer la bonne gouvernance, la paix et l'autorité de l'Etat », il s'agit notamment des programmes qui se focalisent sur le renforcement de l'autorité de l'Etat, l'accélération du processus de décentralisation et les réformes des finances politiques. Les sous-programmes pertinents pour la stabilisation sont ceux qui visent à renforcer les capacités d'intervention de l'armée et de la police, à accélérer la réforme du système judiciaire et à promouvoir les droits humains. Néanmoins, la majorité des actions dans le PAP sont focalisés sur l'acquisition de matériel et de réhabilitation des infrastructures et non sur le renforcement des capacités. La question du genre n'est pas traitée dans le premier pilier du PAP.

¹⁰ Programme d'Action Prioritaires (PAP) 2011-2015 de la Province du Sud-Kivu, page 5 – 6.

¹¹ Ces piliers correspondent aux axes stratégiques que ressort du DSCR II nationale tant que provinciale.

Le troisième pilier, « Améliorer l'accès aux services sociaux et renforcer le capital humain », contient des sous-programmes qui visent à promouvoir les aspects du genre, à améliorer la protection sociale et à promouvoir le rapprochement entre les jeunes à travers la construction et de l'équipement des centres des jeunes pour paix. Tandis que le thème transversal du genre est assez bien développé dans le sous-programme 3.3.1, l'analyse budgétaire du PAP a révélé un manque total de financement par le gouvernement national et provincial, ce qui souligne le manque total de reconnaissance du genre comme un thème important pour le renforcement de la société congolaise.

Dans le budget du PAP, il y a une forte focalisation des fonds sur le deuxième pilier, suivi du troisième pilier, puis le premier et enfin le quatrième pilier. En fait, plus de 60% du budget a été affecté aux activités visant à la stabilité macroéconomique et à l'accélération de la croissance. Seulement 30% du budget a été engagé aux piliers liés à la stabilisation. Cette focalisation sur les efforts du développement montrerait que le gouvernement provincial suppose que la persistance des conflits est principalement liée au manque d'opportunités économique.

L'analyse du budget provincial

Le budget de la province est annuel et est élaboré suivant la circulaire contenant les instructions relatives à l'élaboration de la loi des finances signé par le Ministère National du Budget. Etant donné que la République Démocratique du Congo est engagé dans le programme de gestion axé sur les résultats, le Budget de la Province doit être réaliste et tenir compte du PQCE et le PAP pour sa mise œuvre.

En analysant plus spécifiquement les budgets proposés de 2012 - 2014 pour la province, on observe que les trois postes les plus importants concernent le Ministère Provincial du Plan et du Budget¹², le Ministère de l'Environnement, des Affaires Foncières, de l'Urbanisme, de l'Habitat et des Travaux Publics¹³ et le Ministère de l'agriculture et du développement rural.

Concernant les secteurs identifiés comme particulièrement importants pour la stabilisation, le renforcement de la bonne gouvernance, la paix et l'autorité de l'Etat, l'amélioration de l'accès aux services sociaux et le renforcement du capital humain, nous pouvons observer que le budget des ministères qui y sont impliqués¹⁴ ne représente qu'approximativement 12% du budget proposé pour les années 2012 - 2014. En plus, une analyse des prévisions budgétaires des dépenses de la province en entière en 2012 montre que les lignes budgétaires qui ont un lien avec les activités de stabilisation ont un taux d'exécution très inférieur. Il faut également noter que qu'il n'y avait aucune ligne par rapport à la sécurité et la défense dans des différents budgets pour les années du 2012 jusqu'au 2014.

¹² Ce poste comprend la rémunération du personnel actif de l'Etat (Charges transférées en Province) /Autorités coutumières; Personnel EPSP; Personnel Agriculture, Développement Rural et Environnement; et Personnel Santé.

¹³ A partir de 2013 ce ministère s'est appelé le ministère de travaux publics, des infrastructures, de l'urbanisme et de l'habitat et charge des relations avec l'assemblée provinciales.

¹⁴ Le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité, des Entités Territoriales, le Ministère de la Justice, des Droits Humains, de la Fonction Publique et des Relations avec la Société Civile, le Ministère de l'Environnement, des Affaires Foncières, de l'Urbanisme, de l'Habitat et des Travaux Publics, ainsi que le Ministère des Mines, Ressources Hydrauliques, Electricité et Hydrocarbures.

Implication pour la stabilisation

Dans les années précédentes, les questions fondamentales de la stabilisation n'ont pas été considérées comme étant les plus grandes priorités dans les cadres institutionnels de planification. Les actions pouvant être directement considérées liées à la stabilisation sont contenues dans le pilier 1 et 3 du PAP, mais le budget du pilier 1 du PAP n'a été estimé qu'à 5% du budget total du PAP. Une analyse du budget du Gouvernement provinciale a également montré une tendance à un manque d'intérêt d'investissement dans les thématiques clés de la stabilisation. Cela souligne l'importance d'inscrire le programme de stabilisation STAREC/ISSSS dans les cadres de planification provinciaux et du budget de la province. Cela pourrait fournir au programme de stabilisation un ancrage institutionnel plus important que celui qui a prévalu durant la première phase du programme et qui avait montré certaines défaillances quant à l'appropriation du programme par les différentes branches du gouvernement. Il est également clair que cet ancrage est aussi à établir au niveau national.

L'année 2015 devrait voir l'élaboration d'un nouveau PQCE et PAP à partir du deuxième semestre 2015. Le Ministère du Plan national et provincial seront chargés de ce travail, mais l'exercice dépendra de la disponibilité des financements. Vu la responsabilité du Ministère pour la coordination du programme STAREC, le Ministère représente la porte d'entrée pour la inclusion de certaines actions de stabilisation au sein de ces plans.

2. Synthèse des analyses des conflits et besoins

Ce chapitre donne une synthèse des analyses de conflit et analyses de besoins des cinq zones prioritaires de stabilisation de la province du Sud Kivu : Zone Plaine de la Ruzizi – Moyens et Hauts Plateaux d'Uvira, Zone Sud-Sud (Territoire de Fizi), Zone Shabunda ouest, Zone Kalehe (Hauts Plateaux de Numbi-Ziralo), Zone Chulwe-Walungu-Kabare (Ninja). Les analyses sont développées sur base des quatre dynamiques de conflits identifiées dans l'ISSSS révisé, à savoir : les dilemmes sécuritaires ; la mobilisation autour de la terre et de l'identité ; l'exploitation illégale des ressources naturelles et les dynamiques régionales.

2.1. La zone de la Plaine de la Ruzizi – Moyens et Hauts Plateaux de Mwenga et Uvira

La zone de la Plaine de la Ruzizi et les Moyens et Hauts Plateaux Plateaux de Mwenga est clé pour des raisons politiques, économiques et stratégiques. Les tensions intercommunautaires y sont élevées et les conflits très violents, avec une présence de multiples groupes armés et de milices. L'analyse des conflits et besoins de la Plaine de la Ruzizi et les Moyens et Hauts Plateaux Plateaux de Mwenga a montré une présence des quatre dynamiques de conflits : les dilemmes sécuritaires, la mobilisation autour de la terre et de l'identité, l'exploitation des ressources naturelles et la présence des dynamiques régionales. Les conflits se concentrent sur une mobilisation autour de l'identité ethnique qui est étroitement liée à une mobilisation autour de l'accès aux ressources économiques, particulièrement à la terre, et au pouvoir politique. Les paragraphes suivants résument les différentes manifestations des dynamiques de conflit dans la zone.

Dilemmes sécuritaires

1. L'Etat n'est pas en mesure de protéger la population et ses moyens de subsistance, ce qui fait que les communautés ont tendance à recourir aux groupes armés pour les défendre.
2. Dès qu'il y a un incident impliquant un groupe ethnique, les gens du même groupe ethnique ont des angoisses car les forces de sécurité des autres groupes ethniques risqueraient de les attaquer.
3. Le vide sécuritaire est exploité par les groupes armés et milices communautaires. Ces groupes prétendent de protéger leurs groupes ethniques. Motifs cachés: pouvoir, contrôle, accès aux terres et minerais.

Mobilisation autour de la terre et de l'identité

1. L'ethnicité est souvent instrumentalisée par des politiciens, ce qui mène à une distribution inégale du pouvoir;
2. Climat de méfiance entre les groupes ethniques, mobilisation autour de l'ethnie pour l'auto-défense;
3. Les chefs coutumiers favorisent les groupes ethniques dont ils dépendent pour maintenir leur position;
4. Certaines autorités coutumières combattent l'acquisition du pouvoir (et ainsi terre, ressources) utilisant la violence et le soutien des groupes armés et des milices;
5. Conflits de pouvoir, de succession et de réclamation des droits politiques au niveau local entre les ethnies;
6. Les leaders coutumiers manipulent souvent la dualité juridique qui oppose la loi coutumière à la loi écrite pour acquérir de larges portions de terres et en chassant les populations paysannes (vente de terres coutumières par les chefs de groupements qui selon elles n'ont pas de mandat légaux);
7. Conflits entre éleveurs et agriculteurs qui ont une dimension ethnique: Lors des disputes entre éleveurs et agriculteurs, les belligérants associent la dispute aux origines identitaires.
8. Théoriquement, le code foncier de 1973 accorde le droit de jouissance sur les terres rurales à tous les indigènes sans distinction de sexe. Cependant, les coutumes et pratiques traditionnelles discriminatoires envers les femmes, encore très vivaces, excluent celles-ci de l'héritage et de la succession. Les plus pénalisées par ces pratiques sont les nombreuses veuves et orphelines de guerre.

Exploitation des ressources naturelles

1. Manque de contrôle des trafics transfrontaliers miniers et de chanvre le long de la rivière Ruzizi: exportation illégale des minerais artisanaux;
2. Contrôle de certaines mines par des groupes armés, avec implication des chefs locaux;
3. Exploration minière artisanale. Mineurs s'opposent au paiement des taxes;
4. Conflit des limites entre des chefferies, en vue d'appropriation des ressources naturelles;
5. Conflit entre Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) et les Chefs de groupements d'Itombwe: l'ICCN cherche à faire le Massif d'Itombwe une réserve naturelle sans pour autant consulter les chefs locaux.

Dynamiques régionales

1. Les diasporas au Burundi et Rwanda s'organisent en un réseau régional qui facilite le commerce d'armes et de minerais. Ce réseau également mobilise un soutien financier et politique et aide au recrutement pour les groupes armés, notamment dans les nombreux camps de réfugiés de la région.
2. Population de la plaine de Ruzizi déclare que des milices / communautés locales sont appuyés par des pays étrangers.
3. Implication des jeunes provenant du Burundi dans des vols et combats locaux.
4. L'emploi transfrontalier (travail temporaire dans la plaine) comme source de tensions entre communautés autochtones et ceux perçu comme des burundais.

Le système de conflit

L'analyse des conflits dans la Plaine de la Ruzizi et les Moyens et Hauts Plateaux de Mwenga et Uvira a montré la présence de toutes les quatre dynamiques de conflit: les dilemmes sécuritaires, la mobilisation autour de la terre et de l'identité, l'exploitation des ressources naturelles et les dynamiques régionales.

Ces dynamiques se caractérisent par les manifestations et causes, facteurs favorisant suivants :

Problématique	Manifestation	Causes et sous causes
Dilemmes sécuritaires	L'Etat ne sécurise pas efficacement la population	<p><u>Faible effectif et équipement insuffisant au sein de FARDC</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Résistance au déploiement et désertion par certains militaires FARDC <p>Mauvaise utilisation de ressources par les forces de la sécurité (argents, vivres détournés) Certains militaires/police au service des individus dans certains endroits)</p> <p><u>Crise de leadership</u> Politisation de forces de la sécurité et mauvaise organisation (commandement non neutre)</p>
Mobilisation autour de la terre et de l'identité	Conflits fonciers	<p><u>Dualité dans le régime foncier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Méconnaissance de la loi foncière par la population ➤ Difficulté d'application de la loi foncière <p><u>Difficulté d'accès de la population aux titres de propriété foncière et à la justice</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Corruption dans le système foncier et dans la justice ➤ Manque des moyens <p><u>Compétition pour les ressources</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Manque d'espace <p>Manque d'opportunités d'emploi pour les jeunes (fermeture des usines)</p> <p><u>Conflits entre les agriculteurs et éleveurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Non-respect de limites entre champs et pâturages

	Inacceptation mutuelle entre les communautés	<p>Conflit de pouvoir (entre autochtones et migrants)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tendance hégémonique autour de la terre ➤ Méconnaissance/inacceptation/contestation des textes/décrets sur la terre <p>Découpage (barundi au sol congolais) Falsification de l'histoire Disfonctionnement du service de l'état civil et de l'immigration</p>
Exploitation des ressources naturelles	Exploitation illicite de certaines mines par des groupes armés avec implication des chefs locaux	<p><u>Mauvaise gestion de l'Etat (administration) due à la corruption :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Non-respect des textes régissant les mines ➤ Trafic d'influence ➤ Impunité ➤ Injustice et irresponsabilité de certains agents <p><u>Retard dans la mise en œuvre de la réforme des services de sécurité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faible organisation de l'armée et manque des effectifs humains et matériels ➤ Libre circulation des armes <p><u>Faiblesse de la police des mines</u></p>
	Conflit des limites entre des chefferies, en vue d'appropriation des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faible délimitation des terroirs ➤ Imprécision sur les critères de création des entités ➤ Non réglementation de la gestion artisanale des ressources ➤ Aires d'exploitation non délimités
Dynamique régionale	Mouvements incontrôlés des personnes, armes, groupes armés, minerais, bétails, chanvres à travers la frontière	<p><u>Déficit de sécurité transfrontalière</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Implication et corruption des autorités de services de sécurité aux frontières ➤ Manque du patriotisme au niveau des services ➤ Salaire insuffisant ➤ Non immatriculation des nouvelles unités ➤ Impunité <p><u>Porosité des frontières</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Inefficacité de services/police commis à la frontière (Direction Générale de Migratio (DGM), Police des frontières, Agence Nationale de Renseignement (ANR)...) <ul style="list-style-type: none"> ➤ Manque d'infrastructures appropriés ➤ Non application des textes règlementaires ➤ Méconnaissance et ignorance des textes règlementaires ➤ Mauvais recrutement/ Clientélisme dans le recrutement des agents de surveillance de frontières ➤ Création des pistes non officielles ➤ Multiplicité de services de frontière / Textes instituant les différents services à la frontière non respectés
	<p><i>Lien avec les dilemmes sécuritaires : mouvement des groupes armés à travers les frontières</i> <i>Lien avec l'exploitation des ressources naturelles : exportation illégale des minerais artisanaux</i></p>	

Priorités stratégiques pour la zone prioritaire Plaine de la Ruzizi – Moyens et Hauts Plateaux de Mwenga et Uvira

1. Renforcer l'autorité de l'Etat pour assurer la sécurité des populations ;
2. Promouvoir une gestion et accès à la terre juste et équitable ;
3. Promouvoir la cohabitation pacifique dans la Plaine de la Ruzizi et les Moyens et Hauts Plateaux de Mwenga et Uvira ;
4. Promouvoir la sécurisation, gestion et contrôle des sites miniers par l'Etat ;
5. Améliorer la sécurité transfrontalière ;
6. Renforcer des mécanismes d'autonomisation des femmes et promouvoir leur participation politique ;
7. Améliorer la protection des femmes et filles contre les violations des droits humains, en particulier les violences sexuelles et basées sur le genre.

2.2. La zone Sud-Sud (Fizi territoire)

Fizi est un des territoires qui ont connu le plus d'instabilité dans l'Est de la RDC. Ce territoire a expérimenté plusieurs vagues d'insécurité de telle sorte qu'il été surnommé par différents régimes, comme une "zone rouge", en d'autres termes, un territoire en proie à une violence et insécurité chroniques. Jusqu'à présent, Fizi compte plus d'une dizaine de groupes armés qui s'affrontent autour des questions liées au pouvoir local, à la terre et à l'identité. Comme résultat de la présence de plusieurs communautés et groupes armés, il n'est pas étonnant que Fizi soit un foyer par excellence de conflits. Ces derniers sont de toute nature et affectent le tissu socio-économique de manières diverses. Parmi ces conflits, il y a ceux qui peuvent être considérés comme transversaux en ce sens qu'ils embrassent l'ensemble du territoire de Fizi. D'autres sont, par contre, localisés à certaines parties du territoire. La prolifération des armes utilisées par les groupes armés et civils et le climat d'impunité ont été identifiés comme multiplicateurs des conflits dans le territoire de Fizi.

L'analyse des conflits et besoins dans le territoire de Fizi a montré une présence des quatre dynamiques de conflits : les dilemmes sécuritaires, la mobilisation autour de la terre et de l'identité, l'exploitation des ressources naturelles et la présence des dynamiques régionales. Les paragraphes suivants résument les différentes manifestations de ces dynamiques de conflit en Fizi territoire.

Dilemmes sécuritaires

1. La présence des groupes armés nationaux et étrangers qui se substituent à l'Etat officiel dans la gestion des entités qu'ils contrôlent; qui cherchent des nouveaux recrutes parmi la population civile; et qui harcèlent la population. Le sens d'insécurité liée au manque d'une cohésion sociale est très fort, et il est facile de recruter des jeunes dans les groupes armés ;
2. Le recours aux violences, massacres et violences sexuelles contre les civils a eu un effet particulièrement dévastateur sur la cohésion sociale ;
3. La présence des mouvements pour l'auto-défense (Mai-Mai) ;

4. Viols et violences faites par les différents groupes armés, mouvements d'auto-défense ainsi que les forces de sécurité ;
5. Pillages récurrents de nombreux villages par les différents groupes armés, mouvements d'auto-défense qui conduisent aux déplacements de plusieurs personnes, en particulier les femmes et les enfants.
6. La faiblesse des forces de sécurité de l'Etat. Dans certaines zones, il y a une présence réduite de PNC. Un autre facteur déstabilisant est que les FARDC sont impliqués dans les cas d'insécurité ;
7. Certains services de l'Etat, comme ANR et DGM, sont impliqués dans les tracasseries de la population;
8. La présence des bandits armés cause de l'insécurité ;
9. Augmentation de l'insécurité pendant la période de transhumance: des jeunes bergers armés (qui disent sécuriser leurs bétails contre les groupes armés) sèment de l'insécurité; des groupes armés insécurisent les éleveurs; des éleveurs, agriculteurs et chefs coutumiers recourent aux groupes armés pour protection et revendications. Les femmes et les enfants sont souvent victimes, comme se sont-elles qui se rendent régulièrement aux champs. Des cas de viols sont aussi signalés, pointant du doigt les éleveurs.

Mobilisation autour de la terre et de l'identité

1. Les groupes armés locaux se structurent généralement autour des communautés, dont elles prétendent ainsi porter les revendications en matière notamment de protection de la terre ou des intérêts liés au foncier ;
2. Le territoire de Fizi connaît des conflits identitaires entre ethnies. Ces conflits sont souvent causés par les interprétations des concepts d'autochtonie et de nationalité. Ceci se manifeste en une opposition entre les populations qui se considèrent comme propriétaires de la terre et ceux considérés, à tort ou à raison, comme des étrangers. Cette perception conduit à la fois à des attitudes auto-protectrices et d'exclusion de certains groupes sociaux dans l'accès et la gestion des ressources locales. Comme résultat, ces attitudes conduisent à la création, au soutien et au maintien des groupes armés proches des différentes communautés ;
3. D'autres conflits entre les ethnies sont souvent motivés par l'accès à la terre, en particulier la question d'appartenance de la terre ;
4. Pendant la transhumance, une augmentation de l'insécurité est observée : (1) les ravages des cultures conduit aux conflits violents entre agriculteurs et éleveurs, (2) il y a des conflits entre des chefs coutumiers et des éleveurs autour de refus de paiement par les derniers de la redevance traditionnelle, (3) l'implication des groupes armés cause des problèmes, comme décrit sous les dilemmes sécuritaires ;
5. Conflits fonciers entre les rapatriés et résidents : Certains chefs coutumiers se sont livrés à la vente des champs et des parcelles laissées par les personnes déplacées sans leur aval ni documents valables ; des cas de fils de personnes réfugiées qui vendaient les champs et les parcelles des leurs parents à leur insu ;
6. Conflits des limites entre secteurs, groupements et villages (confusions dans les responsabilités concernant la gestion des affaires locales; accès aux espaces fertiles/ressources naturelles).

7. Pouvoirs parallèles: Conflits de pouvoir entre familles de chefs coutumiers rapatriés et leurs intérimaires ;
8. Conflits entre chefs coutumiers et la population à cause de mauvaise gestion des entités par chefs coutumiers ;
9. Conflits de pouvoirs entre clans ;
10. Conflits latents nés du découpage territorial qui n'a pas en compte des délimitations coutumières et considéré par les autorités coutumières comme suppression du pouvoir coutumier ;
11. Conflits entre les églises locales: En s'accusant chacune de détenir le monopole de la vérité, leurs membres en arrivent à développer des mécanismes d'exclusion et de stigmatisation.

Exploitation des ressources naturelles

1. Conflits sur le contrôle des mines (CASA Mining, exploitants artisanaux, groupe armé Force armée Alléluia (FAAL), communautés de différents groupements) ;
2. Conflit sur le contrôle fiscal des mines et paiement des taxes (services de l'Etat – creuseurs artisanaux) ;
3. Certaines mines sont exploitées par des groupes armés, ce qui les aide à maintenir leurs activités ;
4. La transhumance comme source d'instabilité: La gestion ou l'accès aux pâturages (groupes armés qui insécurisent les éleveurs, qui à leur tour prennent des armes pour se protéger)

Dynamiques régionales

1. La manipulation de l'information par des réfugiés dans les pays voisins ; Préjugés, stéréotypes, montée de l'ethnisme;
2. La porosité des frontières qui favorise la circulation illicite d'armes, la circulation des criminels de tout ordre entre Fizi territoire, la Tanzanie et le Burundi ; des contacts entre des groupes et des civils armés basés localement à Fizi avec d'autres groupes et civils armés dans les territoires et pays voisins ; l'entrée massive (et incontrôlée) des vaches en provenance des pays voisins, qui accroît le nombre de conflits entre éleveurs et agriculteurs locaux
3. Mouvements considérables des populations à la recherche de terre - Situations conflictuelles sur la gestion foncière

Le système de conflit

Comme dans la zone de Plaine de la Ruzizi et les Moyens et Hauts Plateaux d'Uvira, la zone Sud-Sud (territoire de Fizi) connaît une présence de toutes les quatre dynamiques de conflit: les dilemmes sécuritaires, la mobilisation autour de la terre et de l'identité, l'exploitation des ressources naturelles et les dynamiques régionales.

Ces dynamiques se caractérisent par les manifestations et causes, facteurs favorisant suivants :

Problématique	Manifestation	Causes et sous causes
	Présence des groupes armés, bandits et	<u>Faiblesse de l'autorité de l'Etat</u> ➤ Absence de l'Etat à la base/ problème de capacités

Dilemmes sécuritaires	mouvements d'autodéfense	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mauvaise gouvernance ➤ Corruption, Clientélisme ➤ Impunité <p><u>Porosité des frontières</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Inefficacité de services/police commis à la frontière (DGM, Police de frontière, ANR...) <p><u>Faiblesse des forces de sécurité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Manque de motivation ➤ Salaires indécents ➤ Mauvaise gouvernance au sein de l'armée
	<i>Lien avec la Dynamique Régionale : Contacts entre des groupes et des civils armés basés à Fizi avec d'autres groupes et civils armés dans les pays voisins</i>	
Mobilisation autour de la Terre et l'identité	Insécurité créée par des mécanismes de protection/ autodéfense	<p><u>Intérêts/ enjeux majeurs autour de la terre (agriculture, élevage, minerais)</u></p> <p>Absence administration d'aménagement du territoire Absence d'une politique de l'aménagement du territoire</p>
	Conflits fonciers, expropriation des terres de la population	<p>Dualité entre loi foncière et loi coutumière / pratiques coutumières</p> <p><u>Faiblesse de l'Etat</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Droits de la population non protégés ➤ Non-respect des accords entre société et Etat ➤ Corruption importante au niveau administratif (cadastre) et juridique dans le domaine foncier <p>Manque de connaissance de la loi foncière par la population</p>
	Conflits identitaires	<p>Manipulation des identités et exploitation des stéréotypes Problèmes d'acceptation Cohabitation difficile entre autochtones et allochtones / Disputes autour d'accès au pouvoir/ à la terre</p>
	Insécurité pendant la période de transhumance	<p>Conflits entre agriculteurs et éleveurs</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La destruction des cultures par le bétail ➤ Elevage extensif ➤ Violations des accords existants
	Conflits autour de pouvoir	<p>Problèmes d'intégration</p> <p>Accès / gestion des minerais et terres fertiles contesté</p> <p>Conflits de leadership entre les chefs de différents groupements Conflit avec Banyamulenge pour le contrôle politique</p>
Exploitation des ressources naturelles	<p>Exploitation illégale des ressources naturelles</p> <p><u>Mauvaise gouvernance minière</u> <u>Faiblesse de l'Etat</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Inefficacité des services de l'Etat ➤ Insuffisance de niveau d'instruction de certains agents de l'Etat 	

	Conflit entre industrie et creuseurs artisanaux	Multiplication des taxes
	<i>Lien avec les dilemmes sécuritaires : Implication des groupes armés dans l'exploitation illicite des ressources naturelles.</i>	
Dynamique Régionale	Tensions et conflits autour de la rentrée et la réinstallation des réfugiés congolais rentrant	Conflits fonciers à cause des revendications des revenus sur la terre Problèmes d'acceptation
	Trafic transfrontalier incontrôlé (Burundi / Tanzanie) (circulation illicite d'armes, criminels, vaches...)	Porosité des frontières <ul style="list-style-type: none"> ➤ Inefficacité ou insuffisance des services de l'Etat aux frontières ➤ Manque d'encadrement des agents des services étatiques commis aux frontières Pression démographique

Priorités stratégiques

1. Renforcer la présence et l'autorité de l'Etat (surtout services d'ordre et sécurité) dans les zones où sont actifs les groupes armés, pour assurer la sécurité des populations ;
2. Promouvoir une gestion et accès à la terre juste et équitable ;
3. Promouvoir la cohabitation pacifique dans le territoire de Fizi ;
4. Renforcer les institutions du gouvernement pour rassurer une bonne gouvernance dans les sites miniers ;
5. Améliorer la sécurité transfrontalière ;
6. Renforcer des mécanismes d'autonomisation des femmes et promouvoir leur participation politique ;
7. Améliorer la protection des femmes et filles contre les violations des droits humains, en particulier les violences sexuelles et basées sur le genre.

2.3. La zone du Kalehe

Une analyse approfondie des conflits actuels vécus dans le territoire de Kalehe met en exergue deux éléments majeurs. Premièrement, les conflits locaux sont de nature diverse. Ils sont à la fois liés aux questions foncières, au pouvoir local et à l'identité. Ils se trouvent exacerbés par des replis et manipulation identitaires. Deuxièmement, du fait de cette diversité, ces conflits voient naître et se développer l'implication d'une multitude d'acteurs : civils, autorités politiques et coutumières, élus locaux, militaires et, dans une large mesure, celle des membres des milices locales toujours actives dans la zone. Deux multiplicateurs de conflit qui ont été identifiés sont l'impunité et la circulation d'armes. Dans le contexte d'impunité, il est clair que la majorité de la population locale n'a ni le sentiment d'être protégée par la justice ni confiance en elle. Les armes alimentent les conflits et sont également un important multiplicateur de conflits. Dans les hauts plateaux par exemple, les populations craignent pour leur sécurité suite à une circulation licencieuse d'armes à feu. Comme conséquence, elles cherchent refuge dans les villages du littoral. Là aussi, comme expliqué dans les paragraphes précédents, elles souffrent de toutes sortes de stigmatisations liées à leur appartenance à telle ou telle communauté.

Les paragraphes ci-dessous donnent une analyse des différentes dynamiques de conflit, et les conflits qui présentent actuellement un potentiel déstabilisateur majeur, en d'autres termes ceux qui ont un impact sur les communautés locales.

Dilemmes sécuritaires

1. La présence assez importante des Raia Mutomboki dans Kalehe est devenue une source d'insécurité chronique dans certains villages, comme Mutale, Cholobera, Keshesha, Mihinga, Butwashenge, Sati et Mushingi. Dans ces villages, les soupçons de complicité de la population locale avec ces Raia Mutomboki alimentent largement l'insécurité causée par des éléments FARDC ;
2. Les FARDC causent de l'insécurité en créent des barrages illégaux. A Kalonge par exemple, où déjà les effectifs FARDC sont sensiblement réduits (16 éléments au centre du groupement), on note plus de 7 barrières érigées par des éléments FARDC.
3. L'inaccessibilité de nombreux villages suite au mauvais état des routes conduisant l'Etat à apporter ni de réponses rapides ni efficaces aux situations d'insécurité et de violations des droits humains.

Mobilisation autour de la terre et de l'identité

1. Dans Kalehe, la terre est source de mobilisation à la fois privée et collective. Les conflits fonciers ont un impact négatif sur la cohabitation intercommunautaire. Ces dernières années, il est observé une recrudescence de cas d'assassinats ciblés dont les mobiles sont liés à la gestion foncière, ce qui présume des liens entre le foncier et les activités d'hommes armés ;
2. Localement, il existe deux types de concessions foncières. Celles gérées par des personnes riches qui ont acquis de vastes étendues de terre et celle cultivées par des petits paysans. Selon plusieurs témoignages, les concessionnaires riches et puissants spolient la terre de petits paysans où débordent les limites à travers la pratique appelée « *Kuhumanya* » (littéralement "rassembler") ;
3. Dans ces dynamiques autour des conflits fonciers, les veuves et les orphelins sont souvent discriminés en ce sens que les femmes ne participent pas à la gestion de terre. Pire, à la mort du mari, les veuves sont exclues de l'héritage lorsque le mari n'a pas laissé d'héritier garçon. Pour leur part, lorsque les biens laissés par le défunt sont spoliés par ses frères, cela se fait aussi au détriment des femmes et des orphelins ;
4. La procédure d'obtention de titres fonciers par les populations locales est souvent longue et coûteuse. Dans Kalehe, l'absence de ces titres alimente les conflits des limites entre propriétaires et entre populations et concessionnaires, de telle sorte que toutes les parties réclament la légitimité de jouissance sur les terres, sans parfois en fournir la preuve ;
5. Bien que les violences autour des conflits fonciers soient latentes dans certains milieux, il s'observe que certaines communautés ne se font pas toujours confiance. A Nyabibwe et Numbi par exemple, elles se soupçonnent mutuellement de détention illégale d'armes, qui, tôt ou tard, serviront à des actes de violence.

Exploitation des ressources naturelles

1. Dans Kalehe, l'exploitation minière artisanale pose cinq types de problèmes. Le premier problème est que l'exploitation minière artisanale contribue à la destruction de l'environnement. Les arbres sont abattus en désordre dans les carrés miniers et les endroits où les minerais sont exploités deviennent peu propices à l'agriculture ;
2. Le second problème est celui de déstructuration de la famille : lorsqu'ils obtiennent des revenus, les creuseurs s'adonnent à la consommation des boissons fortement alcoolisées au point que l'ivresse les pousse aux bagarres ;
3. Le troisième problème est celui des conditions de travail. L'exploitation minière étant artisanale, les creuseurs sont souvent exposés à des dangers notamment les noyades et éboulements des puits, causant mort d'hommes, de manière répétitive ;
4. Le quatrième problème concerne la faible contribution du secteur minier au développement local. A Nyabibwe par exemple, malgré la création du Comité local de Surveillance des Sites miniers et d'Acte de Corruption (CSAC) qui détermine le pourcentage destiné à chaque entité en raison de 75% des taxes pour le développement local et 25% pour le fonctionnement du Comité Provincial de Suivi des actions minières (CPS), le développement tarde à venir ;
5. Le cinquième problème est lié au partage inéquitable des revenus issus de l'exploitation minière. En effet, la majorité des creuseurs se sentent abusés par les propriétaires des puits, en ce sens que ces derniers ne les rémunèrent pas convenablement. Cette situation crée régulièrement un climat de tension entre ces deux groupes.
6. Bien qu'elles contribuent de manière substantielle à l'économie des ménages, l'exploitation d'autres ressources, en particulier le bois ne manque pas de poser des problèmes dans Kalehe. De nombreux conflits opposent opérateurs économiques et exploitants forestiers suite aux processus de vente achat d'arbres, à la fabrication des planches et des braises.

Les dynamiques régionales

1. L'un des aspects-clés des dynamiques régionales est le trafic transfrontalier, principalement entre Kalehe et le Rwanda. Ici, un lien avec la dynamique « Mobilisation autour de l'identité » peut être identifié. Alors que le commerce transfrontalier assure la survie des familles, participe à l'économie locale et contribue au renforcement des relations sociales entre le Rwanda et la RDC, il alimente aussi toutes sortes de rumeurs sur base des replis identitaires poussant les membres des communautés locales à faire prévaloir la thèse de l'invasion du territoire de Kalehe par des sujets Rwandais.
2. Le trafic de vaches se passe entre le Rwanda et les hauts-plateaux, zone par excellence propice à l'élevage bovin. Le trafic bovin alimente les conflits au niveau local. En effet, ce commerce alimente la peur dans les populations locales en ce sens qu'une présence considérable de vaches envenime les conflits déjà existant entre les agriculteurs et les éleveurs.
3. L'impact des dynamiques régionales sur la cohabitation communautaire est assez significatif. En effet, le retour des populations Rwandophones (en exil au Rwanda entre 1994-1996) est de plus en plus perçu comme une menace à la paix sociale. La population de Kalehe indique de craindre le

retour des Rwandophones qui jadis habitaient dans le territoire et dont toutes leurs parcelles et champs ont été vendus par les chefs coutumiers.

Le système de conflit

La zone prioritaire de stabilisation de Kalehe connaît une présence de toutes les quatre grandes dynamiques de conflit : les dilemmes sécuritaires, la mobilisation autour de la terre et de l'identité, l'exploitation des ressources naturelles et les dynamiques régionales.

Ces dynamiques se caractérisent par les manifestations et causes, facteurs favorisant suivants :

Problématique	Manifestation	Causes et sous causes
Dilemmes sécuritaires	Présence des groupes armés	<u>Enrôlement des jeunes dans les groupes armés :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Taux de chômage élevé parmi les jeunes ➤ Insuffisance des activités génératrices de revenus pour les jeunes ➤ Manipulation politique des jeunes <u>Autoprotection ethnique :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Conflits intercommunautaires ➤ Stéréotypes et préjugés identitaires. <u>Faible présence des services de l'Etat :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Insuffisance des effectifs de police, armée et services de renseignement dans certaines zones ➤ Enclavement de certains milieux <u>Faible encadrement des agents de l'Etat</u>
		<i>Lien avec la mobilisation autour de l'identité : Autoprotection ethnique.</i>
Mobilisation autour de la Terre et l'identité	Conflits fonciers	Dualité des régimes fonciers Cupidité des certains chefs coutumiers dans la distribution des terres Absence des cadres juridiques portant statut des chefs coutumiers Mauvaise répartition des terres
Exploitation des ressources naturelles	Exploitation illégale des ressources naturelles	<u>Mauvaise gouvernance minière</u> <u>Faiblesse de l'Etat</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Inefficacité des services de l'Etat ➤ Insuffisance de niveau d'instruction de certains agents de l'Etat
	Destruction de l'environnement	Exploitation abusive des ressources naturelles Aires d'exploitation non délimités
	<i>Lien avec les dilemmes sécuritaires : Implication des groupes armés dans l'exploitation illicite des ressources naturelles.</i>	
Dynamique Régionale	Enrichissement illégal et exploitation illicite des ressources naturelles par les étrangers	<u>Porosité des frontières de la RDC :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Inefficacité ou insuffisance des services de l'Etat aux frontières

		<p>➤ Manque d'encadrement des agents des services étatiques commis aux frontières</p> <p>Trafic d'influence des grands politiciens et autres</p> <p>Non-respect des accords signés par les Etats de la sous-région</p>
	<p><i>Liens avec dilemmes sécuritaires/ exploitation des ressources naturelles: Implication des groupes armés étrangers dans l'exploitation illicite des ressources naturelles.</i></p>	

Priorités stratégiques

1. Renforcer la présence et l'autorité de l'Etat (surtout des services d'ordre et sécurité), dans les zones où sont actifs les groupes armés, pour assurer la sécurité des populations ;
2. Promouvoir une gestion et accès à la terre juste et équitable, y compris une meilleure réglementation dans le secteur agricole ;
3. Promouvoir la cohabitation pacifique dans le territoire de Kalehe ;
4. Promouvoir la sécurisation, gestion et contrôle des sites miniers par l'Etat en assurant également le respect des normes de protection de l'environnement et écosystèmes ;
5. Améliorer la sécurité transfrontalière ;
6. Renforcer des mécanismes d'autonomisation des femmes et promouvoir leur participation politique ;
7. Améliorer la protection des femmes et filles contre les violations des droits humains, en particulier les violences sexuelles et basées sur le genre.

2.4. La zone du Shabunda ouest

Le territoire de Shabunda est l'une des zones de la province du Sud-Kivu déchirée par les conflits de tout genre. Ces derniers, qui tiennent principalement à la présence des groupes armés Raia Mutomboki et Raia Mukombozi opposés aux forces loyalistes, causent la désolation, la destruction des infrastructures sociales et économiques de base, les violations massives des droits humains et les pertes matérielles et en vies humaines. Les femmes et les enfants en sont les principales victimes. En plus, ce territoire regorge d'importants gisements des ressources naturelles minières d'une grande diversité (cassitérite, or, colombo-tantalite, wolfram, améthyste et autre) et forestières. La présence de ces ressources a comme effet l'afflux des populations des territoires voisins, voire de pays étrangers, dans la zone, engendrant ainsi des frustrations au sein de la population autochtone. En réaction à cet état de choses, de groupes de résistance à tendance tribalo-ethnique se constituent avec l'idée de paupérisation d'une population déjà meurtrie par une décennie des guerres et conflits armés. Cette population dépourvue des moyens de subsistance vit très en dessous du seuil de pauvreté. Les paragraphes suivants résument les différentes manifestations des dynamiques de conflit en Shabunda ouest.

Dilemmes sécuritaires

1. Présence des combattants Raia Mutomboki, fils du terroir et encore armés dans le territoire de Shabunda à cause de : (1) Exactions et atrocités commises par les FDLR contre la population civile ;

(2) Enclavement (absence de route praticable et des moyens de communication téléphoniques dans plusieurs recoins du territoire), (3) Incapacité de l'Etat à sécuriser les populations civiles et à gérer l'ensemble de l'étendue du territoire de Shabunda ; (4) Absence d'une politique d'encadrement des jeunes désœuvrés et sortis des groupes armés ;

2. Enrôlement forcé des enfants, particulièrement les garçons, au sein des Raia Mutomboki ;
3. Les femmes et filles sont victimes des viols, esclavage sexuel, mariage forcé et enlèvement ;
4. Absence d'encadrement et d'un programme de réinsertion en faveur de certains combattants Raia Mutomboki démobilisés à cause de : (1) Politique nationale de jeunesse non suivi des mesures d'application au niveau provincial et territorial ; (2) Programme national DDR III en gestation ;
5. Absence et/ou insuffisance des services de sécurité qui ne sont localisés que par endroit (et en effectif réduit) à cause de : (1) Enclavement (absence de route praticable et des moyens de communication téléphoniques dans plusieurs recoins du territoire) ; (2) Incapacité de l'Etat à sécuriser les populations civiles et à gérer l'ensemble de l'étendue du territoire de Shabunda, (3) Exactions/tracasseries de la PNC et des FARDC contre population civile accusée de complice avec les Raia Mutomboki ;
6. Présence des FDLR (forces négatives) dans le sud du territoire (à Kiloze où ils exploitent le coltan et la cassitérite) à cause de : (1) Abondance et diversité des ressources naturelles, et le contrôle difficile par le pouvoir ; (2) Echec du programme DDRRR ;
7. Contrôle difficile de l'ensemble du territoire qui crée une rupture entre le centre et le reste du territoire de Shabunda, à cause de : (1) Enclavement (absence de route praticable et des moyens de communication téléphoniques dans plusieurs recoins du territoire) ; (2) l'insécurité ; (3) le manque des moyens de transport ;
8. Absence de la justice civile et militaire sur la quasi-totalité du territoire qui crée une impunité des autorités et autres hommes forts présumés, à cause de l'incapacité de l'Etat à sécuriser les populations civiles, à contrôler les services spécialisés de justice et à gérer l'ensemble de l'étendue du territoire de Shabunda ;
9. Conflit de succession au pouvoir qui augure une crise latente dans les chefferies de Wakabangu I et le groupement Nkulu, divisant les clans et les villages au sein de ces deux entités, à cause du flou entretenu autour du pouvoir coutumier dans la Chefferie des Wakabangu I au niveau du territoire, de la Division de la Province, et du Cabinet du Gouverneur ;
10. Prolifération et multiplicité de taxes illégales entretenues par certains services de l'Etat, à cause de l'impunité des auteurs présumés des violations graves commises sur l'ensemble du territoire par les tenants du pouvoir.
11. L'influence de Shabunda sur les territoires de Mwenga, Walungu et Kalehe, des groupes armés qui quittent Shabunda pour ces territoires cités et vice versa ;

Mobilisation autour de la terre et de l'identité

La pression autour de la terre et de l'identité n'est pas très ressentie dans le territoire de Shabunda. Le régime foncier dans la zone est de type communautaire et dit que la terre appartient à la communauté et revient à la même hauteur aux femmes et aux hommes. L'accès à la terre est régi par la coutume et sa

gestion sous la houlette du chef de clan ou de la famille (au sens large). En plus, les concessions terriennes appartenant aux grands propriétaires sont très réduites, à tel enseigne que les conflits autour de la terre y sont presque inconnus.

Le problème identitaire non plus ne se pose pas dans l'ensemble du territoire dont 90% de sa population appartient à une communauté ethnique : les Balega. Les populations d'autres groupes ethniques et d'autres lieux sont plus présentes dans les grandes agglomérations comme Shabunda centre, Matili et Lulingu, où elles s'adonnent plus aux affaires : commerce, trafic aérien, exploitation des ressources minières.

Cependant, sur certains axes, il a été noté des petites frictions entre individus et entre groupes claniques autour soit de la gestion des terres parcelaires, soit des espaces forestiers réservés à l'agriculture et à la chasse. Les cas parcelaires sont plus vécus dans les grandes agglomérations villageoises en voie d'urbanisation. Ces frictions se résument comme suit :

1. Climat de méfiance entre les 3 groupements (Baliga, Bamuguba Nord et Bamuguba Sud) et 4 groupements (Bagabo, Bangoma, Batchunga et Beygala) sur la participation et la gestion du pouvoir dans la Chefferie des Bakisi ; à cause d'une crise de confiance entre les notables de la chefferie de Bakisi ;
2. Délimitation difficile des espaces forestiers réservés à la chasse et l'agriculture, nous trouvons cela à Benekansisi et Benekatelia autour de l'espace de chasse, le premier se disant premier occupant, Banakanembwe et Banamwimba, Iguma et Banamwimba, Banakyanga et Bananganingani (autour de champs de Rubia ravis par les Banakyanga) ;
3. Conflits parcelaires suite à l'ignorance de la loi foncière et au conflit de compétence entre le service de cadastre au niveau du centre de Penekusu et les chefs des villages, nous trouvons cela à la Cité de Penekusu et les premiers occupants Familles et service de cadastre à Penekusu.

Exploitation des ressources naturelles

1. Tensions autour des carrés miniers à Nyamisela, Ubia, Mumonelo, Kalomba, à cause de (1) l'ingérence de service de l'ANR dans la gestion des carrés et octroi des documents à deux exploitants par le service des mines pour un même site ; (2) délimitation peu clarifiée des sites (forets) appartenant aux clans ;
2. Les rivalités et des différends entre les exploitants locaux des minerais (les creuseurs) réunis au sein des coopératives minières à exploitation artisanale, les sociétés étrangères (RAJA et chinoise) à exploitation semi-industrielle suite à l'usage des dragues et les chefs coutumiers/des clans, propriétaires terriens ;
3. La collaboration très réduite entre le pouvoir local, la Société Civile et les sociétés exploitantes des minerais. Dotées des documents d'exploitation du niveau national, ces sociétés manifestent un esprit de triomphalisme et se passent de l'administration locale à laquelle elles n'ont pas de compte à rendre, créant ainsi frustration et indignation dans le rang des communautés ;
4. Les conflits entre clans autour de la gestion et des limites autour des carrés miniers.

5. D'autres différents conflits autour de l'exploitation des ressources naturelles : Conflit entre Mizombo et Kiloze autour de la carrière Mumonelo, conflit entre Nsamba et Kiloze autour de la carrière de cassitérite de Basela ; conflit entre Kanembwe et Katiela autour de l'exploitation d'or de la rivière Ubia ; conflit entre Wasezya et Tangila autour des mines de Mwamba et Kyoga, conflit entre Idumbo et Kibanda (autour de la mine de Kalomba) ; conflit entre les Iguna et les Bokilwa autour de la concession minière de Nyamisela, etc.
6. L'Influence Provinciale avec la Province du Maniema et Province Orientale (forte immigration due à la ruée vers l'or). Le gros d'immigrants étant des femmes et des jeunes filles professionnelles de sexe.

Dynamiques régionales

1. La présence des FDLR à Shabunda qui se sont installés à Shabunda et qui ont semé la terreur et la désolation

Le système de conflit

Deux dynamiques de conflit sont présentes dans la zone Shabunda ouest : les dilemmes sécuritaires et l'exploitation des ressources naturelles.

Ces dynamiques se caractérisent par les manifestations et causes, facteurs favorisant suivants :

Problématique	Manifestation	Causes et sous causes
Dilemmes sécuritaires	Présence des groupes armés	<u>Faible présence de l'Etat</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Enclavement du territoire (Impraticabilité des routes (Burhale – Shabunda, Shabunda – Kalole – Kitutu, Shabunda – Kindu/Kalima) ➤ Faible desserte des moyens de communication (téléphone, médias) <p>Exactions des FDLR</p> <p>Groupes armés attirés par exploitation illégale des minerais</p> <p><u>Faibles moyens d'intervention des services de sécurité</u> Insuffisance des moyens humains, logistiques et financiers</p> <p><u>Chômage des jeunes</u> Absence d'une politique d'encadrement des jeunes Non organisation des secteurs porteurs</p>
	Impunité / Faible accès à la justice (= multiplicateur)	<p>Absence des juridictions militaires Absence de prison Faible couverture par les instances judiciaires civiles Vaste étendue à parcourir par les populations</p> <p>Absence des plaideurs/avocats pour assister les justiciables Méconnaissance des juridictions de l'ordre judiciaire</p>
	<i>Lien avec l'exploitation des ressources naturelles: Implication des groupes armés dans</i>	

<i>l'exploitation illicite des ressources naturelles.</i>	
Exploitation des ressources naturelles	<p>Présence des groupes armés dans les sites miniers</p> <p><u>Mauvaise gestion de l'Etat (administration) due à la corruption :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Non-respect des textes régissant les mines ➤ Trafic d'influence ➤ Impunité ➤ Injustice et irresponsabilité de certains agents <p><u>Retard dans la mise en œuvre de la réforme des services de sécurité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faible organisation de l'armée et manque des effectifs humains et matériels ➤ Libre circulation des armes ➤ Inaccessibilité des sites miniers <p><u>Faible déploiement de la police des mines :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les jeunes ne veulent pas s'enrôler dans la police à cause du mauvais traitement.

Priorités stratégiques

1. Rétablir l'autorité de l'Etat dans le territoire de Shabunda, après libération des zones des groupes armés, pour assurer la sécurité des populations.
2. Renforcer le système judiciaire et l'accès à la justice
3. Promouvoir la sécurisation, gestion et contrôle des sites miniers par l'Etat
4. Renforcer des mécanismes d'autonomisation des femmes et promouvoir leur participation politique
5. Améliorer la protection des femmes et filles contre les violations des droits humains, en particulier les violences sexuelles et basées sur le genre.

2.5. La zone du Chulwe-Walungu-Kabare (Ninja)

Dilemmes sécuritaires

1. L'effectif des forces de sécurité (PNC et FARDC) est très réduit pour assurer la sécurité des personnes et de leurs biens. Les Raia Mutomboki ont été créé pour l'autodéfense populaire. Après leur succès en délogeant les FDLR dans la chefferie de Ninja, le groupe a commencé à s'attaquer aux populations civiles, principalement à Chumwe et Ihembe. Les Raia Mutomboki font des embuscades et ciblent souvent les bus de transport les jours de marché et font des collectes forcées de fonds, des biens et du bétail. Ils sont responsables des assassinats, viols, blessures, vols et tortures. Ils font régner la terreur à Mulamba, Cinda et Kashebeyi, ce qui occasionne le déplacement de certains habitants vers Nzibira et Nzinzi. Ils se battent souvent contre les FARDC. Ils sont devenus ainsi une grande source d'insécurité.
2. Les bandits armés non identifiés opèrent des enlèvements des enfants, violent des filles et étranglent des gens par la corde communément appelée " Kabanga ". Ce banditisme affecte surtout les groupements de Miti (Kabare) et de Kamanyola (Walungu).

3. Des abus sont également commis par certains éléments des FARDC indisciplinés. Ils installent des barrières illégales sur plusieurs axes, notamment l'axe Ninja-Kabare. Ils sont responsables des arrestations arbitraires, d'extorsion et d'intimidation.

Mobilisation autour de la terre et de l'identité

1. Le conflit de succession du pouvoir coutumier divise les populations de Ninja . Les membres de la famille régnante ont créé des milices individuelles pour conquérir le pouvoir. Des armes à feu et des armes blanches sont actuellement prêtes et chaque camp n'attendrait que le mot d'ordre de son chef pour déclencher les hostilités.
2. Des conflits existent sur les limites des champs. Certaines personnes déplacent les plantules de démarcation des champs et cela crée des foyers de tensions interminables. En outre, certains notables vivant au centre de Miti mais aussi à Bukavu manipulent la loi foncière (dualité entre la loi écrite et la loi coutumière) et s'accaparent des champs des plus faibles.
3. Des conflits entre cultivateurs et éleveurs sont fréquents à Kamanyola où les bergers en provenance de Mutarule, Luberizi et Bwegera, amènent leurs vaches à la recherche des pâturages. Celles-ci ravagent les champs des cultivateurs, ce qui est une très grande source de conflit.
4. Le groupement de Nyangezi dans le territoire de Walungu connaît le problème des limites entre la chefferie de Kaziba et le groupement de Kamanyola dans le territoire de Ngweshe. Les Bazibaziba (habitants de Kaziba) revendiquent d'annexer ce groupement à leur chefferie de Kaziba. Et inversement.

Exploitation des ressources naturelles

1. L'exploitation reste artisanale dans les endroits où les minerais ont été détectés. Les services de mines sont absents dans le territoire de Kabare et dans beaucoup de sites miniers. Ainsi les Raia Mutomboki contrôlent cette exploitation. Plusieurs carré-miniers connaissent des disputes sur la propriété et l'accès. En général, les civils travaillent dans les carrières en présence des Raia Mutomboki qui imposent des taxes même sur les travailleurs. Dans le territoire de Walungu et dans le carré-minier de Mukungwe communément appelé " Maroc ", il existe une présence militaire. Les populations, avec leurs chefs de localités, se disputent aussi l'accès à ce carré-minier, quand bien même concédé à la société Banro-Mining.

Les dynamiques régionales

1. L'objectif de la création des Raia Mutomboki était la lutte contre les FDLR et les soldats d'origine Rwandophone au sein des FARDC. Même si depuis le délogement des FDLR les éléments Raia Mutomboki s'intéressent beaucoup plus à l'exploitation minière et aux abus contre la population, le recrutement des Raia Mutomboki reste dominé par des récits d'identité, de sécurité communautaire et de défense locale. Le Raia Mutomboki attire des jeunes avec ses idées nationalistes contre les rwandophones et des interventions militaires par le Rwanda et l'Ouganda.

Les acteurs aux conflits bénéficient de certains appuis étrangers et la présence des minerais attire la convoitise des personnes étrangères.

Le système de conflit

La zone prioritaire de stabilisation de Chulwe – Walungu - Kabare connaît une présence de toutes les quatre grandes dynamiques de conflit : les dilemmes sécuritaires, la mobilisation autour de la terre et de l'identité, l'exploitation des ressources naturelles et les dynamiques régionales. L'importance de ces dynamiques est accrue en raison de la convergence de l'impact des conflits de la Plaine de la Ruzizi, de Shabunda et du territoire de Kalehe sur cette zone charnière, au carrefour et à l'intersection des autres zones.

Les manifestations, les causes et les facteurs favorisant de ces dynamiques sont comme ci-dessous :

Problématique	Manifestation	Causes et sous causes
Dilemmes sécuritaires	Présence des groupes armés	<p><u>Enrôlement des jeunes dans les groupes armés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Taux de chômage élevé parmi les jeunes ➤ Autodéfense communautaire ➤ Insuffisance des activités génératrices de revenus pour les jeunes ➤ Lutte pour le pouvoir coutumier ➤ Ignorance de la loi <p><u>Autoprotection ethnique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Conflits intercommunautaires ➤ Stéréotypes et préjugés identitaires. <p><u>Faible présence des services de l'Etat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Insuffisance des effectifs de police, armée et services de renseignement dans certaines zones ➤ Tracasserie policière et impunité <p><u>Faible encadrement des agents de l'Etat</u></p>
		<i>Lien avec la mobilisation autour de l'identité : Autoprotection ethnique.</i>
Mobilisation autour de la Terre et l'identité	Conflits fonciers	<p>Dualité des régimes fonciers</p> <p>Cupidité des certains chefs coutumiers dans la distribution des terres</p> <p>Absence des cadres juridiques portant statut des chefs coutumiers</p> <p>Mauvaise répartition des terres</p>
Exploitation des ressources naturelles	Exploitation illégale des ressources naturelles	<p><u>Mauvaise gouvernance minière</u></p> <p><u>Faiblesse de l'Etat</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Inefficacité des services de l'Etat ➤ Insuffisance de niveau d'instruction de certains agents de l'Etat <p><u>Compétition pour l'acquisition et l'exploitation des sites miniers</u></p>

		<ul style="list-style-type: none"> - Compétition entre cadastres fonciers et cadastres miniers - Non-respect de la réglementation foncière - Conflits entre groupes de creuseurs artisanaux
	<i>Lien avec les dilemmes sécuritaires : Implication des groupes armés dans l'exploitation illicite des ressources naturelles.</i>	
Dynamique Régionale	Enrichissement illégal et exploitation illicite des ressources naturelles par les étrangers	<u>Présence des FDLR dans la zone</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ ➤ Manque d'encadrement des agents des services étatiques commis aux frontières <p>Trafic d'influence des grands politiciens et autres Non-respect des accords signés par les Etats de la sous-région</p>
	<i>Liens avec dilemmes sécuritaires/ exploitation des ressources naturelles: Implication des groupes armés étrangers dans l'exploitation illicite des ressources naturelles.</i>	

Priorités stratégiques

1. Renforcer l'autorité de l'Etat pour assurer la sécurité des populations, augmenter l'effectif policière et militaire, désarmer le groupe armé Raia Mutomboki et encadrer tous les démobilisés ;
2. Renforcer les autorités civiles et réhabiliter les infrastructures étatiques ;
3. Promouvoir une gestion et accès à la terre juste et équitable ;
4. Promouvoir le droit de la femme à l'héritage et à la succession de la terre ;
5. Renforcer la délimitation claire des champs par les services de cadastre et la sensibilisation sur les questions foncières ;
6. Promouvoir la sécurisation, gestion et contrôle des sites miniers par l'Etat ;
7. Désenclaver la zone par la réhabilitation des infrastructures routières ;
8. Améliorer la protection des femmes et filles contre les violations des droits humains, en particulier les violences sexuelles et basées sur le genre ;
9. Régler le conflit fratricide au sein de la famille régnante à Ninja.

3. Analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces

L'analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM) est un outil d'analyse stratégique. Il combine l'étude des forces et des faiblesses d'une organisation, d'un programme etc. avec celle des opportunités et des menaces de son environnement, afin d'aider à la définition d'une stratégie de développement. Le but de l'analyse est de prendre en compte dans la stratégie, à la fois les facteurs internes et externes, en maximisant les potentiels des forces et des opportunités et en minimisant les effets des faiblesses et des menaces.

L'équipe STAREC/ISSSS a trouvé cet outil nécessaire et essentiel pour bâtir sur les forces de la première phase du STAREC/ISSSS ; pour éviter les faiblesses de la première phase du STAREC/ISSSS ; pour identifier les opportunités dans l'environnement politico-sécuritaire, afin de les utiliser et maximiser

dans la deuxième phase du STAREC/ISSSS ; identifier les menaces dans l'environnement politico-sécuritaire, afin de les minimiser dans la deuxième phase du STAREC/ISSSS.

3.1. Les Forces

Les forces sont les aspects positifs internes sur lesquels on peut bâtir dans le futur. Les forces du STAREC/ISSSS qui ont été identifiées sont les suivantes :

FORCES
Au niveau du STAREC/ISSSS Phase I
<p><u>Programmation STAREC/ISSSS première phase</u></p> <p>La première phase du programme ISSSS a permis de mettre en œuvre 25 projets de stabilisation dans la Province du Sud Kivu, pour un montant total d'environ USD 75 000 000. Il s'agit entre autres de la construction de bâtiments administratifs, de commissariats de police, de tribunaux et de prisons ou encore de la réhabilitation de routes. Ces infrastructures ont permis le déploiement des agents de l'Etat dans les axes d'interventions.</p>
<p><u>L'approche participative</u></p> <p>Dans la première phase du STAREC/ISSSS, beaucoup de projets ont été développés de manière de haut-en-bas (top down), sans implication de la communauté. Très peu des projets analysés avaient des analyses de contexte, conflit et besoins qui ont fait participer la communauté. Cependant en analysant les projets qui ont utilisé des approches participatives dont fait partie la Recherche Action Participative (RAP), STAREC/ISSSS a noté une meilleure participation et appropriation tous les acteurs dans les zones d'intervention.</p>
Au niveau de la coordination
<p><u>Le fonctionnement de la coordination STAREC</u></p> <p>L'extension du mandat du STAREC par l'Ordonnance 14/014 du 14 mai modifiant et complétant l'Ordonnance n°09/051 du 29 juin 2009 exprime l'engagement du gouvernement congolais à maintenir la stabilisation au cœur de sa stratégie de reconstruction de l'Est de la RDC. Pour l'exécution de cette ordonnance, un arrêté du Gouverneur de Province établit un Bureau de Coordination chargé de faciliter l'élaboration et le suivi des projets ainsi qu'assurer une mise en œuvre cohérente des actions sur le terrain, tout en veillant à un partage efficace de l'information entre les multiples acteurs. En vue de corriger les faiblesses de la première phase, l'Ordonnance institue en son article 21 des bureaux locaux, relais des coordinations provinciales, chargés de rapporter sur l'exécution et le suivi des projets au niveau des Entités territoriales décentralisées.</p> <p>L'institutionnalisation de ce cadre de coordination est soutenue par l'action des partenaires techniques et financiers à travers l'ISSSS révisé. L'accompagnement de l'équipe de l'UAS de la MONUSCO, chargée du suivi de la mise en œuvre de cette stratégie reste très utile pour l'opérationnalisation de la démarche de stabilisation en vue de résultats probants et durables.</p>
<p><u>Coordination STAREC – UAS</u></p> <p>Même si les relations entre le STAREC et l'UAS au niveau provincial semblent être assez aisées, la distance entre les équipes de coordination du STAREC et de l'UAS au niveau national retarde les prises de décisions.</p>

3.2. Les Faiblesses

Les faiblesses sont les aspects négatifs internes mais qui sont également contrôlés par l'organisation, et pour lesquels des marges d'amélioration importantes existent. Les faiblesses du STAREC/ISSSS qui ont été identifiées sont les suivantes :

FAIBLESSES
Au niveau programmatique (STAREC/ISSSS phase I)
<p><u>Programmation STAREC/ISSSS première phase</u></p> <p>Au niveau programmatique, l'évaluation des projets de la première phase a permis de noter de nombreuses faiblesses. Ainsi, l'absence d'analyse préalable des conflits ont négativement impacté sur la pertinence des projets dont l'élaboration n'étaient pas suffisamment justifiés. De même le défaut de cadre logique et de mécanismes de suivi-évaluation n'ont pas permis d'appréhender les résultats de changements attendus en termes d'impact sur la transformation des conflits. L'approche descendante (de haut-en-bas) utilisée dans le développement des projets, sans implication de la communauté a conduit à des projets souvent loin des besoins les plus préoccupantes des communautés. Le genre n'a été que très peu intégré dans la planification des résultats attendus des initiatives. Les risques et leurs mesures de mitigation n'ont toujours pas été envisagés.</p>
Au niveau stratégique (STAREC/ISSSS phase I)
<p><u>Vision commune de la stabilisation</u></p> <p>Au niveau stratégique, le défaut d'une acceptation partagée de la stabilisation entre l'ensemble des acteurs ne favorise pas le développement d'une vision commune en vue de la transformation des conflits.</p>
<p><u>Engagement du gouvernement national et provincial</u></p> <p>Par ailleurs la faiblesse du soutien politique, l'émiettement progressif de l'engagement du gouvernement, notamment pour les projets en appui à la restauration de l'autorité de l'Etat et sécurité, les insuffisantes avancées constatées dans les réformes clés impactant la Stabilisation (justice, décentralisation) ainsi que la multiplication des cadres de coordination des initiatives de stabilisation au-delà du STAREC marquent une faible appropriation du programme par les autorités nationales. A l'échelle provinciale, cette faible appropriation s'exprime par le peu d'engagement et ou la faible participation des Ministères techniques et divisions provinciales dans les réunions et travaux du STAREC provincial.</p>
Au niveau de la coordination
<p><u>Le fonctionnement de la coordination STAREC</u></p> <p>L'éloignement entre les Coordinations Nationales et Provinciales du STAREC, l'imprécision des termes de références des structures de coordination, le défaut de mécanismes de communication structurés et méthodiques n'assurent pas une fluidité de l'information et une efficacité des structures de coordination. Au niveau de la province, l'absence d'outils de gestion administrative interne ou de règlement d'ordre interne, le non alignement des expertises sur le profil défini dans l'ordonnance présidentielle, l'absence de fiches de postes pour les experts et le défaut de formations sur l'approche et les thématiques propres à la stabilisation limitent le fonctionnement effectif de la coordination. Le non-respect de la fréquence des réunions (CTC et Commission thématiques), la composition parfois ad hoc et la participation souvent pléthorique ne favorisent pas des discussions stratégiques autour des enjeux de la stabilisation.</p>
<p><u>Coordination STAREC – UAS</u></p> <p>Même si les relations entre le STAREC et l'UAS au niveau provincial semblent être assez aisée, la</p>

distance entre les équipes de coordination du STAREC et de l'UAS au niveau national retarde les prises de décisions.

3.3. Les Opportunités

Les opportunités sont les possibilités extérieures positives, dont on peut éventuellement tirer parti, dans le contexte des forces et des faiblesses actuelles. Elles se développent hors du champ d'influence ou à la marge. Les opportunités dans le cadre de la deuxième phase du STAREC/ISSSS peuvent être nombreuses, mais les plus déterminantes à saisir semblent être les suivantes :

OPPORTUNITÉS

Au niveau provincial

La révision du PQCE et PAP

L'année 2015 devrait voir l'élaboration d'un nouveau PQCE et PAP à partir du deuxième semestre 2015. Le Ministère du Plan national et provincial seront chargés de ce travail, mais l'exercice dépendra de la disponibilité des financements. Vu la responsabilité du Ministère pour la coordination du programme STAREC, le Ministère représente la porte d'entrée pour la inclusion de certaines actions de stabilisation au sein de ces plans.

Les opérations de traque des FNL

La branche armée du parti d'opposition burundaise, FNL est présente dans le Sud Kivu depuis juin 2010, au lendemain des élections présidentielles au Burundi. Son leitmotiv est de promouvoir les Hutus à la tête du pouvoir au Burundi. Composée essentiellement d'Hutus Burundais, sa présence dans la Plaine de la Ruzizi et les Moyens et Hauts plateaux de Mwenga constitue une menace à la fois pour les civiles congolaises victimes de taxes et d'extorsions ainsi que le pouvoir burundais. Même si l'activisme des FNL s'est réduit en 2014, les opérations de traques engagées permettent d'espérer la fin de leur alliance avec le groupe anti-tutsi Yakutumba ainsi que la réduction d'une menace pour la stabilisation dans la province.

Les opérations de traque des rebelles des FDLR

La traque des rebelles rwandais des Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda « FDLR » donne aussi la probabilité de voir ce mouvement définitivement éradiqué dans la région des grands. Leur traque est une opportunité dans la mesure où il sera également mis fin à leur présence et à leur activisme dans la région ; ce qui a toujours constitué, aux dires de certains, un prétexte pour le Rwanda d'attaquer la RDC. Cependant, les craintes liées à l'attaque des Allied Democratic Forces/National Army for the Liberation of Uganda (ADF/NALU) sont également valables pour la traque des FDLR quant aux effets collatéraux contre les populations civiles (revers de la médaille).

Les opérations contre les groupes Mai-Mai

Les opérations unilatérales contre les groupes armés nationaux constituent une véritable opportunité pour la restauration de l'autorité de l'Etat. Qu'il s'agisse de Yakutumba, Bede, ou Raia Mutomboki, ces groupes sont impliqués dans de nombreux incidents de protection des populations, dans la constitution d'administration parallèle au niveau des services publics et dans la gestion illicite des ressources naturelles. Leur démantèlement, éviction et ou reddition permettra de renforcer les initiatives de bonne gouvernance au niveau local à travers un meilleur contrôle des territoires.

La présence et l'intérêt de la MONUSCO et des partenaires au développement dans la province

Au cœur de la crise, les partenaires au développement, acteurs humanitaires et agences de

développement demeurent aux cotés des populations. La MONUSCO dispose de deux bureaux à Bukavu et Uvira avec des bataillons de sécurité dans plusieurs localités. Cette présence, à dire vrai, rassure. Elle exprime la volonté manifeste de la communauté internationale à se pencher et affronter au quotidien la situation de la région en y accordant une attention très particulière et permanente. Cette présence réaffirme en outre la volonté des partenaires et bailleurs des fonds à soutenir le processus de paix, les élections et la deuxième phase de la stabilisation.

Au niveau national

L'existence de nombreux instruments juridiques, initiatives régionales et internationales sur la traçabilité et la certification des minerais

L'implication de la région et de toute la communauté internationale dans l'assainissement du secteur minier permet d'espérer une réduction des causes des conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles. Au demeurant, l'effectivité de l'influence de ces initiatives reste tributaire de l'engagement des autorités nationales à prendre les mesures nécessaires à leur opérationnalisation dont la délimitation des domaines agricoles, forestiers et miniers ainsi que l'aménagement du régime foncier.

Au niveau régional

L'accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République Démocratique du Congo et la Région (Addis Abeba)

L'accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République Démocratique du Congo et la Région est une grande opportunité qui s'offre à la stabilisation du fait qu'il s'agit de la mise en commun des efforts des Etats de la région. A travers cet accord, les chefs d'Etats ont exprimé leur volonté de travailler ensemble pour la paix dans la région. Ils ont, par conséquent, pris le ferme engagement de collaborer et à améliorer leurs relations dans l'objectif de la promotion de la politique de bon voisinage.

3.4. Les Menaces

Les menaces sont les problèmes, obstacles ou limitations extérieures, qui peuvent empêcher ou limiter le progrès. Elles sont souvent hors du champ d'influence ou à la marge. Egalement, les menaces sont nombreuses, mais les plus importantes ont été identifiées comme suit :

MENACES

Au niveau provincial

La dissémination des groupes armés sur l'ensemble du territoire de la province

La présence et l'activisme des groupes armés sur l'ensemble du territoire, doublée des faibles capacités des forces de sécurité nationales à les mettre hors d'état de nuire, menace la mise en œuvre de la deuxième phase du STAREC/ISSSS. Cette présence et cet activisme pourrait rendre inaccessible les zones d'implémentation ou limiter la conduite normale des activités. La faible couverture de la Province par les forces de sécurité, les difficultés d'accès à certaines zones dus à l'état défectueux des routes et au manque de moyens de mobilité, la porosité des frontières et la circulation illicite des armes légères et de petits calibres couples avec le chômage et l'oisiveté des jeunes sont de nature à favoriser l'occupation du vide par des bandes et la perpétuation du phénomène des groupes armés.

Le processus de décentralisation

Comme déjà montré ci-haut, le faible avancement du processus de décentralisation amène dans

<p>certain cas à une confusion dans la mise en œuvre des responsabilités dans la pratique. Relativement peu de moyens financiers du niveau national sont effectivement alloués aux provinces et beaucoup des décisions politiques y sont toujours prises. En conséquence la population, qui se trouve loin de ce niveau du gouvernement, se sent exclue du processus politique. Cela augmente la rupture du contrat sociale entre la population et l'Etat.</p>
<p><u>Latence du processus DDR</u> L'état de latence dans lequel se trouve le processus DDR III constitue une menace pour la mise en œuvre de la deuxième phase du STAREC/ISSSS, vu qu'il n'y a pas de réelles alternatives offertes aux ex combattants s'engageant dans le mécanisme de désarmement volontaire.</p>
<p><u>Faible prise en charge des déplacés et mauvaise gestion du retour</u> Suite à la situation sécuritaire peu rassurante dans nombreux milieux, la plupart des déplacés semblent ne pas être disposés à retourner dans leurs milieux d'origine. Celles qui sont déjà retournées semblent également faire l'objet des menaces de la part des groupes armés locaux. Cette situation oblige certains déplacés trouvés à ne pas vouloir accepter le retour.</p>
<p><u>Les opérations de traque des rebelles des FDLR</u> Les opérations contre les FDLR pourraient avoir des effets collatéraux nécessitant des interventions d'urgence, de nature humanitaire et retardant d'autant le développement des actions de stabilisation. Les opérations pourraient par ailleurs échouer à effectivement démanteler le groupe. On pourrait en effet assister à un repli des FDLR des zones urbaines vers les forêts, inaccessibles aux opérations militaires. On assisterait alors à la résurgence des affrontements entre groupes armés locaux et FDLR avec leurs cortèges d'incidents de protection.</p>
<p>Au niveau national</p>
<p><u>Contexte politique lié aux élections</u> Les élections sont un moyen d'assurer une transition démocratique au niveau des instances dirigeantes et assurer la continuité de l'Etat. Toutefois, le contexte de la RDC semble différent avec les frénésies, passions et violences suscitées. La publication du calendrier électoral ne semble pas avoir dilué les tensions et suspicions. Les procédures judiciaires en cours à l'encontre de certains leaders de l'opposition les exacerbent plutôt.</p>
<p><u>Lenteur dans le processus de la réforme des services de sécurité</u> Depuis des années, on entend parler de la réforme des services de sécurité, mais le processus tarde à se concrétiser. Jusqu'à ce jour les conditions de travail et de vie des agents, militaires et policiers laissent à désirer. Le revers de cette situation est l'ensemble des menaces et tracasseries dont sont victimes les populations civiles, mettant ainsi à mal la coopération police-population.</p>
<p><u>Conflits d'attributions, chevauchements et superposition des titres de propriété</u> Le manque d'harmonisation entre les différents textes juridiques portant sur la terre et les ressources naturelles (mines, environnement, agriculture, forêts etc.) d'une part, et entre le droit écrit et la coutume crée des confusions et des conflits quant à la gestion. Une même concession peut être couverte inconsciemment par deux ou trois titres octroyés par des ministères différents ou par la coutume. Ainsi, les conflits surgissent entre titulaires des titres. De plus, l'absence de retombée de l'exploitation sur le développement local crée des mécontents. La faible gouvernance dans la gestion des ressources naturelles, minières notamment, laisse libre champ à tout venant.</p>

IV. STRATEGIE PROVINCIALE DE STABILISATION

1. Notion de stabilisation

Le terme de stabilisation a été employé pour désigner des interventions aussi diverses que les opérations militaires en Afghanistan, en Irak et en Colombie, la pacification par la mission de maintien de la paix de l'ONU des centres urbains en Haïti et la consolidation des avancées sécuritaires issues des accords de paix et des opérations militaires en RDC. Toutes ces interventions de stabilisation ont quelques points communs : (1) le contexte : caractérisé par une violence intense et un État fragile ; (2) l'objectif à court terme : la prévention ou la réduction immédiate de la violence et la protection de la population ou des infrastructures principales ; (3) l'objectif à long terme : l'institutionnalisation de processus politiques et de mécanismes de gouvernance pacifiques ; (4) la méthode, qui est intégrée et holistique et combine des éléments militaires et civils ; et (5) et le calendrier : portant sur le court ou moyen terme, une période transitoire entre les interventions d'action humanitaire et de développement.

La notion de stabilisation étant relativement nouvelle dans le domaine de la sécurité internationale, il n'existe pas de définition universellement reconnue. Pour cette raison, il est important et possible de développer une définition adaptée aux dynamiques propres à la RDC. Comme indiqué dans le diagnostic, le caractère patrimonial de la société congolaise, la fragmentation de l'identité, l'existence de cadres de référence enracinés, influencée par la persistance du conflit depuis maintenant plusieurs décennies, mais aussi la pression sociodémographique, la pauvreté et la problématique de l'accès à la terre, s'entremêlent et créent un environnement propice à la perpétuation des conflits violents. Ces facteurs, en présence de multiplicateurs tels que l'impunité, la disponibilité d'armes légères et de petit calibre (ALPC) et les actions d'entrepreneurs de conflit, alimentent certaines dynamiques conflictuelles, interconnectées, qui pour les besoins de cette stratégie ont été réduites au nombre de quatre : dilemmes sécuritaires, mobilisation pour la terre et l'identité, ressources naturelles et dynamiques régionales.

Les interventions de stabilisation doivent répondre à ces moteurs de conflit, en commençant également à en traiter les causes profondes. Pour ce faire, il faut obligatoirement établir la confiance et renforcer les capacités des acteurs locaux – des institutions étatiques et de la société – afin de promouvoir la transformation pacifique des conflits violents. La stabilisation désigne donc un processus visant à renforcer la confiance et la légitimité mutuelle entre l'État et la société pour qu'ils puissent résoudre ou atténuer ensemble les principaux moteurs de conflit. Elle a pour but de modifier les relations entre l'État et la société en soutenant une négociation permanente sur les responsabilités respectives des acteurs étatiques et des communautés, sur la base desquelles la redevabilité et la confiance peuvent commencer à être instaurées. La stabilisation procède donc dans les deux sens : du haut vers le bas — permettant à l'État de remplir ses obligations —, et du bas vers le haut — donnant aux populations les moyens d'obliger l'État à lui rendre des comptes. Ce faisant, la stabilisation ouvre la voie aux interventions plus durables de développement et de gouvernance.

Dans le contexte de la RDC, la « stabilisation » telle que définie pour le STAREC/ISSSS se lit comme suit:

La stabilisation est un processus intégré, holistique, mais ciblé permettant à l'Etat et à la société de mettre en place une responsabilisation mutuelle, ainsi que l'aptitude à traiter et atténuer les moteurs existants ou émergents de conflits violents. Il s'agit d'une phase d'intervention qui se situe entre les urgences et le développement durable.

2. But de la stabilisation

Sur la base de la définition de la stabilisation mentionnée ci-avant, gardant à l'esprit les dynamiques de conflit dans les provinces de l'Est de la RDC, et les projetant sur une vision de 4 à 5 ans, le programme révisé de stabilisation se donne le but suivant :

La stabilisation dans l'Est de la RDC permettra à l'État et la société congolaise de disposer de la redevabilité et des capacités mutuelles nécessaires pour traiter et atténuer les principaux moteurs de conflit violent dans les provinces de l'Est de la RDC, et les conditions seront en place pour renforcer la légitimité du contrat social et promouvoir le développement économique à long terme.

3. Approche

La nouvelle approche de stabilisation reconnaît que l'approche du « haut vers le bas » a quelque peu failli durant la première phase – l'appropriation des programmes par les hautes sphères aussi bien du côté de la communauté internationale a progressivement décliné peu après l'adoption du STAREC et de l'ISSSS ; et la mise en œuvre des processus nationaux (Accords de Paix et les réformes structurelles) a connu des lenteurs. Bien que l'analyse MOFF indique qu'il soit nécessaire de faire preuve de pragmatisme quant aux progrès à venir dans ce domaine, la stabilisation étant une réponse de court à moyen terme, elle ne saurait entièrement se passer d'un appui politique de haut niveau ou des effets multiplicateurs que produiraient, par exemple, des avancées dans la mise en œuvre des engagements de l'Accord-cadre. Il est dès lors nécessaire de s'assurer qu'aux niveaux stratégique et programmatique, les efforts de stabilisation cherchent à susciter un engagement de haut niveau et à appuyer et renforcer les processus régionaux et nationaux de paix et ceux des réformes nationales dans les domaines pertinents pour la stabilisation.

Mais cela ne serait être suffisant. Nous l'avons noté, les processus de paix qui avaient constitué l'impulsion même pour la mise en place du STAREC et de l'ISSSS, bien qu'ayant permis la démobilisation de plusieurs milliers de combattants, n'ont pas entièrement été répercutés au niveau local, ont produits certains effets pervers ayant contribué à la (re)mobilisation de certains éléments armés, et les causes profondes du conflit continuent à ce jour de provoquer des tensions qui cycliquement se révèlent violentes. La signature de l'Accord-cadre et les opérations militaires en cours offrent de nombreuses opportunités pour l'établissement d'une paix durable à l'Est de la RDC. Toutefois, tenant compte des leçons apprises des précédents processus de paix, il est crucial de s'assurer de la participation des populations directement affectées par le conflit dans la recherche des solutions et d'accompagner la réponse militaire d'un processus de paix. Ainsi, la deuxième phase du programme de stabilisation STAREC/ISSSS veut s'appuyer sur la volonté exprimée par l'immense majorité des habitants des zones prioritaires STAREC/ISSSS de sortir du cycle de la violence, et de construire sur, et renforcer, les

initiatives locales de paix qui ont déjà produit des effets positifs dans les territoires où elles ont été menées et solidement accompagnées.

La nouvelle approche de stabilisation est donc composée de deux éléments complémentaires formant les deux faces d'une même médaille : l'engagement et le dialogue et la transformation du conflit.

3.1. Engagement

La notion d'engagement pour le succès de programmes et projets d'aide dans les pays en voie de développement a été largement promue depuis la Déclaration de Paris jusqu'à celle du New Deal. Le New Deal, dont la RDC est un pays pilote, a élevé cette notion à celle de priorité, en mettant l'accent sur le caractère primordial de la direction nationale.

L'analyse de diagnostic a montré que, au niveau national et provincial, le Gouvernement a éprouvé des difficultés à s'approprier les interventions internationales de stabilisation et à souvent regretté un manque de partage de l'information. Ceci a été renforcé par les modalités d'investissement des partenaires internationaux en appui au STAREC, principalement bilatérales et sans consultation continue avec le secrétariat technique des programmes STAREC et ISSSS, ainsi que par certaines déficiences communicationnelles au sein même des structures étatiques, en particulier entre les niveaux national et provincial. Les malentendus se sont alors multipliés, le Gouvernement jugeant sa position non-respectée et la communauté internationale exprimant des doutes quant à l'implication effective des autorités.

Alors que cette SPS et PAPS, en tant que stratégie et plan d'action commun au Gouvernement et à ses partenaires, répond déjà en partie à cette faiblesse, il est recommandé de négocier des rôles et des responsabilités clairs avec l'ensemble des partenaires nationaux et internationaux pour assurer la pérennité, succès, et coordination des interventions de stabilisation. Au-delà du Gouvernement et de ses partenaires (MONUSCO, UNCT et autres partenaires de mise en œuvre, communauté diplomatique et des bailleurs de fonds), l'implication de la société civile au sens large, y compris les associations féminines et de la jeunesse, sera promue.

Les modalités pratiques de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation d'un tel engagement réciproque sont décrites en plus de détails dans la section.

3.2. Transformation du conflit

3.2.1. Dialogue

Nous l'avons souligné en introduction, la deuxième phase du STAREC/ISSSS veut promouvoir la place centrale des populations – femmes, filles, hommes et garçons – directement affectées par le conflit dans la recherche des solutions. L'appui aux initiatives locales et provinciales de dialogue vise à articuler une vision collective pour la paix claire et à long-terme et à affirmer le rôle essentiel des communautés dans l'amélioration de la situation politique, sécuritaire et socio-économique à l'Est de la RDC.

Pour ce faire, la deuxième phase du STAREC/ISSSS mise sur des approches participatives de transformation de conflit ici dénommées « Dialogue ».

Il n'existe pas de consensus sur le terme de dialogue, la plupart des intervenants se référant à des principes basés sur leurs pratiques. Toutefois, l'analyse comparative des différentes définitions ou leçons apprises de ces intervenants permet de dégager une définition opérationnelle. Le Dialogue doit être compris comme :

« La création d'un espace d'échange ouvert et inclusif permettant de développer la confiance nécessaire pour comprendre le point de vue de l'autre et dégager des accords en vue d'actions concrètes »¹⁵ et de traiter de problèmes complexes ne pouvant être résolus de manière adéquate et efficace par les seules institutions gouvernementales.

Pour ce faire, il est important de s'assurer que les principes énoncés ci-dessous sont appliqués à toutes les étapes des interventions :

- L'inclusion: ce principe sous-entend que toutes les sphères de la société (politique, économique, sociale et militaire) doivent être entendues. Par ailleurs, une attention particulière doit être accordée aux groupes qui ne participent généralement pas aux prises de décisions (femmes, filles, garçons, hommes, pauvres, minorités ethniques, personnes déplacées internes, etc.);
- L'appropriation conjointe : Ce principe propose que les personnes directement concernées par le conflit soient associées dans le dialogue et la recherche de solution. L'implication effective des acteurs en conflit est cruciale pour l'appropriation du processus et le développement de réponses adaptées au contexte ;
- L'apprentissage : ce principe prescrit que le processus de dialogue vise à rendre les différentes positions plus flexibles et à faciliter l'élaboration de solutions s'appuyant sur une analyse approfondie du contexte et des opinions des différents acteurs en conflit ;
- La confiance : Un des objectifs du projet participatif et du dialogue est l'établissement de relations de confiance. Dans le processus du dialogue, le développement de certaines qualités humaines comme l'empathie, le respect, la sincérité et l'ouverture au changement sera recherché ;
- La subsidiarité : le principe de subsidiarité se réfère au principe selon lequel une responsabilité doit être prise par le plus petit niveau d'autorité publique compétent pour résoudre le problème. Il s'agit donc ici d'identifier le niveau le plus pertinent et le plus proche des citoyens, et de ne faire recours au niveau supérieur que si le problème excède les capacités du niveau inférieur ;
- La réflexivité : ce principe suggère que le dialogue est un processus dynamique qui doit s'ajuster aux évolutions du contexte d'intervention, prendre en compte les dynamiques nationales et régionales ainsi que se nourrir des leçons apprises de la pratique. Le dialogue vise par ailleurs à asseoir des pratiques réflexives basées sur l'analyse et la consultation dans les processus de prises de décisions des acteurs locaux.

¹⁵Pruitt B. et Thomas P. Democratic Dialogue – A handbook for practitioners. International IDEA et UNDP. Stockholm et New-York. 2007.

3.2.2. Genre

Les facteurs structurels et socioculturels faisant obstacle à la participation des femmes et des filles dans la transformation du conflit doivent être identifiés et adressés par les communautés et les autorités étatiques, y compris par l'allocation de ressources adéquates. De plus, l'approche de stabilisation reconnaît que le conflit altère, parfois de manière permanente, les constructions sociales liées aux genres, offrant alors une opportunité de remplacer des structures qui excluent, discriminent et favorisent les inégalités sociales, par des structures positives qui promeuvent les droits humains et l'égalité de genre. En conséquence, les femmes et les filles ne seront pas seulement associées au statut de victime, mais seront reconnues comme ex-combattants, chefs de famille, défenseurs des droits humains et médiateurs communautaires. Alternativement, les hommes et les garçons ne seront pas seulement identifiés comme violents ou auteurs de violations des droits humains, ils seront reconnus comme les acteurs de paix, des gardiens et de défenseurs des droits humains.

4. **Logiques d'intervention**

Afin d'atteindre le but de stabilisation, le STAREC/ISSSS doit permettre aux femmes, hommes, filles et garçons, et à l'Etat de construire leurs capacités et redevabilité mutuelle afin qu'ils soient en mesure d'adresser ensemble les principales dynamiques de conflit violents, existantes ou émergentes. Ainsi, les réponses apportées doivent commencer à adresser les causes profondes des cycles de violence, mais ne peuvent pas prétendre les adresser entièrement car cela requiert une action prolongée qui dépasse largement la durée d'une phase de stabilisation.

Le STAREC/ISSSS propose d'apporter des réponses dans divers domaines, appelés piliers : (1) le Dialogue démocratique, (2) la Sécurité, (3) la Restauration de l'autorité de l'État, (4) Le Retour, la réintégration et la relance socio-économique et enfin, (5) la Lutte contre les violences sexuelles.

Le rôle spécifique de chacun des piliers dans l'accomplissement du but peut être résumé par cette phrase : Si les femmes, hommes, filles, et garçons directement affectés par les conflits sont mis au centre de la recherche de solutions au conflit à travers l'établissement d'un Dialogue ; les institutions de l'Etat répondent aux préoccupations des femmes, hommes, filles, et garçons et intègrent leurs recommandations dans les politiques publiques grâce à un soutien politique et technique et un renforcement des capacités des organisations de la société civile ; et le processus de dialogue est accompagné par des mesures permettant de construire la confiance autour du processus et de limiter les chocs externes qui pourraient le déstabiliser, y compris en accompagnant les processus de réintégration de ex-combattants et des femmes, hommes, filles et garçons associés aux groupes armés, et la provision de solutions durables aux personnes déplacées ; alors les femmes, hommes, filles et garçons, et l'Etat disposeront des capacités et d'une redevabilité mutuelle qui leurs permettront d'adresser ensemble les principales dynamiques de conflit violents, existantes ou émergentes.

4.1. **Logiques piliers**

4.1.1. Dialogue démocratique

Les interventions sous le pilier Dialogue démocratique constituent le socle des interventions de stabilisation : à travers le Dialogue, les femmes, hommes, filles et garçons seront soutenus dans la

formulation d'une vision à long terme pour la paix. Les interventions sous ce pilier faciliteront la réalisation, de manière continue, d'une analyse du contexte et du conflit, et la définition de solutions conflit par les populations elles-mêmes. Pour ce faire, les groupes en conflit au sein de la population, y compris les femmes, hommes, filles et garçons, seront soutenus afin de développer une compréhension accrue des différents points de vue sur le conflit et ces sources et de pouvoir ainsi plus facilement reconnaître les discours manipulateurs ; et les institutions de l'Etat afin de pouvoir effectivement répondre aux préoccupations. De plus, en renforçant le rôle des bénéficiaires dans la définition des interventions de stabilisation, le dialogue a pour ambition de renforcer l'appropriation locale du processus et la pérennité des réponses apportées.

4.1.2. Sécurité

Les activités liées au pilier Sécurité ont pour objectifs de contribuer au développement d'une culture institutionnelle de protection, y compris en apportant une reconnaissance aux commandants et aux troupes qui font preuve d'un comportement exemplaire pour créer une pression interne contribuant à une plus grande redevabilité au sein des FARDC ; de permettre à la population civile des zones où les FARDC sont déployés d'augmenter leur participation dans les prises de décision touchant à leur propre sécurité ; et tentera d'empêcher les mouvements pendulaires des FARDC et des groupes armés dont la population est la première à souffrir. Il est important de remarquer que le pilier Sécurité ne concerne pas la Réforme du secteur de la sécurité « classique », car celle-ci est menée au niveau central dans un processus allant du haut vers le bas, ni de la formation générale des FARDC, qui est déjà soutenue par les partenaires bilatéraux du Gouvernement, mais que les interventions menées localement sous le STAREC/ISSSS ont pour ambition de compléter ce processus plus large.

4.1.3. Restauration de l'autorité de l'État

Tout comme le pilier Dialogue démocratique, le pilier Restauration de l'autorité de l'Etat apporte une contribution absolument centrale à la stabilisation, en cherchant à rapprocher les acteurs publics et la société et veille à ce que la prestation des services soit équitable, sur la base des besoins locaux. Il tente aussi de traiter la fragmentation des structures gouvernementales et d'améliorer le cadre réglementaire. Pour ce faire, les interventions du pilier RAE propose la mise en place de mesures incitatives, ainsi que le soutien aux mécanismes permettant une plus grande transparence dans la gestion de la chose publique, dans le but de favoriser l'instauration de la redevabilité.

4.1.4. Retour, réintégration et relance socioéconomique

Le pilier Retour, réintégration et relance socioéconomique regroupent une série d'interventions, toutes contribuant de manière significative à la stabilisation, mais suivant des logiques distinctes et complémentaires. La première logique est celle de la transformation du conflit : les interventions répondant directement à des besoins (économiques et sociaux) exprimés à travers le Dialogue. La deuxième est celle de préparer le Dialogue à travers des activités de rapprochement autour de préoccupations d'ordre socioéconomique favorisant la cohésion sociale. La troisième est celle de prévenir ou d'atténuer des chocs externes à travers par exemple la réintégration socioéconomique et la

gestion du processus de retour de personnes déplacées internes ou réfugiés, ainsi que la réintégration locale ou dans une zone tierce (mais prioritaire pour la stabilisation).

4.1.5. Lutte contre les violences sexuelles

Toutes les activités menées dans le cadre de ce pilier auront pour objet principal de traiter les violences sexuelles en tant que vecteur du conflit. D'une part, ceci signifie qu'il faut se pencher sur les causes profondes du conflit, par exemple en transformant les normes négatives relatives au genre et en traitant les notions de masculinité et de féminité pouvant perpétuer la violence, en renforçant le système sécuritaire et judiciaire ; et en accroissant la participation des femmes et des filles dans la société, l'économie et la vie politique. D'autre part, il faut atténuer certaines conséquences des violences sexuelles par des interventions visant à promouvoir la réconciliation et la cohésion sociale, et à mettre fin à l'impunité. Ce faisant, ces démarches permettront aux hommes, garçons, filles et femmes de lutter ensemble contre les violences sexuelles, en suivant des méthodes de « co-responsabilisation » qui aident à effacer la dichotomie entre l'auteur des actes de violences et la victime, et réaffirment la notion que les survivants des violences sexuelles sont non seulement des femmes et des filles, mais aussi des hommes et des garçons, qui ensemble peuvent apporter le changement.¹⁶

4.2. Logiques transversales

4.2.1. Renforcement des capacités

Afin de permettre une appropriation du processus de stabilisation, toutes les interventions devront permettre un transfert effectif de capacités vers les institutions gouvernementales et les organisations de la société civile. Ainsi les programmes de stabilisation incluront un élément de développement de capacité institutionnelle.

Étant donné les énormes défis auxquels est confronté l'Est de la RDC et pour obtenir des résultats tangibles dans le cadre du STAREC/ISSSS, il faudra maintenir un Secrétariat technique robuste et performant, qui accompagnera le GdRDC et la communauté internationale vers l'appui des projets cohérents de stabilisation tout en garantissant la qualité de leur mise en œuvre et la bonne gestion des fonds. Pour cela, aussi bien les équipes nationale et provinciale de coordination du STAREC que de l'Unité d'Appui à la Stabilisation (UAS) doivent continuer à fonctionner pleinement, afin de maintenir la cohérence et la coordination stratégiques, programmatiques et financières des plans et des activités de stabilisation.

¹⁶ « Les programmes d'assistance sont plus fortement intégrés dans les démarches de développement à plus long terme qui traitent les causes profondes [tout en continuant à répondre aux besoins humanitaires]. Ceci consiste à traiter les relations entre les hommes et les femmes, à renforcer la place de la femme, à promouvoir le leadership féminin, à faire mieux respecter les droits de l'homme, à intensifier les mesures de sécurité, de justice et de réforme et à rechercher des réponses communautaires à les violences sexuelles. » Douma et Hillhorst [2012], p.12 .

Un appui financier supplémentaire envers ces deux structures est donc nécessaire pour garantir ce travail. Cet appui permettra de renforcer les structures de pilotage, de planification et communication stratégique au niveau national (secrétariat technique STAREC et UAS) et au niveau provincial (Coordinations provinciales).

Il comprendra un important aspect logistique (meubles, matériel informatique, internet, appui en communication, transport, etc.), l'appui en DSA pour le suivi et évaluation, la mise en place d'un mécanisme de suivi de projets et le renforcement de la communication stratégique sur la stabilisation.

Le projet vise à renforcer le STAREC dans un double objectif, au-delà du renforcement de sa logistique, le rendre plus autonome et renforcé techniquement et à même de répondre seul aux exigences des différents partenaires, en envisageant un retrait progressif de l'UAS par une prise en charge progressive des frais de fonctionnement du STAREC par le budget régulier de l'Etat.

4.2.2. Communication stratégique

La composante communication stratégique tiendra une place importante dans la réussite générale de la seconde phase du STAREC/ISSSS et sera envisagée et utilisée comme un moyen d'information et un moyen d'intervention qui pourra contribuer directement à la stabilisation ou en lien avec d'autres interventions de stabilisation. Elle sera promue comme un domaine intégré dans les opérations générales, articulée en regard de chaque objectif pour voir dans quelle mesure elle peut contribuer à sa réalisation. Elle contribue au dialogue et à la circulation de l'information entre les citoyens et l'État. Elle accompagne et soutient la population et l'Etat dans les processus de changements inhérents aux interventions de stabilisation. Elle veillera à ce qu'une planification et des ressources adéquates soient en place pour qu'ait lieu une communication efficace entre les divers échelons du STAREC/UAS et chaque organisation partenaire, avec les divers groupes qu'elle s'efforce d'aider et de soutenir, et avec les acteurs extérieurs, comme les bailleurs de fonds et les médias. En adoptant une démarche plus focalisée en matière de communication, visant à impliquer le Gouvernement, à faire participer concrètement et régulièrement les communautés et les principaux acteurs, comme les autorités locales, provinciales et nationales et la société civile, et à mieux utiliser les résultats du S&E sur les réalisations de l'ISSSS et les ressources potentielles, l'atteinte de résultats plus probants sera facilitée.

5. Les Priorités Stratégiques Provinciales

Les analyses de conflit et de besoin pour la stabilisation, décrit ci-haut, ont bien montré la présence des différentes dynamiques des conflits dans les cinq zones prioritaires dans la province ainsi que la manière dont ceux-ci s'y transforment en conflits ouverts. A travers cette analyse on a aussi montré comment ces dynamiques des conflits se manifestent et quelles causes et sous causes qui provoquent les conflits. A l'issue de cette analyse STAREC/ISSSS a tiré des priorités stratégiques pour les interventions de la stabilisation par chaque zone.

En analysant ces priorités avec l'analyse de la situation sécuritaire, politique et socio-économique de la province, STAREC/ISSSS a pu dégager des priorités stratégiques provinciales. Celles-ci doivent être adressées dans une manière holistique, intégrée et ciblée afin d'atténuer les tensions et les conflits dans la province. Ces priorités provinciales constituent alors la porte d'entrée pour la programmation des interventions de la stabilisation. Pour le Sud-Kivu celles-ci stipulent qu'il serait important de :

1. Renforcer l'autorité de l'Etat pour assurer la sécurité des populations ;
2. Promouvoir une gestion et accès à la terre juste et équitable ;
3. Promouvoir la cohabitation pacifique dans la Province ;
4. Promouvoir la sécurisation, gestion et contrôle des sites miniers par l'Etat ;
5. Améliorer la sécurité transfrontalière ;
6. Renforcer des mécanismes d'autonomisation des femmes et promouvoir leur participation politique ;
7. Améliorer la protection des femmes et filles contre les violations des droits humains, en particulier les violences sexuelles et basées sur le genre.

V. PLAN D'ACTION

1.1. La zone prioritaire No 1 : Plaine de la Ruzizi – des Plateaux de Mwenga et Uvira

Niveau (N = National, P = Provincial, L = Local)

Priorités stratégiques				
<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer l'autorité de l'Etat pour assurer la sécurité des populations 2. Promouvoir une gestion et accès à la terre juste et équitable 3. Promouvoir la cohabitation pacifique dans la Plaine de la Ruzizi, les Moyens et Hauts Plateaux de Mwenga et Uvira 4. Promouvoir la sécurisation, gestion et contrôle des sites miniers par l'Etat 5. Améliorer la sécurité transfrontalière 6. Renforcer des mécanismes d'autonomisation des femmes et promouvoir leur participation politique 7. Améliorer la protection des femmes et filles contre les violations des droits humains, en particulier les violences sexuelles et basées sur le genre 				
Priorité stratégique	Objectifs (ISSSS)	Interventions	Niveau	
1, 2, 3, 4, 6	<p>Dialogue démocratique Les femmes, filles, garçons et hommes de l'Est de la RDC et l'État congolais engagent un processus de dialogue inclusif pour résoudre les causes de conflit, consolider la paix et créer les conditions de stabilité des institutions.</p>	<p><u>Dilemmes sécuritaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue existants entre la population (y inclus les groupes des femmes, des jeunes, des enfants, de groupes socio-professionnels, etc.) et les institutions de sécurité de l'Etat afin d'améliorer la perception favorable de la présence de l'Etat et de ses agents. <ul style="list-style-type: none"> ○ Des exemple concrètes pourraient être de favoriser la compréhension mutuelle et encourager la coopération entre les FARDC et les communautés locales par la mise en place des agents de liaison (encourager les femmes à s'appliquer à ces positions pour assurer que les agents de sécurité puissent mieux répondre à leurs besoins sécuritaire), des activités civil-militaires, formation des agents de liaison sur la médiation. - Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue existants afin de renforcer la cohésion sociale entre les groupes vulnérables et les communautés. 	<p>N/P/L</p> <p>L</p> <p>N/P/L</p>	

		(parlant des ex-combattants ces processus pourraient éviter que les ex-combattants semblent « trop privilégiés » aux yeux des communautés)		
		<p><u>Mobilisation autour de la terre et identité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue existants entre les communautés, le pouvoir coutumier et l'Etat afin de transformer les conflits fonciers. Ces processus pourraient prendre la forme : <ul style="list-style-type: none"> o D'un dialogue par rapport aux décrets sur la terre (vieux texte hérité de la colonisation) o D'un dialogue inter-ethnique visant à accroître la compréhension des griefs réciproques. - Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue inter-ethnique existants afin d'adresser les stéréotypes et préjugés identitaires. - Des moyens d'agir sont donnés aux femmes en organisant des programmes et des formations propres aux agricultrices, aux commerçantes et aux éleveuses, et en veillant à ce qu'elles fassent partie des structures de prise de décision. 	N/P/L	
		<p><u>Exploitation des ressources naturelles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue existants entre la population, les autorités coutumières et l'Etat sur le sujet de l'exploitation légale des ressources naturelles. 	N/P/L	
1, 7	<p>Sécurité</p> <p>Sur la base de leurs propres recommandations, les femmes, filles, garçons et hommes des zones de conflit de l'est de la RDC et les FARDC déployées sur place engagent un processus de soutien mutuel, par lequel les FARDC protègent la population, la confiance se renforce, le caractère légitime</p>	<p><u>Dilemmes sécuritaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer la Réforme du Secteur de Sécurité par le déploiement adéquat des effectifs et accroître le recrutement des femmes (standards internationaux = minimum de 30%), le brassage efficace, le paiement des salaires, les formations sur les droits humains, la protection des femmes, la déontologie, la corruption, la construction de casernes des militaires, etc. - Mettre en vigueur les réglementations relatives à l'enregistrement, au stockage et à la circulation des armes et des munitions. - Appuyer les FARDC, la PNC, les autorités civiles et les 	N/P/L	
			L	
			L/P	

	et favorable de la présence des FARDC est de plus en plus reconnu par la population et une forme légitime d'ordre public s'étend aux zones précédemment contrôlées par les groupes armés.	communautés à élaborer et exécuter un plan contenant des bases de référence en matière de protection et de besoins, et anticipant le transfert aux autorités civiles de protection		
1, 2, 4, 5, 7	Restauration autorité de l'Etat Les hommes et les femmes des zones à stabiliser en priorité perçoivent le caractère favorable de la présence de l'État et de ses agents.	<u>Dilemmes sécuritaires :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer la Réforme du Secteur de Sécurité par le déploiement adéquat des effectifs (police, ANR etc.), accroître le recrutement des femmes (standards internationales = minimum de 30%), le paiement des salaires, les formations sur les droits humains, la protection des femmes, la déontologie, la corruption ; - Soutenir les institutions de sécurité de l'Etat dans la protection des civils et des groupes vulnérables par la lutte contre l'impunité (y inclus les violences sexuelles), la conditionnalité ; - Soutenir la Justice dans la lutte contre la corruption et l'impunité, sanctionner les politiques manipulateurs ; - Renforcer la justice militaire, y inclus les capacités de la justice militaire à répondre aux actes de violence sexuelle commis par les hommes en uniforme - Assurer que les cas de violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG) ne sont pas classés ou abandonnés par la Justice pour cause de négligence ou corruption 	N N/P/L N/P N/P N/P/L	
		<u>Mobilisation autour de la terre et identité :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer législatif pour obtenir l'ordonnance sur la question de gestion des terres rurales (face au silence de la loi foncière à ce sujet) - Appuyer l'actualisation et adaptation des dispositions légales régissant l'aménagement du territoire (chefferies, etc.) (à travers un processus de dialogue inclusif et sensible au genre). - Des moyens d'agir sont donnés aux femmes en organisant des 	N N/P	

		programmes et des formations propres aux agricultrices, aux commerçantes et aux éleveuses, et en veillant à ce qu'elles fassent partie des structures de prise de décision.	L	
		<p><u>Exploitation des ressources naturelles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Adresser la mauvaise gouvernance minière à travers le renforcement de la présence et capacités des services de l'Etat, l'équipage des services, sous conditionnalité (paiement d'un salaire décent, lutte contre la corruption, dépolitisation de l'administration etc.) - Vulgarisation des lois sur la gestion minière, les taxes etc. - Renforcer le système judiciaire et adresser l'impunité dans les services de l'Etat impliqué dans la gestion minière - Renforcer les capacités des autorités coutumières dans la gestion des sites miniers - Soutenir le développement de mécanismes augmentant la traçabilité des ressources naturelles commercialisables. 	<p>N/P/L</p> <p>P/L N/P</p> <p>P/L</p> <p>N/P/L</p>	

		<p><u>Dynamique régionale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Education à la citoyenneté / au patriotisme des autorités de services de sécurité aux frontières - Plaidoyer pour l'amélioration du salaire des services de sécurité aux frontières en tenant compte du SMIG ; plaidoyer pour rotation régulière du personnel ; assainissement des services commis aux frontières ; bon recrutement ; - Accélérer le processus de reconnaissance et de mécanisation des agents nouveaux unités de la Fonction publique ; - Renforcer les mécanismes judiciaires ; Identifier pistes frontalières non-officielles et sanctionner les acteurs ; - Doter/équiper les infrastructures de frontières sous conditionnalité (amélioration des salaires, rotation régulière du personnel, assainissement des services commis aux frontières, bon recrutement, recrutement des femmes (standards internationales : minimum de 30%), etc. - Vulgariser les textes réglementaires instituant les différents services à la frontière - Aider le Gouvernement à surveiller le fonctionnement des postes de frontières et le respect des textes réglementaires instituant les différents services à la frontière ; ainsi garantir que seules les quatre agences juridiquement habilitées à travailler aux frontières sont actives 	<p>P/L</p> <p>N</p> <p>N</p> <p>N/P</p> <p>N/P/L</p> <p>P/L</p> <p>L</p>	
1, 2, 3, 6	<p>Retour, Réintégration et Relèvement Socio-Economique</p> <p>Sur la base de leurs propres recommandations, les hommes et les femmes des zones à stabiliser en priorité pratiquent des activités de relance socio-économique et de renforcement de la cohésion sociale en dépit des chocs</p>	<p><u>Dilemmes sécuritaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la réintégration socio-professionnelle et économique durable des ex-combattants, y compris les femmes qui ont soutenu les groupes armés comme combattants, porteurs, les esclaves sexuelles, et les dépendants des ex-combattants (dialogue, améliorer les prestations de services de l'Etat et soutien socio-économique à travers des projets conjoints de la communauté et des ex-combattants) ; - Appuyer les activités économiques et le développement de filières alternatives pour éviter la mobilisation des jeunes hommes et femmes dans les groupes armés. 	<p>L</p> <p>L</p>	

	<p>externes, améliorant ainsi la cohésion sociale et la résilience de leur communauté</p>	<p><u>Mobilisation autour de la terre et identité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Vulgarisation et sensibilisation sur la loi foncière au sein de la population ; - Création d'emploi alternatif pour les jeunes hommes et femmes (relancer les grandes unités de transformations : CDC Kiringye, Sucrierie de Kiliba, Cottonnière, etc.), afin de diminuer la compétition pour les ressources limités. - Des moyens d'agir sont donnés aux femmes vulnérables en organisant des programmes et des formations propres aux agricultrices, aux commerçantes et aux éleveuses, et en veillant à ce qu'elles fassent partie des structures de prise de décision. <p><u>Dynamique régionale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer des projets régionaux intégrateurs entre les différents pays de l'Initiative communautaire pour la région des Grands Lacs (ICGL) - Capitaliser les échanges commerciaux par la création d'un marché transfrontalier, appuyé par des projets de renforcement des relations sociales entre les populations 	<p>L</p> <p>L</p> <p>L</p> <p>P/L</p> <p>P/L</p>	
<p>1, 3, 7</p>	<p>Lutte contre les violences sexuelles La stabilisation de la RDC s'accompagne d'une réduction des cas de violence sexuelle liés au conflit afin d'atténuer leur capacité à attiser les conflits</p>	<p><u>Dilemmes sécuritaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer et appuyer la mise en œuvre de la Loi pour la lutte contre les violences sexuelles de 2006 (réparation) - Garantir que les violences basées sur le genre aient une place dans les dialogues et que les femmes, filles, garçons et hommes connaissent les mécanismes et les services de référencement - Les notions de masculinité et féminité négative comme facteur attisant les et problématique des violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG) sont abordés dans les formations aux services de sécurité et dans les programmes de réinsertion des ex-combattants (DDR) - Habilitier les femmes et les hommes, particulièrement les leaders confessionnels et traditionnels pour qu'ils mettent en avant les problématiques des VSBG dans les plateformes locales de dialogue <p><i>Aspects transversaux dans les piliers Sécurité, Restauration de</i></p>	<p>N</p> <p>N/P/L</p> <p>N/P/L</p> <p>L</p>	

		<i>l'Autorité de l'Etat et REA et Retour, Réintégration & Relèvement Socio-Economique</i>		
--	--	---	--	--

1.3. La zone prioritaire No 2 : Sud-Sud (Territoire de Fizi)

Niveau (N = National, P = Provincial, L = Local)

Priorités stratégiques :				
<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer la présence et l'autorité de l'Etat (surtout services d'ordre et sécurité) dans les zones où sont actifs les groupes armés, pour assurer la sécurité des populations 2. Promouvoir une gestion et accès à la terre juste et équitable 3. Promouvoir la cohabitation pacifique dans le territoire de Fizi 4. Renforcer les institutions du gouvernement pour rassurer une bonne gouvernance dans les sites miniers 5. Améliorer la sécurité transfrontalière 6. Renforcer des mécanismes d'autonomisation des femmes et promouvoir leur participation politique 7. Améliorer la protection des femmes et filles contre les violations des droits humains, en particulier les violences sexuelles et basées sur le genre 				
Priorité stratégique	Objectifs (ISSSS)	Interventions	Niveau	
1, 2, 3, 4, 6	Dialogue démocratique Les femmes, filles, garçons et hommes de l'Est de la RDC et l'État congolais engagent un processus de dialogue inclusif pour résoudre les causes de conflit, consolider la paix et créer les conditions de stabilité des institutions.	<u>Dilemmes sécuritaires :</u> - Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue existants entre la population (y inclus les groupes de femmes, de jeunes, groupes socio-professionnels, etc.) et les institutions de sécurité de l'Etat, afin d'améliorer la perception favorable de la présence de l'Etat et de ses agents. - Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue existants, afin de renforcer la cohésion sociale entre les groupes vulnérables et les communautés. (parlant des ex-combattants, ces processus pourraient éviter que les ceux-ci semblent « trop privilégiés » aux yeux des communautés)	N/P/L	
		<u>Mobilisation autour de la terre et identité :</u> - Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue existants entre les communautés, le pouvoir coutumier et l'Etat afin de transformer les conflits fonciers.	N/P/L	
		- Initier des processus de dialogue, ou continuer à renforcer des processus de dialogue existants entre les communautés (y inclus les groupes	N/P/L	

		<p>des femmes, des jeunes, des enfants, des groupes socio-professionnels, etc.) et les autorités locales, en vue de promouvoir la participation citoyenne et d'initier un processus de redevabilité des autorités.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Initier des processus de dialogue, ou continuer à renforcer des dialogues existants entre les communautés (y inclus les groupes des femmes, des jeunes, des enfants, des groupes socio-professionnels, différents groupes ethniques etc.), les autorités coutumières, et l'Etat pour transformer les disputes autour d'accès au pouvoir; - Initier des processus de dialogue, ou continuer à renforcer des dialogues existants sur genre entre les populations en vue de transformer des conflits autour de l'accès à la terre et aux ressources (agriculture, élevage, minerais), et sur le respect des différents accords ; - Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue inter-ethnique existants afin d'adresser les stéréotypes et préjugés identitaires 	N/P/L	
		<p><u>Exploitation des ressources naturelles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue existants entre la population, les autorités coutumières et l'Etat sur le sujet de l'exploitation légale des ressources naturelles. 	N/P/L	
		<p><u>Dynamique régionale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue inclusif et sensible au genre existants entre les rapatriés et les communautés d'accueil. 	N/P/L	
1, 7	<p>Sécurité</p> <p>Sur la base de leurs propres recommandations, les femmes, filles, garçons et hommes des zones de conflit de l'est de la RDC et les FARDC déployées sur place engagent un processus de soutien mutuel,</p>	<p><u>Dilemmes sécuritaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer la Réforme du Secteur de Sécurité par le déploiement adéquat des effectifs, accroître le recrutement des femmes (standards internationales : minimum de 30%), le brassage efficace, le paiement des salaires, les formations sur les droits humains, la protection des femmes, la déontologie, la corruption, etc. - Mettre en vigueur les réglementations relatives à 	N	
			N/L	

	par lequel les FARDC protègent la population, la confiance se renforce, le caractère légitime et favorable de la présence des FARDC est de plus en plus reconnu par la population et une forme légitime d'ordre public s'étend aux zones précédemment contrôlées par les groupes armés.	l'enregistrement, au stockage et à la circulation des armes et des munitions.		
1, 2, 4, 5, 7	Restauration autorité de l'Etat Les femmes, filles, garçons et hommes des zones à stabiliser en priorité perçoivent le caractère favorable de la présence de l'État et de ses agents.	<u>Dilemmes sécuritaires :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer le processus de décentralisation - Réhabiliter et renforcer les institutions judiciaires - Appuyer la Réforme du Secteur de Sécurité par le renforcement des capacités des policiers, le paiement des salaires, l'amélioration de leurs conditions de vie, les formations sur les Droits humains, la déontologie, la corruption, etc. - Equiper la police, sous conditionnalité (renforcer les effectifs de police des mines, paiement d'un salaire décent, lutte contre la corruption, bon recrutement etc.) - Soutenir les institutions de sécurité de l'Etat dans la protection des civils et des groupes vulnérables par la lutte contre l'impunité (y inclus les violences sexuelles), la conditionnalité - Soutenir la Justice dans la lutte contre la corruption et l'impunité - Renforcer la justice militaire, y les capacités de la justice militaire à répondre aux actes de violence sexuelle commis par les hommes en uniforme - Assurer que les cas de VSBG ne sont pas classés ou abandonnés par la Justice pour cause de négligence ou corruption 	N/P N/P N N/P N/P/L N/P N/P N/P/L	
		<u>Mobilisation autour de la terre et identité :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Faire aboutir l'aménagement administratif - Appuyer la réforme foncière : Adresser la dualité des régimes fonciers, définir les compétences de l'autorité coutumière (basé sur les résultats du dialogue inclusif et sensible au genre). 	N/P N/P/L	

		<p><u>Exploitation des ressources naturelles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Adresser la mauvaise gouvernance minière à travers le renforcement de la présence et capacités des services de l'Etat, l'équipage des services, sous conditionnalité (paiement d'un salaire décent, lutte contre la corruption, dépolitisation de l'administration etc.) - Vulgarisation des lois sur la gestion minière, les taxes etc. - Renforcer le système judiciaire et adresser l'impunité dans les services de l'Etat impliqué dans la gestion minière - Renforcer les capacités des autorités coutumières dans la gestion des sites miniers - Soutenir le développement de mécanismes augmentant la traçabilité des ressources naturelles commercialisables. 	<p>N/P/L</p> <p>L</p> <p>N/P/L</p> <p>L</p> <p>N/P/L</p>	
		<p><u>Dynamique régionale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer pour le renforcement des effectifs des agents de l'Etat aux frontières ; - Renforcer les capacités de service de migration; - Plaidoyer pour le respect des accords et traites signes par les Etats de la sous-région (Accord Cadre d'Addis Abeba) ; - Appuyer l'opérationnalisation de l'Office National d'Identification de la Population (ONIP) 	<p>N</p> <p>N/P</p> <p>N</p> <p>N</p>	
1, 2, 3, 6	<p>Retour, Réintégration et Relèvement Socio-Economique</p> <p>Sur la base de leurs propres recommandations, les hommes et les femmes des zones à stabiliser en priorité pratiquent des activités de relance socio-économique et de renforcement de la cohésion sociale en dépit des chocs externes, améliorant ainsi la cohésion sociale et la résilience de leur communauté</p>	<p><u>Mobilisation autour de la terre et identité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer la mise en place d'un Edit provincial sur la gestion de la transhumance - Initier élevage en stabulation pour éviter des conflits entre éleveurs et agriculteurs - Créer des espaces communes pour améliorer la cohabitation entre autochtones et allochtones et différents groupes identitaires, appuyé par le dialogue - Révisons des contrats de terre entre les populations et l'Etat avec implication de la population - Renforcer les capacités de la population et de la société civile sur les droits autour de l'accès à la terre - Résolution des conflits d'expropriation des terres de la population, avec implication de tous les membres de la 	<p>P</p> <p>L</p> <p>L</p> <p>P/L</p> <p>L</p> <p>P/L</p>	

		<p>communauté : femmes, filles, garçons et hommes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des moyens d'agir sont donnés aux femmes vulnérables en organisant des programmes et des formations propres aux agricultrices, aux commerçantes et aux éleveuses, et en veillant à ce qu'elles fassent partie des structures de prise de décision. 	L	
		<p><u>Exploitation des ressources naturelles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Création des centres de négoce. - Création d'emploi alternatif pour les creuseurs artisanaux, apprentissage des métiers. 	P/L L	
		<p><u>Dynamique régionale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les mécanismes de rapatriement des réfugiés congolais qui rentrent chez eux (en territoire de Fizi) 	P/L	
1, 3, 7	<p>Lutte contre les violences sexuelles</p> <p>La stabilisation de la RDC s'accompagne d'une réduction des cas de violence sexuelle liés au conflit afin d'atténuer leur capacité à attiser les conflits</p>	<p><u>Dilemmes sécuritaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer et appuyer la mise en œuvre de la Loi pour la lutte contre les violences sexuelles de 2006 (réparation) - Garantir que les violences basées sur le genre aient une place dans les dialogues et que les femmes, filles, garçons et hommes connaissent les mécanismes et les services de référencement - Les notions de masculinité et féminité négative comme facteur attisant les et problématique des VSBG sont abordés dans les formations aux services de sécurité et dans les programmes de réinsertion des ex-combattants (DDR) - Habilitier les femmes et les hommes, particulièrement les leaders confessionnels et traditionnels pour qu'ils mettent en avant les problématiques des VSBG dans les plateformes locales de dialogue <p><i>Aspects transversaux dans les piliers Sécurité, Restauration de l'Autorité de l'Etat et REA et Retour, Réintégration & Relèvement Socio-Economique</i></p>	N N/P/L N/P/L L	

1.4. La zone prioritaire No 3 : Kalehe (Hauts Plateaux de Numbi-Ziralo)

Niveau (N = National, P = Provincial, L = Local)

Priorités Stratégiques :				
<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer la présence et l'autorité de l'Etat (surtout des services d'ordre et sécurité), dans les zones où sont actifs les groupes armés, pour assurer la sécurité des populations 2. Promouvoir une gestion et accès à la terre juste et équitable, y compris une meilleure réglementation dans le secteur agricole 3. Promouvoir la cohabitation pacifique dans le territoire de Kalehe 4. Promouvoir la sécurisation, gestion et contrôle des sites miniers par l'Etat en assurant également le respect des normes de protection de l'environnement et écosystèmes 5. Améliorer la sécurité transfrontalière 6. Renforcer des mécanismes d'autonomisation des femmes et promouvoir leur participation politique 7. Améliorer la protection des femmes et filles contre les violations des droits humains, en particulier les violences sexuelles et basées sur le genre 				
Priorité stratégique	Objectifs (ISSSS)	Interventions	Niveau	
1, 2, 3, 5, 6	Dialogue démocratique Les femmes, filles, garçons et hommes de l'Est de la RDC et l'État congolais engagent un processus de dialogue inclusif pour résoudre les causes de conflit, consolider la paix et créer les conditions de stabilité des institutions.	<u>Dilemmes sécuritaires :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue existants entre la population (y inclus les groupes de femmes, de jeunes, groupes socio-professionnels, etc.) et les institutions de sécurité de l'Etat afin d'améliorer la perception favorable de la présence de l'Etat et de ses agents. - Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue existants afin de renforcer la cohésion sociale entre les groupes vulnérables et les communautés. (parlant des ex-combattants ces processus pourraient éviter que les ex-combattants semblent « trop privilégiés » aux yeux des communautés) 	N/P/L	
		<u>Mobilisation autour de la terre et l'identité :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue existants entre les communautés, le pouvoir coutumier et l'Etat afin de transformer les conflits fonciers. 	N/P/L	
		<ul style="list-style-type: none"> - Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue inter-ethnique existants afin d'adresser 	N/P/L	

		les stéréotypes et préjugés identitaires.		
		<u>Exploitation des ressources naturelles :</u> - Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue existants entre la population, les autorités coutumières et l'Etat sur le sujet de l'exploitation légale des ressources naturelles.	N/P/L	
		<u>Dynamique régionale :</u> - Initier des processus régionaux (ICGL) de dialogue, où continuer à renforcer des processus régionaux de dialogue existants sur l'exploitation des ressources naturelles, le DDR, etc., veiller à ce que les femmes participent activement à ces discussions et décisions.	N/P/L	
1, 7	Sécurité Sur la base de leurs propres recommandations, les femmes, filles, garçons et hommes des zones de conflit de l'est de la RDC et les FARDC déployées sur place engagent un processus de soutien mutuel, par lequel les FARDC protègent la population, la confiance se renforce, le caractère légitime et favorable de la présence des FARDC est de plus en plus reconnu par la population et une forme légitime d'ordre public s'étend aux zones précédemment contrôlées par les groupes armés.	<u>Dilemmes sécuritaires :</u> - Appuyer la Réforme du Secteur de Sécurité par le déploiement adéquat des effectifs (accroître le recrutement des femmes : standards internationales = minimum de 30%), le brassage efficace, le paiement des salaires, les formations sur les Droits humains, la protection des femmes, la déontologie, la corruption, etc. - Appuyer le processus de désarmement et démobilisation des groupes armés, assurer que le processus de DDR est développé et mis en œuvre d'une manière sensible au genre. - Mettre en vigueur les réglementations relatives à l'enregistrement, au stockage et à la circulation des armes et des munitions. - Appuyer les FARDC, la PNC, les autorités civiles et les communautés à élaborer et exécuter un plan contenant des bases de référence en matière de protection et de besoins, et anticipant le transfert aux autorités civiles de protection	N N N/L P/L	
1, 2, 3, 4, 5, 7	Restauration autorité de l'Etat Les femmes, filles, garçons et hommes des zones à stabiliser en priorité perçoivent le caractère favorable de la	<u>Dilemmes sécuritaires :</u> - Appuyer la restauration de l'autorité de l'Etat dans les zones instables et isolées à travers l'ouverture des voies de communication (routes et couverture téléphonique). Lier ces projets à la mise en place de réseaux d'alerte précoce pour	N/P/L	

présence de l'État et de ses agents.	renforcer l'aptitude de l'État à réagir rapidement.		
	- La réhabilitation ou construction des infrastructures de l'Etat sous conditionnalité de déploiement des agents de l'Etat, le paiement de leurs salaires etc.	N/P	
	- Appuyer la Réforme du Secteur de Sécurité par le déploiement adéquat des effectifs de la police, services de renseignement etc. et assurer que plus de femmes sont en recrutes dans les secteur sécurité etc.	N	
	- Soutenir les institutions de sécurité de l'Etat dans la protection des civils et des groupes vulnérables par la lutte contre l'impunité (y inclus les violences sexuelles), la conditionnalité	N/P/L	
	- Soutenir la Justice dans la lutte contre la corruption et l'impunité	N/P	
	- Renforcer la justice militaire, y les capacités de la justice militaire à répondre aux actes de violence sexuelle commis par les hommes en uniforme	N/P	
	- Assurer que les cas de VSBG ne sont pas classés ou abandonnés par la Justice pour cause de négligence ou corruption	N/P/L	
	<u>Mobilisation autour de la terre et l'identité :</u>		
	- Adresser la dualité des régimes fonciers à travers des revisitassions (harmonisation) du cadre juridique	N	
- Plaidoyer pour accélérer l'adoption de la loi organique portant statut des chefs coutumiers et vulgarisation de cette loi ;	N		
- Appuyer la réforme foncière : Adresser la dualité des régimes fonciers, définir les compétences de l'autorité coutumière (basé sur les résultats du Dialogue) ;	N/P/L		
- Sensibilisation et formation des chefs coutumiers et terriens dans la distribution des terres.	L		
<u>Exploitation des ressources naturelles :</u>			
- Adresser la mauvaise gouvernance minière à travers le renforcement des capacités des services de l'Etat ;	N/P/L		
- Appuyer un processus de revisitassions du code minier ;	N/P		
- Soutenir le développement de mécanismes augmentant la traçabilité des ressources naturelles commercialisables;	N/P/L		
- Soutenir la réforme du Secteur minier	N		

		<ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer pour la réglementation de l'exploitation des minerais 	N	
		<u>Dynamique régionale :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer pour le renforcement des effectifs des agents de l'Etat aux frontières, encourager le recrutement de femmes dans ces postes ; - Renforcer les capacités des services de l'Etat chargés du contrôle aux frontières et les policiers œuvrant aux frontières aux procédures de douane et les sensibiliser au genre; - Equiper les services aux frontières sous conditionnalité ; - Renforcer les mécanismes de suivi international de l'exploitation des ressources naturelles (transparence, publication de l'exploitation/exportation des ressources naturelles des pays de l'ICGL, transparence de la chaîne d'approvisionnement, suivi de la Loi Dodd-Frank, etc. ; - Plaidoyer pour le respect des accords et traités signés par les Etats de la sous-région. 	N/P N/P P N	
1, 2, 3, 4, 6	Retour, Réintégration et Relèvement Socio-Economique Sur la base de leurs propres recommandations, les hommes et les femmes des zones à stabiliser en priorité pratiquent des activités de relance socio-économique et de renforcement de la cohésion sociale en dépit des chocs externes, améliorant ainsi la cohésion sociale et la résilience de leur communauté	<u>Dilemmes sécuritaires :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la réintégration socioprofessionnelle et économique durable des ex-combattants, y compris les femmes qui ont soutenu les groupes armés comme combattants, porteurs, les esclaves sexuelles, et les dépendants des ex-combattants (dialogue, améliorer les prestations de services de l'Etat et soutien socio-économique à travers des projets conjoints de la communauté et des ex-combattants) ; - Appuyer les activités économiques et le développement de filières alternatives pour éviter la mobilisation des jeunes hommes et femmes dans les groupes armés. - Renforcer la cohésion sociale en organisant un dialogue social et politique parallèle pour discuter les aspirations des groupes vulnérables et en mettant en place des activités à leur intention en collaboration étroite avec le reste de la communauté, évitant ainsi que les ex-combattants semblent « trop privilégiés » aux yeux de cette dernière 	L L P/L	
		<u>Mobilisation autour de la terre et l'identité :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer pour la réforme agraire. 	N	

		<ul style="list-style-type: none"> - Des moyens d'agir sont donnés aux femmes en organisant des programmes et des formations propres aux agricultrices, aux commerçantes et aux éleveuses, et en veillant à ce qu'elles fassent partie des structures de prise de décision. 	L	
		<u>Exploitation des ressources naturelles :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des parties prenantes sur la protection des écosystèmes ; - Appuyer la démarcation des aires d'exploitation des minerais - Reboisement des aires détruites. 	L P/L P/L	
		<u>Dynamique régionale :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Développer des projets régionaux intégrateurs entre les différents pays de l'ICGL, veiller à ce que les femmes font partie des discussions de haut niveau et des décisions au niveau régional - Développer un partenariat avec le Centre Régional de Recherche de Documentation sur les Femmes, le Genre et la construction de la paix dans la région des Grands Lacs (CERED-GL) à Kinshasa - Capitaliser les échanges commerciaux par la création d'un marché transfrontalier, appuyé par des projets de renforcement des relations sociales entre les populations 	N/P/L N L	
1, 3, 7	Lutte contre les violences sexuelles La stabilisation de la RDC s'accompagne d'une réduction des cas de violence sexuelle liés au conflit afin d'atténuer leur capacité à attiser les conflits	<u>Dilemmes sécuritaires :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer et appuyer la mise en œuvre de la Loi pour la lutte contre les violences sexuelles de 2006 (réparation) - Garantir que les violences basées sur le genre aient une place dans les dialogues et que les femmes, filles, garçons et hommes connaissent les mécanismes et les services de référencement - Les notions de masculinité et féminité négative comme facteur attisant les et problématique des VSBG sont abordés dans les formations aux services de sécurité et dans les programmes de réinsertion des ex-combattants (DDR) - Habilitier les femmes et les hommes, particulièrement les leaders confessionnels et traditionnels pour qu'ils mettent en avant les problématiques des VSBG dans les plateformes locales de 	N N/P/L N/P/L L	

		dialogue		
		<i>Aspects transversaux dans les piliers Sécurité, Restauration de l'Autorité de l'Etat et REA et Retour, Réintégration & Relèvement Socio-Economique</i>		

1.6. La zone prioritaire No 4 : Shabunda ouest

Niveau (N = National, P = Provincial, L = Local)

Priorités Stratégiques :				
<ol style="list-style-type: none"> 1. Rétablir l'autorité de l'Etat dans le territoire de Shabunda, après libération des zones des groupes armés, pour assurer la sécurité des populations. 2. Renforcer le système judiciaire et l'accès à la justice 3. Promouvoir la sécurisation, gestion et contrôle des sites miniers par l'Etat 4. Renforcer des mécanismes d'autonomisation des femmes et promouvoir leur participation politique 5. Améliorer la protection des femmes et filles contre les violations des droits humains, en particulier les violences sexuelles et basées sur le genre 				
Priorité stratégique	Objectifs (ISSSS)	Interventions	Niveau	
1,2,3,4	<p>Dialogue démocratique</p> <p>Les femmes, filles, garçons et hommes de l'Est de la RDC et l'Etat congolais engagent un processus de dialogue inclusif pour résoudre les causes de conflit, consolider la paix et créer les conditions de stabilité des institutions.</p>	<p><u>Dilemmes sécuritaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue existants entre la population (y inclus les groupes de femmes, de jeunes, groupes socio-professionnels, etc.) et les institutions de sécurité de l'Etat, afin d'améliorer la perception favorable de la présence de l'Etat et de ses agents. - Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue existants, afin de renforcer la cohésion sociale entre les groupes vulnérables et les communautés. (parlant des ex-combattants, ces processus pourraient éviter que les ceux-ci semblent « trop privilégiés » aux yeux des communautés) - Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue existants entre les autorités, la population et les chefs coutumiers sur la justice moderne, en s'assurant que les perspectives des femmes sur leur accès à la justice soient entendues et prises en considération par toutes les parties. - Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue inter-ethnique existants en vue d'adresser l'esprit d'autodéfense de la population. 	<p>N/P/L</p> <p>P/L</p> <p>N/P/L</p> <p>N/P/L</p>	

		<p><u>Exploitation des ressources naturelles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue existants entre la population, les autorités coutumières et l'Etat sur le sujet de l'exploitation légale des ressources naturelles. 	N/P/L	
1, 3, 5	<p>Sécurité</p> <p>Sur la base de leurs propres recommandations, les femmes, filles, garçons et hommes des zones de conflit de l'est de la RDC et les FARDC déployées sur place engagent un processus de soutien mutuel, par lequel les FARDC protègent la population, la confiance se renforce, le caractère légitime et favorable de la présence des FARDC est de plus en plus reconnu par la population et une forme légitime d'ordre public s'étend aux zones précédemment contrôlées par les groupes armés.</p>	<p><u>Dilemmes sécuritaires / Exploitation des ressources naturelles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accélérer la Réforme du Secteur de Sécurité par le recrutement et déploiement adéquat conformément la loi des effectifs, accroître le recrutement des femmes (standards internationales : minimum de 30%), le brassage efficace, le paiement des salaires et amélioration des conditions de vie, les formations sur les droits humains, la protection des femmes, la déontologie, la corruption, etc. - Accélérer l'opérationnalisation du PNDDR III et assurer que le genre est pris en considération dans la planification et la mise en œuvre du programme - Construire des casernes pour les militaires, sous conditionnalité (paiement d'un salaire décent, lutte contre la corruption, bon recrutement etc.) - Mettre en vigueur les réglementations relatives à l'enregistrement, au stockage et à la circulation des armes et des munitions. 	<p>N</p> <p>N</p> <p>N</p> <p>N/L</p>	
2, 3, 5	<p>Restauration autorité de l'Etat</p> <p>Les femmes, filles, garçons et hommes des zones à stabiliser en priorité perçoivent le caractère favorable de la présence de l'Etat et de ses agents.</p>	<p><u>Dilemmes sécuritaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réhabiliter et maintenir les routes, les travaux durables de soutien (les ponts, etc.), et un appui technique à l'Office des routes, entre autres, pour l'entretien des routes, aident à faire pénétrer l'autorité de l'Etat dans les zones instables et isolés et à rouvrir l'accès aux agglomérations stratégiques (désenclavement). Tronçons : Burhale – Shabunda, Shabunda – Kalole – Kitutu, et Shabunda – Kindu/Kalima). Appui sous conditionnalité de la mise en place d'un système de maintenance permanent des routes - Appuyer l'expansion de la couverture téléphonique (par des partenariats publics-privés) pour améliorer la communication entre les centres administratifs, et lier ces projets à la mise en 	<p>P/L</p> <p>N/P/L</p>	

		<p>place de réseaux d'alerte précoce pour renforcer l'aptitude de l'État à réagir rapidement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le système judiciaire et soutenir la Justice dans la lutte contre la corruption et l'impunité - Renforcer la justice militaire, y les capacités de la justice militaire à répondre aux actes de violence sexuelle commis par les hommes en uniforme - Améliorer l'accès à la justice de la population (femmes, filles, garçons, hommes) - Soutenir les institutions de sécurité de l'Etat dans la protection des civils et des groupes vulnérables par la lutte contre l'impunité (y inclus indemnisation des victimes des violences sexuelles), la conditionnalité ; - Construction d'une prison, sous conditionnalité (renforcer les effectifs, accroître le recrutement des femmes (standards internationales : minimum de 30%), paiement de salaires, lutte contre la corruption etc.) ; - Installation d'un tribunal militaire et l'auditorat, sous conditionnalité (renforcer les effectifs, accroître le recrutement des femmes (standards internationales : minimum de 30%), paiement de salaires, lutte contre la corruption etc.) ; - Installer les tribunaux de paix et de grande instance pour connaître en appel des décisions rendues par les premiers ; sous conditionnalité (renforcer les effectifs, paiement de salaires, lutte contre la corruption etc.) ; - Appuyer la Réforme du Secteur de Sécurité par le déploiement adéquat des effectifs de la police, accroître le recrutement des femmes (standards internationales : minimum de 30%), renforcement des capacités des policiers et l'amélioration de leurs conditions de vie ; - Assurer que les cas de VSBG ne sont pas classés ou abandonnés par la Justice pour cause de négligence ou corruption 	<p>N/P</p> <p>N/P</p> <p>P/L</p> <p>N/P/L</p> <p>P</p> <p>P</p> <p>P</p> <p>N</p> <p>N/P/L</p>	
		<p><u>Exploitation des ressources naturelles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Adresser la mauvaise gouvernance minière à travers le renforcement de la présence et capacités des services de l'Etat, 	<p>N/P/L</p>	

		<p>l'équipage des services, sous conditionnalité (paiement d'un salaire décent, lutte contre la corruption, dépolitisation de l'administration etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le respect des lois par l'Etat dans la négociation des contrats avec les sociétés étrangères et mettre à la disposition de l'autorité provinciale les contrats signés pour le suivi au niveau local - Construction des bureaux administratifs et des casernes pour les policiers, et équiper la police des mines, sous conditionnalité (renforcer les effectifs de police des mines, paiement d'un salaire décent, lutte contre la corruption, bon recrutement etc.) - Vulgariser les textes régissant le secteur minier, et les mettre à la disposition des usagers - Renforcer le système judiciaire et adresser l'impunité dans les services de l'Etat impliqué dans la gestion minière - Renforcer les capacités des autorités coutumières dans la gestion des sites miniers - Soutenir le développement de mécanismes augmentant la traçabilité des ressources naturelles commercialisables. 	<p>N/P/L</p> <p>N/P</p> <p>P/L</p> <p>N/P</p> <p>L</p> <p>N/P/L</p>	
3, 4	<p>Retour, Réintégration et Relèvement Socio-Economique</p> <p>Sur la base de leurs propres recommandations, les hommes et les femmes des zones à stabiliser en priorité pratiquent des activités de relance socio-économique et de renforcement de la cohésion sociale en dépit des chocs externes, améliorant ainsi la cohésion sociale et la résilience de leur communauté</p>	<p><u>Dilemmes sécuritaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une étude des secteurs porteurs et accompagner les jeunes dans l'insertion dans ce secteur, appuyer les activités économiques et d'entrepreneuriat, le développement de filières alternatives pour éviter la mobilisation des jeunes hommes et femmes dans les groupes armés - Création des centres récréatifs pour les jeunes hommes et femmes pour éviter la mobilisation des jeunes dans les groupes armés - Adresser l'esprit d'autodéfense de la population à travers l'éducation civique - Appuyer le processus de certification des sites miniers - Création des centres de négoce - Soutenir la réintégration socioprofessionnelle et économique durable des ex-combattants, y compris les femmes qui ont soutenu les groupes armés comme combattants, porteurs, les 	<p>L</p> <p>L</p> <p>L</p> <p>P/L</p> <p>P/L</p> <p>L</p>	

		<p>esclaves sexuelles, et les dépendants des ex-combattants (dialogue, améliorer les prestations de services de l'Etat et soutien socio-économique à travers des projets conjoints de la communauté et des ex-combattants)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la cohésion sociale en organisant un dialogue social et politique parallèle pour discuter les aspirations des groupes vulnérables et en mettant en place des activités à leur intention en collaboration étroite avec le reste de la communauté, évitant ainsi que les ex-combattants semblent « trop privilégiés » aux yeux de cette dernière 	P/L	
		<p><u>Mobilisation autour de la terre et l'identité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Des moyens d'agir sont donnés aux femmes en organisant des programmes et des formations propres aux agricultrices, aux commerçantes et aux éleveuses, et en veillant à ce qu'elles fassent partie des structures de prise de décision. 	L	
		<p><u>Exploitation des ressources naturelles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les choix économiques des familles militaires et policiers par des projets d'agriculture à petite échelle - Appuyer la cohésion pair-à-pair dans les FARDC en se concertant pour rassembler les ressources et déterminer comment améliorer leurs propres conditions de vie et de travail par la voie légale - Création d'emploi alternatif pour les femmes et filles professionnels de sexe et autres femmes vulnérables travaillant dans les zones minières, apprentissage des métiers 	L P/L L	
2,5	<p>Lutte contre les violences sexuelles La stabilisation de la RDC s'accompagne d'une réduction des cas de violence sexuelle liés au conflit afin d'atténuer leur capacité à attiser les conflits</p>	<p><u>Dilemmes sécuritaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer et appuyer la mise en œuvre de la Loi pour la lutte contre les violences sexuelles de 2006 (réparation) - Garantir que les violences basées sur le genre aient une place dans les dialogues et que les femmes, filles, garçons et hommes connaissent les mécanismes et les services de référencement - Les notions de masculinité et féminité négative comme facteur attisant les et problématique des VSBG sont abordés dans les formations aux services de sécurité et dans les programmes de réinsertion des ex-combattants (DDR) 	N N/P/L N/P/L	

		<ul style="list-style-type: none"> - Habilitier les femmes et les hommes, particulièrement les leaders confessionnels et traditionnels pour qu'ils mettent en avant les problématiques des VSBG dans les plateformes locales de dialogue <p><i>Aspects transversaux dans les piliers Sécurité, Restauration de l'Autorité de l'Etat et REA et Retour, Réintégration & Relèvement Socio-Economique</i></p>	L	
--	--	--	----------	--

1.8. La zone prioritaire No 5 : Chulwe - Walungu – Kabare (Nindja)

Priorités stratégiques				
<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer l'autorité de l'Etat pour assurer la sécurité des populations, augmenter l'effectif policière et militaire, désarmer le groupe armé Raia Mutomboki et encadrer tous les démobilisés ; 2. Renforcer les autorités civiles et réhabiliter les infrastructures étatiques ; 3. Promouvoir une gestion et accès à la terre juste et équitable ; 4. Promouvoir le droit de la femme à l'héritage et à la succession de la terre ; 5. Renforcer la délimitation claire des champs par les services de cadastre et la sensibilisation sur les questions foncières ; 6. Promouvoir la sécurisation, gestion et contrôle des sites miniers par l'Etat ; 7. Désenclaver la zone par la réhabilitation des infrastructures routières ; 8. Améliorer la protection des femmes et filles contre les violations des droits humains, en particulier les violences sexuelles et basées sur le genre ; 9. Régler le conflit fratricide au sein de la famille régnante à Ninja. 				
Priorité stratégique	Objectifs (ISSSS)	Interventions	Niveau	
1,2,3,4,7,8	<p>Dialogue démocratique</p> <p>Les femmes, filles, garçons et hommes de l'Est de la RDC et l'État congolais engagent un processus de dialogue inclusif pour résoudre les causes de conflit, consolider la paix et créer les conditions de stabilité des institutions.</p>	<p><u>Dilemmes sécuritaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue existants entre la population (y inclus les groupes de femmes, de jeunes, groupes socio-professionnels, etc.) et les institutions de sécurité de l'Etat, afin d'améliorer la perception favorable de la présence de l'Etat et de ses agents. - Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue existants, afin de renforcer la cohésion sociale entre les groupes vulnérables et les communautés. (parlant des ex-combattants, ces processus pourraient éviter que les ceux-ci semblent « trop privilégiés » aux yeux des communautés) - Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue existants entre les autorités, la population et les chefs coutumiers sur la justice moderne, s'en assurent que les perspectives des femmes sur leur accès à la justice soient entendues et prises en considération par toutes les parties. 	<p>N/P/L</p> <p>N/P/L</p> <p>N/P/L</p>	

		<ul style="list-style-type: none"> - Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue inter-ethnique existants en vue d'adresser l'esprit d'autodéfense de la population. 	N/P/L	
		<p><u>Mobilisation autour de la terre et identité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue existants entre les communautés, le pouvoir coutumier et l'Etat afin de transformer les conflits fonciers ; - Initier des processus de dialogue, ou continuer a renforcer des dialogue existants entre les communautés (y inclus les groupes des femmes, des jeunes, des enfants, des groupes socio-professionnels, etc.) et les autorités locales, en vue de promouvoir la participation citoyenne et d'initier un processus de redevabilité des autorités ; - Initier des processus de dialogue, ou continuer à renforcer des dialogue existants entre les communautés (y inclus les groupes des femmes, des jeunes, des enfants, des groupes socio-professionnels, différents groupes ethniques etc.), les autorités coutumières, et l'Etat pour transformer les disputes autour d'accès au pouvoir; - Initier des processus de dialogue, ou continuer à renforcer des dialogues existants sur genre entre les populations en vue de transformer des conflits autour de l'accès à la terre et aux ressources (agriculture, élevage, minerais), et sur le respect des différents accords ; - Initier des processus de dialogue, où continuer à renforcer des processus de dialogue inter-ethnique existants afin d'adresser les stéréotypes et préjugés identitaires. 	N/P/L	
		<p><u>Exploitation des ressources naturelles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Initier des processus de dialogue ou continuer de soutenir les processus de dialogue existants entre la population, les autorités coutumières et l'Etat autour de l'exploitation légale 	N/P/L	

		des ressources naturelles		
1, 7	<p>Sécurité</p> <p>Sur la base de leurs propres recommandations, les femmes, filles, garçons et hommes des zones de conflit de l'est de la RDC et les FARDC déployées sur place engagent un processus de soutien mutuel, par lequel les FARDC protègent la population, la confiance se renforce, le caractère légitime et favorable de la présence des FARDC est de plus en plus reconnu par la population et une forme légitime d'ordre public s'étend aux zones précédemment contrôlées par les groupes armés.</p>	<p><u>Dilemmes sécuritaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer la Réforme du Secteur de Sécurité par le déploiement adéquat des effectifs et accroître le recrutement des femmes (standards internationales = minimum de 30%), le brassage efficace, le paiement des salaires, les formations sur les droits humains, la protection des femmes, la déontologie, la corruption, la construction de casernes des militaires, etc. - Augmenter l'effectif des forces sécuritaires, les moyens de communication et de transport, assurer le paiement des agents et cadres de l'Etat, améliorer leurs habitations et l'application de la discipline d'une gouvernance équitable et non discriminatoire ; - Déployer la police des mines pour la sécurisation des sites miniers - Mettre en vigueur les réglementations relatives à l'enregistrement, au stockage et à la circulation des armes et des munitions. - Favoriser la compréhension mutuelle et encourager la coopération entre les FARDC et les communautés locales par la mise en place des agents de liaison (encourager les femmes à s'appliquer à ces positions pour assurer que les agents de sécurité puissent mieux répondre à leurs besoins sécuritaire), des activités civilo-militaires, formation des agents de liaison sur la médiation (dialogue) 	<p>N/P</p> <p>N/P/L</p> <p>P/L</p> <p>P/L</p> <p>P/L</p>	
1, 2, 4,5, 7	<p>Restauration autorité de l'Etat</p> <p>Les hommes et les femmes des zones à stabiliser en priorité perçoivent le caractère favorable de la présence de l'Etat et de ses agents.</p>	<p><u>Dilemmes sécuritaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les institutions de sécurité de l'Etat dans la protection des civils et des groupes vulnérables par la lutte contre l'impunité (y inclus les violences sexuelles), la conditionnalité ; - Soutenir la Justice dans la lutte contre la corruption et l'impunité, sanctionner les politiques manipulateurs ; - Renforcer la justice militaire, y inclus les capacités de la justice militaire à répondre aux actes de violence sexuelle commis par les hommes en uniforme 	<p>N/P/L</p> <p>N/P/L</p> <p>N/P</p>	

		<ul style="list-style-type: none"> - Assurer que les cas de VSBG ne sont pas classés ou abandonnés par la Justice pour cause de négligence ou corruption - Assainir les services sécuritaires et renforcer leur capacité en matière des droits de l'homme. - Accélérer la mise en œuvre de la décentralisation 	P/L	
			N/P/L	
			N/P	
		<u>Mobilisation autour de la terre et identité :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer législatif pour obtenir l'ordonnance sur la question de gestion des terres rurales (face au silence de la loi foncière à ce sujet) - Appuyer l'actualisation et adaptation des dispositions légales régissant l'aménagement du territoire (chefferies, etc.) (à travers un processus de dialogue inclusif et sensible au genre). - Donner des moyens aux femmes de participer aux instances de prise de décision. - Accroître l'accès des femmes à la terre. 	N/P	
			N/P/L	
<u>Exploitation des ressources naturelles :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la gouvernance minière à travers le renforcement de la présence et capacités des services de l'Etat, l'équipement des services, sous conditionnalité (paiement d'un salaire décent, lutte contre la corruption, dépolitisation de l'administration etc.) ; - Vulgariser les lois sur la gestion minière, les taxes etc. ; - Renforcer le système judiciaire et promouvoir l'intégrité dans les services de l'Etat impliqués dans la gestion minière - Renforcer les capacités des autorités coutumières dans la gestion des sites miniers - Soutenir le développement de mécanismes augmentant la traçabilité des ressources naturelles commercialisables. 	P/L			
	N/P/L			
	L			
	N/P			
<u>Dynamique régionale :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Education à la citoyenneté / à l'intégrité des autorités de services de sécurité aux frontières ; - Plaidoyer pour l'amélioration du salaire des services de sécurité aux frontières en tenant compte du SMIG ; plaidoyer pour 	P/L			
	N/P			

		<p>rotation régulière du personnel ; assainissement des services commis aux frontières ; bon recrutement ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accélérer le processus de reconnaissance et de mécanisation des agents nouvelles unités de la Fonction publique ; - Renforcer les mécanismes judiciaires ; Identifier pistes frontalières non-officielles et sanctionner les acteurs ; - Doter/équiper les infrastructures de frontières sous conditionnalité (amélioration des salaires, rotation régulière du personnel, assainissement des services commis aux frontières, bon recrutement, recrutement des femmes (standards internationales : minimum de 30%), etc. ; - Vulgariser les textes règlementaires instituant les différents services à la frontière ; - Aider le Gouvernement à surveiller le fonctionnement des postes de frontières et le respect des textes règlementaires instituant les différents services à la frontière ; ainsi garantir que seules les quatre agences juridiquement habilitées à travailler aux frontières sont actives ; - Soutenir le développement de mécanismes augmentant la traçabilité des ressources naturelles commercialisables. 	<p>P/L</p> <p>N/P</p> <p>N/P</p> <p>P/L</p> <p>N/P/L</p> <p>N/P</p>	
1, 2, 3, 6	<p>Retour, Réintégration et Relèvement Socio-Economique</p> <p>Sur la base de leurs propres recommandations, les hommes et les femmes des zones à stabiliser en priorité pratiquent des activités de relance socio-économique et de renforcement de la cohésion sociale en dépit des chocs externes, améliorant ainsi la cohésion sociale et la résilience de leur communauté</p>	<p><u>Dilemmes sécuritaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Désarmer le groupe armé Raia Mutomboki et encadrer tous les démobilisés en montant des projets de développement intégrateurs ; - Soutenir la réintégration socioprofessionnelle et socio-économique durable des ex-combattants, y compris les femmes qui ont soutenu les groupes armés comme combattants, porteurs, les esclaves sexuelles, et les dépendants des ex-combattants (dialogue, améliorer les prestations de services de l'Etat et soutien socio-économique à travers des projets conjoints de la communauté et des ex-combattants) ; - Accroître l'autonomie des femmes à travers des programmes de formations propres aux agricultrices, aux commerçantes et aux éleveuses, et en veillant à ce qu'elles fassent partie des structures de prise de décision ; - Appuyer les activités socio-économiques et le développement de filières alternatives pour éviter la mobilisation des jeunes 	<p>P/L</p> <p>P/L</p> <p>P/L</p> <p>P/L</p>	

		hommes et femmes dans les groupes armés.		
		<u>Mobilisation autour de la terre et identité :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Vulgarisation et sensibilisation sur la loi foncière au sein de la population ; - Créer des emplois alternatifs pour les jeunes hommes et femmes afin de diminuer la compétition pour les ressources limités ; - Des moyens d'agir sont donnés aux femmes vulnérables en organisant des programmes et des formations propres aux agricultrices, aux commerçantes et aux éleveuses, et en veillant à ce qu'elles fassent partie des structures de prise de décision. 	P/L	
		Dynamique régionale : <ul style="list-style-type: none"> - Développer des projets régionaux intégrateurs entre les différents pays des Grands Lacs. 	N/P/L	
1, 3, 7	Lutte contre les violences sexuelles La stabilisation de la RDC s'accompagne d'une réduction des cas de violence sexuelle liés au conflit afin d'atténuer leur capacité à attiser les conflits	<u>Dilemmes sécuritaires :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer et appuyer la mise en œuvre de la Loi pour la lutte contre les violences sexuelles de 2006 (réparation) - Garantir que les violences basées sur le genre aient une place dans les dialogues et que les femmes, filles, garçons et hommes connaissent les mécanismes et les services de référencement ; - Les notions de masculinité et féminité négative comme facteur attisant les et problématique des VSBG sont abordés dans les formations aux services de sécurité et dans les programmes de réinsertion des ex-combattants (DDR) - Habilitier les femmes et les hommes, particulièrement les leaders confessionnels et traditionnels pour qu'ils mettent en avant les problématiques des VSBG dans les plateformes locales de dialogue <i>Aspects transversaux dans les piliers Sécurité, Restauration de l'Autorité de l'Etat et REA et Retour, Réintégration & Relèvement Socio-Economique</i>	N/P/L	
			N/P/L	
			P/L	
			P/L	

VI. ARRENGEMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE

1. Risques et contraintes et stratégies de contournement / mitigation

La mise en œuvre de la deuxième phase du STAREC/ISSSS comprendra un nombre de risques qui doivent être identifiés et pour lesquelles des stratégies de contournement/mitigation doivent être définies.

Ci-dessous le tableau reprenant les risques, leur probabilité de réalisation (de la probabilité la plus faible-1 à la probabilité plus élevée-3), la conséquence si ce risque se matérialise, son impact sur la mise en œuvre du STAREC/ISSSS et l'atteinte de son but (du plus faible-1 au plus élevé-3), la raison pour laquelle ce risque pourrait se matérialiser, la gestion nécessaire pour prévenir ou réduire ce risque et enfin les partenaires qui devraient intervenir dans la gestion de ces risques

Risque identifié	Probabilité (1 à 3)	Conséquence si le risque se produit	Impact (1 à 3)	Raison possible du risque	Stratégie de gestion du risque	Responsabilité en matière d'atténuation
Sur le plan de l'impact (contribution du STAREC/ISSSS à la stabilisation)						
De manière non intentionnelle, les activités menées dans le cadre du STAREC/ISSSS font empirer les choses, en négligeant les moteurs de conflit et en exacerbant les tensions existantes ou en créant de nouvelles dynamiques conflictuelles.	1	Les efforts de stabilisation sont annulés ; la présence de l'État et de la communauté internationale est jugée avoir un effet déstabilisateur.	3	Analyse insuffisamment participative du conflit, le dialogue exclut des groupes divers, le suivi ne remarque pas les activités déstabilisatrices.	Les activités de suivi signalent rapidement pendant la mise en œuvre des programmes tous les résultats défavorables qui se profilent, et les partenaires d'exécution et les bailleurs de fonds collaborent en vue de corriger ou mettre fin à ces programmes.	UAS, GdRDC, partenaires d'exécution.
Au plan stratégique						
<i>Si (1) les structures de coordination des efforts de la stabilisation sont revitalisées, particulièrement à l'échelon national ; (2) les rôles et les responsabilités du GdRDC et des partenaires internationaux sont clairement définis et négociés de sorte que toutes les parties comprennent ce qui doit être fait pour réussir la stabilisation ; et (3) les efforts de stabilisation menés dans l'Est parviennent à instruire et tirer profit de l'avancement des processus plus élargis de réforme, comme l'Accord-cadre ; alors le GdRDC et la communauté internationale poursuivront les efforts de stabilisation, les partenariats entre les instances nationales et internationales (STAREC/ISSSS/CPSC) seront plus efficaces et la stabilisation de l'Est donnera des résultats concrets aux échelons provincial et local.</i>						
Les mécanismes de coordination et de redevabilité mutuelle à l'échelon national ne sont pas en place.	2	Méfiance mutuelle entre les acteurs impliqués dans la stabilisation ; il est impossible de vérifier que les engagements pris sont respectés.	3	Absence de volonté politique de participer à un tel processus.	Efforts politiques garantissant que tous les acteurs ont le même objectif et conviennent d'utiliser le cadre de S&E du STAREC/ISSSS comme outil de planification, de mise en œuvre et de suivi.	GdRDC, ONU, bailleurs de fonds, partenaires d'exécution.

Risque identifié	Probabilité (1 à 3)	Conséquence si le risque se produit	Impact (1 à 3)	Raison possible du risque	Stratégie de gestion du risque	Responsabilité en matière d'atténuation
Le STAREC/ISSSS et les stratégies nationales de stabilisation ne sont ni harmonisées ni liées aux processus de paix nationaux et régionaux.	1	Chevauchements et lacunes éventuelles des interventions ; faiblesse et contradiction des messages transmis aux intervenants ; fragmentation et manque de durabilité des efforts de paix.	2	Manque de coordination, concertation préalable sur les objectifs nationaux, communication inefficace sur les objectifs de l'ISSSS.	Communication sur les décisions prises, par exemple dans les Comités mixtes, mettant en relief les buts communs.	STAREC, UAS, partenaires d'exécution.
Les bailleurs de fonds et les organisations chargées de la mise en œuvre agissent en dehors du cadre du STAREC/ISSSS.	2	Il est impossible de coordonner l'action des organismes partenaires et des autres acteurs impliqués, de vérifier l'impact sur la stabilisation ; le rôle du STAREC/ISSSS est affaibli.	3	Les avantages d'une stratégie commune servant de référence pour toutes les interventions menées dans l'Est de la RDC sont mal compris.	« Lobbying » auprès de tous les bailleurs de fonds et faire référence au cadre de l'ISSSS pour tous les programmes exécutés dans l'Est.	ONU, UAS, bailleurs de fonds
Les bailleurs de fonds et le Gouvernement ne mettent pas les moyens financiers afin d'atteindre un financement suffisant pour apporter le changement	2	Insuffisance de fonds pour créer une masse critique de changement envers le but et les objectifs de l'ISSSS	3	Faible financement disponible globalement, faible contribution du Gouvernement, faible capacité de mobiliser de « nouveaux bailleurs »	Stratégie de mobilisation de ressource, communication stratégique envers l'ISSSS au GdRDC et bailleurs de fonds	UAS, bailleurs de fonds, STAREC
Les organisations de mise en œuvre ne sont pas en mesure de fournir des données fiables au cadre du STAREC/ISSSS.	2	Les indicateurs sont mal mesurés ; il est difficile d'évaluer la contribution générale à l'impact.	3	Manque de compétences ou de ressources pour le suivi efficace des activités et pour la collecte des données.	Appui adéquat de l'UAS et des bailleurs de fonds, pour fournir les formations, l'accompagnement et l'assistance technique requis.	UAS, GdRDC, bailleurs de fonds, STAREC

Si le Dialogue (1) pose les bases d'un système plus inclusif et transparent de gouvernance encourageant la paix et la cohésion sociale ; (2) place les personnes directement touchées par le conflit au centre de la recherche de solutions non militaires à l'insécurité ; et (3) fait le lien entre les dividendes de la paix et les efforts menés en faveur de la paix et garantit que les activités de relèvement économique ont pour finalité d'appuyer les processus de paix et la cohésion sociale ; alors les interventions de stabilisation dans l'Est renforceront et instruiront les processus de paix nationaux.

Les autorités nationales et provinciales ne souhaitent pas agir en partenariat avec la stratégie.	2	L'État ne s'approprie pas le Dialogue et les solutions visant à transformer le conflit ne sont pas adoptées par les autorités.	3	Crainte des résultats potentiels du Dialogue, manque de volonté politique pour l'adoption d'un processus inclusif.	Efforts politiques, transmission périodique des rapports, surcroît d'aide assujetti à l'engagement observé.	Bailleurs de fonds, UAS, société civile congolaise
---	---	--	---	--	---	--

Si (1) les interventions de l'ISSSS sont fondées sur une analyse participative approfondie du conflit ; et (2) sont réorientées de sorte à désamorcer les tensions à l'échelon local en appuyant les causes et les solutions localement identifiées des conflits et à transformer l'environnement conflictuel en appuyant les programmes ciblant les causes profondes du conflit provoquant l'interaction d'au moins deux dynamiques conflictuelles, alors les interventions de stabilisation auront un effet que la population peut voir sur le terrain.

Risque identifié	Probabilité (1 à 3)	Conséquence si le risque se produit	Impact (1 à 3)	Raison possible du risque	Stratégie de gestion du risque	Responsabilité en matière d'atténuation
Les partenaires d'exécution ne suivent pas la logique de l'ISSSS.	2	Les partenaires d'exécution continuent à appliquer leurs procédures respectives d'évaluation.	3	Les partenaires d'exécution ne voient pas l'intérêt de transformer leurs méthodes, ou ont du mal à faire évoluer la situation.	Efforts politiques et de communication. Renforcement des capacités sur la nécessité d'harmonisation des cycles de gestion des projets de stabilisation.	UAS, bailleurs de fonds
Les programmes en cours ne sont pas adaptés de sorte à refléter les résultats de l'analyse du conflit.	2	Des interventions programmatiques mal conçues, où les communautés s'investissent peu, et ayant peu de chances de produire un impact durable, positif	3	Les partenaires financiers et les partenaires d'exécution ne suivent pas la démarche de programmation souple régionale ; rigidité des mécanismes de financement.	Efforts politiques et de communication. Sensibilisation des communautés	STAREC UAS

2. Principes de mise en œuvre

2.1. Sensibilité au conflit

Alors que les interventions de stabilisation ont pour objectif de travailler sur le conflit, il est nécessaire également de s'assurer que toute action entreprise dans ce cadre ne vient pas involontairement aggraver la situation. Ainsi, les principes de sensibilité au conflit (« Ne pas nuire ») seront intégrés de façon transversale à toutes les étapes du cycle de projet – de la conception à l'évaluation.

2.2. Pérennisation des interventions

La conception des programmes prendra en compte les capacités d'absorption du GdRDC et de la société civile et s'assurera de la capacité de pérennisation des interventions afin de garantir la poursuite du dialogue et la mise en place de solutions durables pour la stabilisation et la paix.

A cet effet, les partenaires internationaux collaboreront avec le GdRDC pendant le cycle de projet pour soutenir le Gouvernement de sorte qu'il puisse assurer son rôle ; et l'ensemble des partenaires s'engagera de manière non équivoque dans le Dialogue et la transformation des conflits en vue d'atteindre les objectifs de stabilisation et de garantir la durabilité des investissements réalisés collectivement.

2.3. Programmation holistique, intégrée et ciblée

La programmation des interventions de stabilisation doit être : (1) holistique — en réponse aux défis multisectoriels et pluridimensionnels, y compris l'aspect du genre ; (2) intégrée — tous les intervenants agissant collectivement pour atteindre un but commun ; et (3) ciblée — des interventions ayant un grand impact dans des régions précises et exécutées relativement rapidement.

Par ailleurs, les interventions seront mise en œuvre de manière « inclusive » c'est-à-dire que les activités devront cibler les « communautés entières »¹⁷ plutôt que des groupes cibles spécifiques au sein de ces communautés, même si les communautés ont été sélectionnées en raison de la prévalence élevée d'un groupe défavorisé.

Les interventions seront identifiées, mises en œuvre et évaluées de manière « participative »¹⁸ c'est à dire que toutes les parties prenantes dans la zone sont impliquées dans le processus de la définition à la résolution du problème.

2.4. Programmation flexible

Enfin les interventions devront être « flexibles » en ce sens que :

4. elles doivent être sensibles et s'adapter aux changements de contexte qui peuvent influencer sur la problématique ;

¹⁷Communautés entières = désagrégée par sexe, âge, la situation sociale économique

¹⁸Principe repris dans l'approche sous le « Dialogue».

5. elles doivent pouvoir intégrer les résultats du Dialogue et apporter un soutien aux recommandations en ressortant.

Cela implique non seulement une manière différente de programmer les interventions, mais aussi de les financer.

3. Mécanismes de coordination

La réussite de la seconde phase du STAREC/ISSSS sera fonction de l'implication et de l'engagement de chacun, et d'une meilleure coordination de l'action des partenaires internationaux et nationaux. Il est absolument essentiel de revitaliser le dialogue entre le GdRDC et les intervenants internationaux sur les questions relatives à la stabilisation. Par ailleurs il est tout aussi important d'améliorer le flux des informations entre et au sein de tous les échelons local, provincial et national du Gouvernement et entre les partenaires nationaux et internationaux. A ce titre, relevons l'importance de créer une cellule de communication intégrée et articulée dans les différents niveaux du STAREC, telle que prévue par l'article 13 de l'Ordonnance STAREC et d'attribuer aux différents niveaux des ressources et responsabilités claires.

Actuellement, l'engagement du Gouvernement est principalement exprimé par le biais du STAREC, particulièrement ses comités nationaux de pilotage et de suivi au niveau national, et ses CTC et commissions techniques au niveau provincial.

Bien que ces mécanismes soient utiles et garantissent l'appropriation par les autorités du GdRDC, leur degré de fonctionnement et d'efficacité varie. Afin de garantir la meilleure coordination possible et l'encadrement et le suivi des projets et programmes de stabilisation il sera nécessaire de revitaliser ces mécanismes, d'assurer leur cohérence avec d'autres initiatives locales ou provinciales et de renforcer leurs capacités afin qu'ils puissent pleinement jouer leur rôle.

4. Système de Suivi et Evaluation

On peut considérer que le système de S&E est le système nerveux de l'ISSSS qui procède à un suivi permanent des programmes et projets dans les buts suivants : (1) fournir les données requises pour les rapports correspondants aux indicateurs du cadre logique ; (2) fournir les données requises pour prendre les décisions stratégiques relatives aux programmes ; (3) recueillir les preuves de l'impact de l'ISSSS ; (4) stimuler l'apprentissage ; (5) fournir des supports pour la communication externe.

Il est important de souligner que le cadre logique du S&E de l'ISSSS révisée permet d'apporter des informations sur l'avancement par rapport aux jalons définis dans l'Accord-cadre. En effet les indicateurs identifiés au niveau de l'ensemble des piliers de l'ISSSS permettent de contribuer à l'information collectée sur les jalons de l'Accord-cadre.

Il existe un cadre logique préétabli pour l'ISSSS avec environ 70 indicateurs répartis sur les divers piliers de la stratégie. Ces derniers sont du niveau de l'impact et des effets et tout projet ou programme

développé dans le cadre de la stabilisation en appui au STAREC/ISSSS devra contribuer à ces mêmes indicateurs et fournir l'ensemble des informations et données nécessaires au STAREC et à l'UAS en charge de rendre compte de l'impact des investissements consentis par le GdRDC et la communauté internationale en faveur de la stabilisation.

Le système de S&E identifiera avec précision ceux qui bénéficient de cet impact, la démarche de décomposition des données qu'il adoptera révélera les effets sur les groupes marginalisés comme les femmes, les enfants et les minorités ethniques.

Le premier type de données recueillies répond aux exigences du cadre logique. Il s'agit [1] des statistiques (données quantitatives) fournies par les organes publics ainsi que les diverses unités de la MONUSCO, les agences des Nations Unies et, si nécessaire par des enquêtes ou évaluation spécifiques; et [2] des données sur les perceptions (données quantitatives). A cet effet, certains partenaires externes procèdent à des sondages réguliers sur la façon dont les populations dans les zones ciblées perçoivent, par exemple, l'évolution du dialogue avec les autorités, l'accès à la justice et le travail des FARDC et de la PNC. Ces derniers permettront également de renseigner sur l'impact de l'ISSSS et des interventions de stabilisation.

VII. ANNEXES

1. Diagnostic Consolidé de la Province du Sud-Kivu



Diagnostic Consolidé
Sud Kivu FINAL.doc